



INVITATION À SOUMISSIONNER

Formulaire de soumission / contrat

Services d'entretien électrique

N° DE SOUMISSION DE LA CCN: **AB013**

ADRESSER LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS À: Alyssa Brook - Agent principal aux contrats alyssa.brook@ncc-ccn.ca	N° DU CONTRAT:
CLÔTURE DE L'OFFRE : Le 5 juin 2024 à 15h00, heure normale de l'est	
RETOURNER LA SOUMISSION À : Veuillez soumissionner en vous servant du présent formulaire et retourner à : Les soumissions doivent être envoyées par courrier électronique	Commission de la capitale nationale Services d'approvisionnement → Bids-Soumissions@ncc-ccn.ca
DESCRIPTION DES SERVICES: Services d'entretien électrique	RÉGION: La région de la capitale du Canada



INVITATION À SOUMISSIONNER Formulaire de soumission / contrat

Services d'entretien électrique

N° DE SOUMISSION DE LA CCN: **AB013**

I. OFFRE

Le soumissionnaire soussigné (ci-après appelé "l'Entrepreneur") offre par les présentes à la Commission de la capitale nationale de fournir et livrer les services et/ou biens selon l'Énoncé des travaux et conditions pour **le(s) prix forfaitaire et unitaire tous compris tel que mentionné(s) dans la section III.**

II. ENTENTE GÉNÉRALE L'Entrepreneur convient:

1. De fournir des services d'entretien électrique aux biens de la CCN, dans la province de l'Ontario, conformément à l'énoncé des travaux, pour une période de cinq (5) années consécutives, commençant à la signature et se terminant le 31 mars 2029.
2. que la présente soumission et contrat, l'Énoncé des travaux, les instructions aux soumissionnaires, les conditions générales, les exigences en matière de sécurité, les exigences en matière de santé et sécurité au travail et tous attachements et addenda émis doivent être et forment la soumission intégrale, et que la présente offre est faite sous réserve des dispositions qu'elle contient;
3. de joindre à sa soumission une garantie de soumission conformément à INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES Point 5 – Exigences relatives à la garantie de soumission. Si la garantie donnée ne satisfait pas pleinement aux exigences, la soumission sera rejetée;
4. L'Entrepreneur retenu devra remettre à la CCN :
 - i) Un cautionnement d'exécution et un cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux, chacun d'un montant égal ou supérieur à 50 % du montant du contrat de la première année, taxes comprises, pour la première année (période initiale), puis renouvelable annuellement pour les années 2 à 5 et (période(s) de renouvellement) du contrat, uniquement à la discrétion de la caution, et pour la première année d'option uniquement à la discrétion de la caution.
 - ii) Ou un dépôt de garantie de 10% conformément à 5.1 des INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES
5. Si un soumissionnaire retenu refuse de conclure un contrat, le montant du dépôt de garantie sera confisqué par la CCN. Le montant confisqué n'excédera pas la différence entre le prix de la soumission et le montant du contrat attribué par la CCN pour le besoin
6. la CCN retournera tous les dépôts de garantie non confisqués aux soumissionnaires non retenus après l'attribution d'un contrat, et au soumissionnaire retenu à l'achèvement du contrat. Si aucun contrat n'est attribué, la CCN retournera tous les dépôts de garantie à la fin de la période de validité de la soumission, incluant toute prolongation.



INVITATION À SOUMISSIONNER Formulaire de soumission / contrat

N° DE SOUMISSION DE LA CCN: **AB013**

Services d'entretien électrique

7. que la présente soumission remplace et annule toutes les communications, négociations et conventions relatives aux travaux, sauf celles qui font partie de la soumission intégrale, qu'elle est irrévocable pour une période de 90 jours à compter de la date de clôture des soumissions susmentionnées;
8. que la soumission intégrale, y compris les dispositions qu'elle contient et sous réserve de ces mêmes dispositions, lorsque acceptée et signée pour le compte de la Commission, est l'essence même d'un contrat liant l'Entrepreneur et la Commission;
9. que l'Entrepreneur doit se conformer et s'assurer que ses employés et ses sous-traitants se conforment à toutes les mesures de sécurité, ordres permanents, politiques et règles sur place qui sont en vigueur sur le lieu où le travail est effectué.

III. PRIX

L'Entrepreneur confirme que les montants inscrits ci-dessous représentent les prix unitaires tous compris mentionnés à la clause I:

Le soumissionnaire convient que :

- a) le tableau de prix somme forfaitaire désigne la partie de l'ouvrage à laquelle s'applique un arrangement de prix forfaitaire;
- b) les taux unitaire et le prix total doivent être inscrits pour chaque article énuméré;
- c) le prix unitaire régit le calcul du prix sous-total, total et Prix Total Estimé. Toute erreur dans le calcul du prix Sous-Total/Total/Prix Total Estimé sera corrigée par la CCN afin d'obtenir le prix Sous-Total, Total/Prix Total Estimé de la soumission;
- d) les prix forfaitaires et/ou les prix unitaires doivent être tout compris, à l'exception des taxes ; et
- e) le soumissionnaire doit présenter son prix en dollars canadiens.



INVITATION À SOUMISSIONNER
Formulaire de soumission / contrat

Services d'entretien électrique

N° DE SOUMISSION DE LA CCN: **AB013**

Tableau des Prix du Contrat (1)

Articles	Description	Unité de Mesure	Année 1	Année 2 (2%)*	Année 3 (2%)*	Année 4 (2%)*	Année 5 (2%)*	5 Année Totale
1	Maintenance préventive conformément à 6.3 des Énoncés des travaux	somme forfaitaire	\$ -	\$ -	\$ -			\$ -
2	Rapports et dossiers conformément à 6.2 et 6.4 des Énoncés des travaux	somme forfaitaire	\$ -	\$ -	\$ -			\$ -
3	Besoins opérationnel variables *BOV: Maintenance réactive et contrôle spécialisé	somme forfaitaire	\$ 75,000.00	\$ 76,500.00	\$ 78,030.00	\$ 79,590.60	\$ 81,182.41	\$ 390,303.01
SOUS-TOTAL (1+2+3)			\$ -	\$ -	\$ -			\$ -
TAXE (13%)			\$ -	\$ -	\$ -			\$ -
TOTALE			\$ -	\$ -	\$ -			\$ -

***Tout compris Frais fixes annuels (*BOV peut varier)**

**** Les frais fixes pour la deuxième (2), la troisième (3), la quatrième (4) et la cinquième (5) Années feront chacune l'objet d'une augmentation de + 2 % par rapport aux redevances de l'Année précédente.**

Tableau des prix unitaires de la convention d'offre à commandes (2)

ITEM # / NO. ITEM	DESCRIPTION	QTÉ DE SOUMISSION (pour évaluer les soumissions seulement)	UNITÉ	ANNÉE FISCALE 1 - TAUX UNITAIRE EXCL. TAXES	TOTALS CALCULÉ	ANNÉE FISCALE 2 - TAUX UNITAIRE EXCL. TAXES	TOTALS CALCULÉ	ANNÉE FISCALE 3 - TAUX UNITAIRE EXCL. TAXES	TOTALS CALCULÉ	ANNÉE FISCALE 4 - TAUX UNITAIRE EXCL. TAXES	TOTALS CALCULÉ	ANNÉE FISCALE 5 - TAUX UNITAIRE EXCL. TAXES	TOTALS CALCULÉ	TOTALE
1	Maitre-électricien	75	per / par hour / heure	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
2	Apprenti électricien	50	per / par hour / heure	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
													MONTANT PARTIEL	\$ -
													Taxe (13%)	\$ -
													TOTALE	\$ -

***Pour évaluation**

***Les taux de la COP pour la deuxième (2), la troisième (3), la quatrième (4) et la cinquième (5) Années feront chacune l'objet d'une augmentation de + 2 % par rapport aux redevances de l'Année précédente.**



INVITATION À SOUMISSIONNER Formulaire de soumission / contrat

Services d'entretien électrique

N° DE SOUMISSION DE LA CCN: **AB013**

Tableau d'évaluation des prix (3)

	TOTAL PAR TABLE (A)	POURCENTAGE D'ÉVALUATION (B)	TOTAL (C) $A \times B = C$
TOTAL DU CONTRAT (Tableau 1)	\$	40%	\$
TOTAL DE LA COVENTION D'OFFRE A COMMANDES (Tableau 2)	\$	60%	\$
GRAND TOTAL (Pour évaluation)			\$

IV. BASE DE SÉLECTION

La base d'attribution sera le soumissionnaire qui répond à toutes les exigences et conditions, et qui offre à la CCN le meilleur rapport qualité-prix (montant total le plus bas). La meilleure valeur (montant GRAND TOTAL le plus bas) sera basée sur 40 % du total du contrat et 60 % du total de la convention d'offre à commandes.

L'offre la plus basse ou toute autre offre N'EST PAS nécessairement acceptée. La CCN se réserve également le droit d'annuler cet appel d'offres et/ou de le réémettre sous sa forme originale ou révisée, et de négocier avec le soumissionnaire retenu et/ou tous les soumissionnaires.

V. FACTURATION

- L'Entrepreneur aura le droit de recevoir les paiements dans les 30 jours, lorsque le représentant technique aura fait la livraison du certificat indiquant qu'effectivement la facture est authentique et exacte, que l'Entrepreneur a dûment effectué les travaux durant la période visée et a observé les termes du contrat.



INVITATION À SOUMISSIONNER Formulaire de soumission / contrat

N° DE SOUMISSION DE LA CCN: **AB013**

Services d'entretien électrique

- La Commission est une société d'État assujettie à la Taxe sur les biens et les services (TPS) et à la Taxe de vente provinciale (TVHO ou TVQ). L'entrepreneur doit indiquer séparément, avec la demande de paiement, le montant de la TPS et de la TVHO ou TVQ, dans la mesure applicable, que la Commission paiera. Ces montants seront versés à l'entrepreneur qui devra remettre les montants appropriés à Revenu Canada et aux gouvernements provinciaux appropriés. Le soumissionnaire gagnant doit remplir le formulaire T1204 au complet avant d'être attribuer un contrat.
- Toutes les factures doivent mentionner le numéro du contrat **xxxxxx (numéro à 6 chiffres sur la première page lorsqu'un contrat est exécuté entre l'Entrepreneur et la Commission)** et être soumises à : payables@ncc-ccn.ca.
- Afin de vous assurer d'un règlement rapide, veuillez préparer votre facture selon les prix cotés. Des erreurs dans la facturation peuvent causer des retards de paiement. Nous vous prions de soumettre votre facture à l'adresse mentionnée ci-dessus et indiquer clairement le numéro de contrat.

VI. RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent principal des contrats, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. Toutes les demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent principal des contrats examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent principal des contrats. À défaut de respecter cette condition, le soumissionnaire peut (pour cette seule raison) voir sa soumission rejetée.

VII. EXIGENCES DE SÉCURITÉ

La CCN se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat jusqu'à ce que le personnel principal de l'entrepreneur a obtenu le niveau requis de filtrage de sécurité comme identifié par le CCN de la sécurité de l'entreprise. Dans ce cas, le niveau de sécurité requis sera la **FIABILITÉ***

**Pour les besoins opérationnels, avec des conseils ou une assistance de sécurité d'entreprise de la CCN, le niveau de sécurité peut être mis à niveau sur la base de la sensibilité des renseignements et des biens auxquels on devra avoir accès.*

VIII. RESPONSABLES

L'agente principale de contrats :

Alyssa Brook

Commission de la capitale nationale



INVITATION À SOUMISSIONNER Formulaire de soumission / contrat

Services d'entretien électrique

N° DE SOUMISSION DE LA CCN: **AB013**

Téléphone: 343-571-8453

Adresse courriel: alyssa.brook@ncc-ccn.ca

L'agente principale de contrats est responsable de la gestion du contrat. Toute modification au contrat doit être autorisée par écrit par la personne qui a le pouvoir délégué de passer des marchés à la CCN.

L'Entrepreneur ne doit pas effectuer des travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'Agente principale de contrats.

Le Chef de projet de la CCN

À être rempli par l'agente principale de contrats à l'octroi

Commission de la capitale nationale

Téléphone:

Adresse courriel:

Le Chef de projet de la CCN est le représentant de la CCN pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat et est responsable de toutes les questions concernant le contenu technique des travaux en vertu du contrat. Les questions techniques peuvent être discutées avec le Chef de projet de la CCN; toutefois, le Chef de projet de la CCN n'a pas le pouvoir d'autoriser des changements à la portée des travaux. Les changements à la portée des travaux ne peuvent être apportés qu'au moyen d'une modification au contrat émise par l'agente principale de contrats.

Représentant de l'entrepreneur

Nom: _____

Téléphone: _____

Adresse courriel: _____

IX. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS

En cas d'ambiguïté, d'écarts ou d'incohérence entre les divers documents, le texte du premier document mentionné dans liste suivante aura préséance sur le texte dans un document mentionné subséquent.

- (1) Toute modification ou tout amendement aux documents contractuels;
- (2) Ce formulaire de soumission/contrat;
- (3) Conditions Générales;
- (4) Énoncé des Travaux;
- (5) Exigences en matière de sécurité;
- (6) Exigences en matière de santé de sécurité du travail;
- (7) Soumission de l'entrepreneur datée _____ (insérer la date de soumission);



INVITATION À SOUMISSIONNER Formulaire de soumission / contrat

Services d'entretien électrique

N° DE SOUMISSION DE LA CCN: **AB013**

X. RÉCEPTION D'ADDENDA

Nous accusons réception des addenda suivants _____. Le soumissionnaire est tenu d'insérer le numéro de l'addenda ainsi que la date d'émission, s'il y a lieu et en avons tenu compte dans le calcul de notre prix du contrat.

Nous **OFFRONS** de vendre et (ou) de fournir à la Commission de la capitale nationale, aux conditions et modalités énoncées dans la présente et au(x) prix soumis les articles et (ou) les services énumérés ci-dessus et sur toute feuille ci-jointe.

Nom et adresse de l'Entrepreneur :

Signature(s) :

Téléphone :

Titre :

Télécopieur :

Date :

Courriel :

Attesté et signé au nom de la Commission ce _____ jour de _____, 2024.

SIGNATURE(S) DE LA CCN

TITRE



INVITATION À SOUMISSIONNER Formulaire de soumission / contrat

Services d'entretien électrique

N° DE SOUMISSION DE LA CCN: **AB013**

Clauses additionnelles – Convention d'offre permanente

1.0 INTRODUCTION

Une des méthodes d'approvisionnement utilisées par la CCN, pour répondre aux besoins de ses utilisateurs internes déterminés, consiste à inviter des particuliers ou entreprises à lui présenter une offre à commandes (OAC), en vertu de laquelle il(s)/elle(s) lui fourniraient des biens, des services ou les deux, pendant une période déterminée. La CCN délègue ensuite des pouvoirs d'achat à ces utilisateurs, qui peuvent ensuite communiquer directement avec le fournisseur, au fur et à mesure des besoins, en émettant des commandes d'achat détaillant les quantités exactes de biens ou de services qu'il(s)/elle(s) souhaitent commander auprès du soumissionnaire, à un moment particulier, pendant la période de validité de l'offre à commandes et conformément aux conditions déterminées au préalable. Cette méthode d'approvisionnement est particulièrement utile pour acquérir des biens ou services fréquemment commandés, disponibles ou non dans le commerce, lorsque la quantité ou la valeur totale de ceux-ci, nécessaires à un ou à plusieurs utilisateurs déterminés, peut être évaluée au préalable, mais qu'il est impossible d'établir au départ les besoins exacts d'un utilisateur donné, à un moment futur déterminé.

La CCN prévoit un besoin potentiel pour retenir les services d'un certain entrepreneur qui fournira **Services d'entretien électrique** détaillés plus particulièrement dans la présente et dans les annexes, nous vous invitons par la présente, à fournir une offre à commandes et ce au moyen des formulaires et selon le format ci-joint. Veuillez noter que la quantité de biens et (ou) de services et les dépenses estimatives stipulés dans la présente ne sont qu'une approximation des besoins donnée de bonne foi. La conclusion d'une offre à commandes avec un soumissionnaire ne constitue pas une entente obligeant la CCN à commander une partie ni la totalité des biens et (ou) services en question. La CCN pourra passer une ou plusieurs commandes d'achat subséquentes à une offre à commandes, chaque commande constituant une acceptation de ladite offre à commandes pour le nombre desdits biens ou services décrits dans la commande. Une demande n'engage pas la CCN à autoriser l'utilisation d'une offre à commandes ni à payer n'importe quel des coûts engagés pour la présentation des offres ou les études nécessaires à la préparation de celles-ci, ni d'acheter des biens ou services quelconques, ni de passer des contrats à cette fin. La CCN se réserve le droit de rejeter ou d'accepter toute offre, en totalité ou en partie, avec ou sans autres discussions ou négociations.

2.0 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le soumissionnaire reconnaît qu'une offre à commandes n'est pas un contrat. Le soumissionnaire offre de vendre ou de fournir et de livrer à la CCN, aux conditions exposées ci-après, les biens et (ou) les services détaillés dans la présente et aux prix ou selon la base d'établissement des prix figurant dans celle-ci, AU FUR ET À MESURE DES DEMANDES exprimés par des utilisateurs autorisés de la CCN de ces biens et (ou) services et commandés par les utilisateurs autorisés, conformément aux dispositions suivantes.

Il est entendu et convenu que :



INVITATION À SOUMISSIONNER Formulaire de soumission / contrat

N° DE SOUMISSION DE LA CCN: **AB013**

Services d'entretien électrique

- une commande d'achat subséquente à une offre à commandes constituera un contrat uniquement pour les biens et (ou) services commandés, pourvu toujours que cette commande d'achat soit établie conformément aux dispositions de l'offre à commandes;
- l'émission et la distribution de l'autorisation d'utiliser toute offre à commandes découlant de la présente n'oblige pas la CCN à autoriser ni à commander l'un ou l'autre des biens et services décrits dans l'offre à commandes;
- la responsabilité de la CCN se limitera aux commandes d'achat passées à l'égard de toute offre à commandes conclue pendant la période indiquée dans la présente;
- la CCN se réserve le droit d'acheter les biens et (ou) services spécifiés par contrats, offres permanentes ou d'autres méthodes de négociation de contrats.
- Le soumissionnaire convient que les prix indiqués dans la présente sont fermes et doivent demeurer valides durant une période de 60 jours à partir de la date de clôture de la présente demande d'offre à commandes (DOAC).

3.0 BESOIN D'OFFRE À COMMANDES:

La Commission de la capitale nationale (CCN) désire retenir les services à des entrepreneurs qualifiés dans les Services d'entretien électrique en entrant dans une convention d'offre à commandes.

4.0 PÉRIODE DE L'OFFRE À COMMANDES :

L'OAC prendra effet à compter de la date d'attribution jusqu'au 31 mars 2029.

La CCN se réserve le droit de résilier l'OAC de toute entreprise qui omet de façon répétée de gérer de façon satisfaisante la qualité, la quantité, le caractère opportun et/ou les taux soumissionnés et ceux des sous-contractants qu'elle embauche.

5.0 DOCUMENT DE COMMANDE D'ACHAT :

Le document autorisé de « commande d'achat subséquente à une offre à commandes » sera la commande d'achat de la CCN n° XXXXXX. Le document de commande d'achat stipulera le nom et l'adresse de l'entreprise, le numéro de la commande d'achat, la date de livraison requise, l'emplacement de la livraison, la description des biens ou services, les quantités, les prix unitaires, la limite de la commande d'achat, et comportera la signature d'approbation apposée par l'utilisateur autorisé et désigné.

6.0 LIMITATION DE LA COMMANDE D'ACHAT :

Le montant global qu'on peut verser pour une commande d'achat (commande subséquente) est de 100 000 \$ CAN incluant tous les honoraires, déboursés, coûts secondaires et impôts en vigueur.

Le travail ne devrait débuter qu'au moment où la division des contrats de la CCN aura émis un numéro de commande d'achat correspondant à cette commande subséquente. Si le gestionnaire de projet n'autorise aucun travail additionnel, la soumission écrite constituera le montant maximal à payer en vertu de la commande d'achat.



INVITATION À SOUMISSIONNER Formulaire de soumission / contrat

Services d'entretien électrique

N° DE SOUMISSION DE LA CCN: **AB013**

7.0 DÉPENSES ESTIMATIVES DE L'OFFRE À COMMANDES :

Le montant estimé des dépenses pour toutes les conventions d'offre à commande combinés qui résulteront s'élève à 500,000 \$ CAN incluant taxes. Au fur et à mesure que les exigences opérationnelles seront mieux définies, la CCN se réserve le droit d'accroître le montant total estimé des dépenses, mais ce montant ne devra en aucun temps dépasser 10% du montant estimé des dépenses initiales. Les offres à commandes ne pourront pas dépasser le montant total de 550,000 \$ incluant taxes.

8.0 AVIS DE RETRAIT D'UNE OFFRE À COMMANDES :

Au cas où le soumissionnaire souhaiterait retirer son offre à commandes, il doit en informer par écrit la CCN au moins 30 jours au préalable. Le retrait d'une offre n'aura aucun effet sur les commandes d'achat faites avant le préavis de 30 jours.



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Énoncé des travaux

Services d'entretien électrique

Opérations et Entretien

1	INTENTION	3
2	DURÉE DU CONTRAT	3
3	PORTÉE DES TRAVAUX	3
3.1	LIMITES DU CONTRAT	3
4	TERMES DÉFINIS DANS L'EDT	3
5	EXIGENCES GÉNÉRALES	6
5.1	REPRÉSENTANT DE L'ENTREPRENEUR	6
5.2	SÉCURITÉ DU PUBLIC	6
5.3	DEMANDES DE SERVICES FORMULÉES PAR LE PUBLIC	7
5.4	RELATIONS AVEC LES MÉDIAS ET RELATIONS PUBLIQUES	7
5.5	EMPLOYÉ-E-S	7
5.6	DIVERGENCES	7
5.7	ENGAGEMENTS PRIS DANS LA SOUMISSION DE L'ENTREPRENEUR	7
5.8	TRAVAIL POUR UN TIERS	8
5.9	LOIS, RÈGLEMENTS ET POLITIQUES	8
5.10	MODIFICATIONS À LA PORTÉE DU CONTRAT	8
5.11	OBLIGATION D'AGIR DE BONNE FOI	8
5.12	PRATIQUES COMMERCIALES	8
5.13	CHANGEMENT DE DATE	8
5.14	BESOINS OPÉRATIONNELS VARIABLES (BOV)	8
5.15	CONVENTION D'OFFRE PERMANENTE (COP)	9
5.16	CADENAS ET SERRURES	9
5.17	GARANTIE	9
5.18	DOMMAGES CAUSÉS PAR L'ENTREPRENEUR	10
5.19	VÉHICULES	10
5.20	ENTREPOSAGE SUR LES TERRAINS DE LA CCN	11
5.21	SIGNALISATION FOURNIE PAR L'ENTREPRENEUR	11
5.22	SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX	11
6	CAHIER DES CHARGES	11
6.1	PERSONNEL	12
6.2	CONTRÔLE SPÉCIALISÉ	13
6.3	MAINTENANCE PRÉVENTIVE	13
6.4	MAINTENANCE RÉACTIVE	14
6.5	RAPPORTS ET DOSSIERS	14
6.6	FACTURATION	15
6.7	CONSOMMATION DE CARBURANT	15
6.8	VÉHICULES	15
7	ANNEXES	16

Services d'entretien électrique

7.1	SÉCURITÉ EN TOUT TEMPS	16
7.2	ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET RISQUES CONNUS	19
7.3	DESCRIPTION DES BIENS	20
7.4	LIMITES GÉOGRAPHIQUE	20

1 Intention

La CCN recherche un Entrepreneur pour effectuer des Travaux de maintenance sur les Biens électriques de la CCN dans le but de fournir des normes de qualité cohérentes et d'assurer le fonctionnement fiable et sûr de l'infrastructure électrique dans les limites géographiques fournies. Le présent énoncé des travaux (EDT) contient des spécifications, lignes directrices et pratiques exemplaires et exprime les attentes de la CCN. Il est essentiel que la CCN et l'Entrepreneur communiquent et collaborent efficacement. Le Contrat comporte des services à prix fixe et des services ponctuels ou selon les besoins. Dans le cadre de sa collaboration avec la CCN, l'Entrepreneur est tenu de recourir à des méthodes favorisant la mise en place de situations « gagnant-gagnant ».

2 Durée du Contrat

Le contrat et Convention d'offre permanente qui en résultera (le cas échéant) aura une Durée de cinq (5) Années consécutives commençant à partir de la signature, et se terminant le 31 mars 2029. Les redevances fixes pour chaque Année seront soumises à une augmentation de + 2 % par rapport aux redevances de l'Année précédente.

3 Portée des Travaux

Le présent Énoncé des Travaux (EDT) décrit l'étendue, les responsabilités et les conditions du Contrat de Maintenance Électrique. Le Contrat prévoit également la fourniture de services de Maintenance spécialisés et certaines obligations en matière de rédaction de rapports. L'Entrepreneur verra à fournir les services et à concrétiser les résultats décrits dans le Contrat même si certaines tâches individuelles peuvent ou non y être spécifiquement mentionnées ou identifiées, mais sont nécessaires pour fournir la totalité des services demandés.

3.1 LIMITES DU CONTRAT

L'énoncé des travaux (EDT) comprend les cartes du site et les listes des Biens qui l'accompagnent et qui contiennent des informations relatives aux limites du site, à l'identification et à l'emplacement des Biens. Le Contractant doit fournir tous les services à l'intérieur des limites géographiques telles que résumées sur les cartes.

4 Termes définis dans l'EDT

Dans le présent Contrat, les mots et locutions suivants, lorsqu'ils commencent par une majuscule, se définissent comme suit :

« **Agent de gestion du Contrat** » ou « **AGC** » Employé ou délégué de la CCN dont la fonction consiste à gérer le Contrat au nom de celle-ci.

« **Année** » Période de douze mois consécutifs comprise dans la Durée du Contrat et allant du 1er avril d'une année civile donnée au 31 mars de l'année civile suivante.

« **Besoins opérationnels variables** » (BOV) sont des Travaux qui seront demandés et préapprouvés par la CCN au fur et à mesure et selon les besoins pendant la Durée du mandat. L'Entrepreneur facturera à la CCN les services BOV préapprouvés conformément aux taux horaires/prix unitaires dans la COC et conformément aux modalités qui peuvent s'appliquer aux Travaux.

« **Bien** » À moins que le contexte indique clairement une intention contraire, lorsque le terme « Bien » est utilisé dans le présent Contrat, il doit être interprété comme signifiant à la fois les Biens naturels et les Biens construits.

« **CCN** » La Commission de la capitale nationale.

« **Composante** » Partie constitutive d'un Système ou d'un tout qui fait partie ou non d'un Bien. Sans égard à ce qui précède, une Composante peut aussi fonctionner seule, indépendamment du Système (ou des Systèmes) dont elle fait partie.

« **Conditions générales** » Le présent Contrat et les expressions « les présentes », « aux présentes », « des présentes » et ainsi que les autres expressions semblables qui se rapportent à ces Conditions. Sauf indication contraire, les articles, les clauses et les énumérations cités sont des dispositions des présentes Conditions générales.

« **Contrat** » Le Contrat conclu entre le Soumissionnaire choisi et la CCN, et incluant, en faisant les changements nécessaires selon le contexte, l'ensemble des présentes Conditions générales, en fonction desquelles le Soumissionnaire choisi convient d'exécuter la totalité des services concernés conformément aux normes de rendement énoncées dans l'Objet du Contrat, ainsi que toute autre question découlant de la proposition retenue et acceptée par la CCN, le cas échéant.

« **Convention d'offre permanente** » (COP) Convention par laquelle l'Entreteneur s'engage à fournir des biens et/ou des services, comme demandé par la CCN pendant une période de temps définis, selon des prix fixes établis au préalable et selon les Conditions générales du Contrat.

« **Dossiers de la CCN** » Tout document dont la CCN a la garde, qui existe lors de l'entrée en vigueur du Contrat et qui se rapporte à l'Objet, ainsi que tout renseignement, toute donnée ou tout document se rapportant à l'Objet et préparés par l'Entrepreneur pendant la Durée du Contrat, ainsi que tout compte rendu de ces renseignements ou documents, ce qui comprend la correspondance, les notes de service, les livres, les plans, les cartes, les dessins, les diagrammes, les données illustrées ou graphiques, les photographies, les films, les microfilms, les enregistrements sonores, les bandes vidéo, les données numériques et tout autre document d'information, peu importe sa présentation matérielle ou ses caractéristiques.

« **Droit applicable** » En tout temps, relativement à une Personne, à une propriété, à une transaction ou à un événement, quels qu'ils soient, l'ensemble des lois, arrêtés, statuts, règlements, traités, jugements et décrets en vigueur et (qu'ils aient ou non force de loi) l'ensemble des directives, règles, consentements, approbations, autorisations, lignes directrices, ordres et politiques mis en vigueur par toute autorité gouvernementale ou les Personnes ayant une autorité sur la Personne, la propriété, la transaction ou l'événement concernés, y compris toutes les lois relatives à l'environnement.

« **Durée** » Période de temps tel que décrit à la section 2.

« **Employés de l'Entrepreneur** » ou « **Personnel de l'Entrepreneur** » Personnes au service de l'Entrepreneur, que l'expression soit en majuscules ou en minuscules. Comprennent les Entrepreneurs dépendants et les sous-traitants de l'Entrepreneur, ainsi que leurs employés et travailleurs bénévoles.

« **Entrepreneur** » Synonyme de « Soumissionnaire choisi ».

« **Entretien** » ou < Maintenance > Ensemble des activités d'Entretien paysager, d'Entretien civil, de Déneigement et déglçage, de Gestion des déchets et du nettoyage ainsi que tout autre service devant être effectué par l'Entrepreneur régulièrement afin de respecter ses obligations en vertu du présent Contrat. Signifie également le respect d'un ensemble précis de normes de qualité afin d'obtenir l'état souhaité pour un Bien ou un niveau de service (voir Classes A, B, C et N). Ce service implique l'installation, l'Entretien, la réparation et la restauration des Biens afin qu'ils soient dans un état tel qu'ils puissent être utilisés efficacement pour l'usage auquel ils sont destinés.

"**Entretien ou Maintenance prédictif**" fait référence à la collecte, à l'analyse et à l'interprétation des données pour évaluer l'état des biens et aider à prévoir quand et comment la maintenance doit être effectuée.

« **Entretien ou Maintenance préventif** » Comprend les opérations d'Entretien de nature proactive visant à empêcher la détérioration ou les dommages ainsi qu'à réparer les détériorations ou les dommages mineurs causés par les conditions environnementales avant qu'ils ne s'aggravent. Ces opérations d'Entretien sont normalement effectuées selon un calendrier précis incluant, sans s'y limiter, la protection hivernale, les inspections, le sablage et la peinture, l'enlèvement et la plantation d'arbres, la réparation des nids-de-poule, le Remplacement de Composantes brisées ou défectueuses, les Produits consommables, l'ouverture et la fermeture des Systèmes et le nettoyage printanier, l'hivernation, etc.

« **Équipement** » Ensemble du matériel et de la machinerie devant être fournis par l'Entrepreneur à la satisfaction de la CCN en vue de l'exécution de l'Entretien des ouvrages civils, des BOV et tous autres Services Additionnels.

« **Heures ouvrables** » les heures comprises entre 8 heures et 17 heures un Jour ouvrable donné.

« **Honoraires fixes** » Montant annuel payable par la CCN à l'Entrepreneur pour chaque Année que dure le Contrat.

« **Jour ouvrable** » Du lundi au vendredi inclusivement, sauf les jours fériés établis dans la province de l'Ontario. La présente définition s'applique à la gestion du Contrat et non aux Travaux que doit effectuer l'Entrepreneur aux termes du présent Contrat.

« **Organisation de contrôle** » est une entité régulièrement et principalement engagée dans le contrôle spécialisé et la rédaction de rapports sur le matériel, les installations et les Systèmes électriques. Les exigences relatives à cette organisation sont définies plus en détail au point 6.2.

« **Objet** » Les Terrains et Bâtiments, les Biens Mobiliers et immeubles ainsi que l'ensemble des tâches et/ou des services s'y rapportant et devant être accomplis en vertu du Contrat.

« **Personne** » Particulier, compagnie, société de personnes, fiducie, autre personne morale, autre association immatriculée, gouvernement ou organisme gouvernemental.

« **Piédestaux** » sont des enceintes spécialement conçues, de types et de tailles variés, qui abritent l'infrastructure électrique et de communication.

« **Produits consommables** » Produits qui sont couramment utilisés pleinement lorsqu'un Système ou une Composante est en fonctionnement et dont on prévoit le remplacement et l'achat récurrents. En voici une liste partielle, mais non limitative : boulons, écrous, clous, courroies, joints d'étanchéité, attaches autobloquantes, peinture de retouche, garniture plastique, adhésifs, têtes d'irrigation, calfeutrage, huiles et lubrifiants, solénoïdes, fluides hydrauliques, fusibles, ballasts, ampoules électriques, produits de nettoyage, connecteurs, etc.

« **Région de la capitale nationale** » ou « **RCN** » S'entend au même sens que dans la Loi.

« **Sentiers** » peuvent être constitués d'asphalte, de poussière de pierre, de gravillons, de pierre calcaire, de gravier, de pierre concassée, de paillis. Les matériaux peuvent être utilisés en combinaison à certains endroits pour compenser les conditions humides.

« **Services additionnels** » Toute exigence ajoutée en vertu de la XXX qui n'était pas, à l'origine, comprise dans les Honoraires fixes du Contrat.

« **Soumissionnaire choisi** » Entrepreneur, s'il y en a un, à qui la CCN a attribué le Contrat.

« **Système** » Ensemble de Composantes en interaction et/ou interdépendantes formant un tout intégré.

« **Taux horaire/Prix unitaire** » signifie les taux pour les matériaux et la main d'œuvre décrits dans la COP qui doivent être fournis par l'Entrepreneur conformément aux normes d'exécution contenues dans le présent Contrat.

« **Travail** » ou « **Travaux** » Ensemble des biens, des services, des matériaux, de l'Équipement, des logiciels et des choses que l'Entrepreneur est tenu de faire, de fournir ou d'exécuter à l'égard de l'Objet, conformément aux modalités du présent Contrat.

5 Exigences Générales

5.1 Représentant de l'Entrepreneur

L'Entrepreneur est tenu de désigner un superviseur et/ou un contremaître qui collaborera avec la CCN pendant toute la Durée du Contrat pour planifier et exécuter le Travail. Le représentant de l'Entrepreneur doit être une personne en situation d'autorité, capable de prendre des décisions, de diriger les employés et les ressources et de contribuer de façon proactive à la planification et à l'exécution du Travail.

5.2 Sécurité du public

L'Entrepreneur devra prendre toutes les précautions et (ou) mesures nécessaires pour fournir des sites sécuritaires pour le public. Il faut notamment s'assurer que l'ensemble des Travaux, des activités et des opérations réalisés par l'Entrepreneur pour remplir les obligations du présent Contrat sont accomplis d'une manière qui ne compromet pas la sécurité du public. De plus, l'Entrepreneur devra sécuriser toutes les zones d'un site qui pourraient devenir (ou sont devenues) un danger pour la sécurité. Tout incident de ce genre doit être signalé immédiatement à la CCN et à tous les services d'urgence appropriés (police, pompiers, etc.).

Pour plus de clarté, dans tous les cas où l'Entrepreneur constate un défaut ou est mis au courant d'un défaut, que le défaut soit spécifiquement mentionné dans l'Objet ou non, la correction du défaut suppose la prise immédiate de mesures raisonnables pour protéger les utilisateurs, y compris l'exécution des Travaux requis par l'Objet, la signalisation du défaut aux utilisateurs et/ou l'interdiction ou la limitation de l'accès à la zone concernée.

5.3 DEMANDES DE SERVICES FORMULÉES PAR LE PUBLIC

L'Entrepreneur doit transmettre au Centre de contact de la CCN (613-239-5000) l'ensemble des demandes de renseignements, des plaintes, des demandes de services du public

5.4 RELATIONS AVEC LES MÉDIAS ET RELATIONS PUBLIQUES

L'Entrepreneur ne doit pas agir comme porte-parole de la CCN dans ses relations avec les médias et le public. Toutes les demandes d'entrevues ou de renseignements provenant des médias devront être transmises à la CCN. L'Entrepreneur ne devra pas donner d'entrevues, sans avoir obtenu l'approbation écrite de la CCN.

5.5 Employé-e-s

L'Entrepreneur doit pouvoir démontrer à tout moment à la CCN qu'il est en conformité avec les exigences de compétences et d'expérience indiquées en fournissant toute preuve d'expérience professionnelle pour tous les employés. Tout Employé embauché par l'Entrepreneur sera relevé de ses fonctions sur-le-champ et remplacé immédiatement par l'Entrepreneur si, de l'opinion de la CCN, il n'a pas les compétences où il agit de façon contraire aux meilleurs intérêts de la CCN ou s'il ne répond pas aux exigences énoncées ci-dessus.

En outre, l'Entrepreneur devra respecter toutes les certifications telles qu'exigées par la loi. Tous les Travaux réalisés par l'Entrepreneur doivent être effectués conformément aux règles de l'art et à toutes les lignes directrices, les exigences et les spécifications établies par le métier spécialisé. L'Entrepreneur doit travailler conformément à l'ensemble des normes et des codes fédéraux, provinciaux et municipaux. Il est important de prendre des mesures de sécurité appropriées en tout temps et appliquer des précautions additionnelles afin de protéger le grand public.

5.6 Divergences

En cas de divergence quelconque entre les spécifications, les cartes ou toute autre clause du présent Contrat, la partie contenant les plus importantes obligations de l'Entrepreneur aura préséance.

5.7 Engagements pris dans la Soumission de l'Entrepreneur

Outre les obligations qu'impose le présent Contrat, l'Entrepreneur s'engage aux présentes à respecter les engagements pris dans sa Soumission, laquelle est incorporée par renvoi à ce présent Contrat. En cas d'incompatibilité entre les Conditions générales du présent Contrat et celles de la Soumission détaillée de l'Entrepreneur, le document contenant les plus importantes obligations de la part de l'Entrepreneur aura préséance.

5.7.1 L'environnement

L'Entrepreneur est tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables en matière d'environnement, y compris tous les amendements ou les politiques, procédures ou pratiques exemplaires de remplacement.

5.8 Modifications à la portée du Contrat

La CCN se réserve le droit de modifier toute portion de l'Objet en tout temps pendant la Durée du Contrat en donnant à cette fin un avis écrit devant prendre effet à la date stipulée, qui doit se situer au moins dix (10) Jours ouvrables après la date de délivrance présumée de l'avis écrit. Ces modifications prendront la forme d'ajouts, de réaffectations, de révisions ou du retrait de sites, services, activités.

5.9 Obligation d'agir de bonne foi

Lors de l'exécution des fonctions et des services exigés par les présentes, l'Entrepreneur doit agir avec diligence, efficacité, de bonne foi et conformément aux exigences des assureurs et aux normes que doit respecter un propriétaire prudent.

5.10 Pratiques commerciales

L'Entrepreneur accepte de s'abstenir et d'empêcher toute autre Personne habilitée à utiliser l'Objet en tout ou en partie d'avoir recours aux genres d'entreprises et aux pratiques commerciales énumérées ci-dessous. De plus, il accepte d'inclure le libellé de la présente clause dans tout contrat autorisant l'utilisation de l'Objet en tout ou en partie :

- a) Toute entreprise qui pourrait entacher la réputation de l'Objet et/ou de la CCN en raison des méthodes de marchandisage susceptibles d'être employées;
- b) Tout commerce qui recourt à des pratiques publicitaires ou de vente qui sont contraires à l'éthique ou trompeuses;
- c) Tout commerce proposant un produit ou un service qui, de par leur nature, pourraient entacher la réputation de l'Objet et/ou de la CCN;
- d) Toute pratique commerciale qui, par le biais de la publicité, des méthodes de vente ou d'autres moyens, peut nuire à l'Objet ou à la réputation de la CCN, discréditer l'Objet ou la CCN, ou embrouiller ou tromper le public.

5.11 Changement de date

La CCN peut, à sa discrétion, changer les échéances pour toute exigence opérationnelle. La CCN doit informer l'Entrepreneur avant tout changement aux échéances. L'Entrepreneur doit modifier son plan de Travail en conséquence et fournir l'ensemble des services sans frais supplémentaires, tout en respectant les échéances modifiées par la CCN.

5.12 Besoins opérationnels variables (BOV)

Certaines tâches d'Entretien ne peuvent être déterminées qu'une fois que l'Entrepreneur et la CCN auront évalué les besoins et les exigences futurs. Pendant la Durée du Contrat, ces Besoins Opérationnels Variables (BOV) seront demandés et préapprouvés par la CCN au fur et à mesure et en fonction des besoins. L'Entrepreneur facturera à la CCN les services de BOV conformément aux Taux horaires/Prix unitaires dans la COP selon l'Objet et jusqu'à un maximum Annuel cumulatif de cinquante milles (75,000\$) et conformément aux conditions générales suivantes :

- a) Si, après un examen attentif, la CCN détermine qu'une estimation soumise par l'entrepreneur ne reflète pas les justes prix du marché, la CCN peut, à sa seule discrétion, attribuer les travaux à d'autres fournisseurs.
- b) Lorsque l'Équipement ou les matériaux sont achetés ou loués par l'Entrepreneur dans le seul but d'exécuter les BOV qui ont été demandés et approuvés par la CCN, l'Entrepreneur peut ajouter un maximum de quinze pour cent (15 %) de frais de manutention au coût de cet équipement et matériaux. L'Équipement et les Produits consommables dont l'entrepreneur est responsable en vertu d'autres sections du présent contrat ne seront pas soumises aux frais de manutention.
- c) Sauf avec l'approbation **préalable** de la CCN, les coûts de main-d'œuvre (y compris ceux des sous-traitants) ne sont pas soumis à des frais de manutention de quelque nature que ce soit.
- d) Les Équipements et Consommables dont l'Entrepreneur est responsable en vertu d'autres articles du présent Contrat ne sont pas soumis à des frais de manutention de quelque nature que ce soit.
- e) Les heures facturables des BOV commenceront et se termineront aux sites de travail, où que ce soit dans les limites géographiques du Contrat. Le temps de déplacement ne s'appliquera pas à moins d'avoir été préalablement approuvé par la CCN.

5.13 Convention d'offre permanente (COP)

La CCN envisage de conclure une COP avec le Soumissionnaire choisi pour la prestation de Services additionnels. L'Entrepreneur doit indiquer les Taux horaires/Prix unitaires pour les services d'Entretien, comme indiqué à la tableau 2. Ces Taux horaires/Prix unitaires doivent être représentatifs des calculs servant à définir le volet financier de la proposition, s'il y a lieu. S'il n'existe aucune disposition touchant précisément un site ou une activité en particulier, ces coûts permettront de calculer toute augmentation ou toute économie résultant d'ajouts, d'ajustements ou de suppressions à ce Contrat. L'exigence du nombre minimal d'heures (habituellement de 3 à 4) ne s'applique pas à la COP ni aux commandes subséquentes.

5.14 Cadenas et serrures

La CCN a mis sur pied un système hiérarchique de verrous et de clés. Au début du Contrat, la CCN remettra à l'Entrepreneur trois (3) exemplaires de chaque clé nécessaire à la réalisation des tâches décrites dans le présent Contrat. L'Entrepreneur doit également contrôler la distribution des clés en sa possession. Pour ce faire, il doit tenir un registre (date, nom, numéro de téléphone, nombre de clés et signature) de tous les employés, les sous-traitants et les utilisateurs auxquels il a remis des clés. L'Entrepreneur pourrait devoir remettre ce registre à la CCN sur demande.

5.15 Garantie

L'Entrepreneur garantit qu'il est qualifié pour exécuter le Travail exigé aux termes du présent Contrat, en ce sens qu'il possède les qualités requises, y compris, mais non de façon limitative, les exigences en matière d'autorisation d'exercer ou de reconnaissance professionnelle qu'impose le Droit Applicable, de même que les connaissances, l'habileté et les aptitudes pour exécuter le Travail.

Tout Travail et/ou tout services effectués par l'Entrepreneur doit respecter les normes établies et généralement acceptées pour le genre de fournitures et de services visés par le présent Contrat et être à tous égards conforme aux exigences, le matériel et l'exécution devant être exempts de défauts.

L'Entrepreneur convient que la présente garantie demeurera en vigueur après l'acceptation et le paiement du Travail et que son obligation à ce titre comprend la réparation ou le remplacement de tout ou partie du Travail qui deviendra défectueux dans les douze (12) mois suivant la date de livraison ou d'achèvement du Travail, par suite de défauts de conception, de matériel ou d'exécution.

5.16 Dommages causés par l'Entrepreneur

L'Entrepreneur est responsable de tous les dommages qu'il cause aux propriétés ou aux Biens de la CCN. Il doit signaler immédiatement à celle-ci tout dommage dans un rapport d'événement. Les dommages à la pelouse, la déchirure d'écorces, le bris d'enseigne, les planches de Trottoir de bois ou de passerelle brisées par des Équipements et de la machinerie, un orniérage important, les dommages aux Biens causés par les coupe-bordures, etc. seront considérés comme des dommages qui doivent être réparés par l'Entrepreneur, et ce, à ses propres frais.

Les réparations et les Remplacements nécessaires par suite de dommages causés par l'Entrepreneur doivent être exécutés dans les 48 heures après l'incident, à moins d'indication contraire de la CCN. Sinon, celle-ci effectuera les réparations ou les remplacements aux frais de l'Entrepreneur. Si la sécurité du public est menacée (p. ex., dans le cas d'une barrière brisée sur un Sentier), l'Entrepreneur doit immédiatement corriger la situation.

5.17 Véhicules

L'Entrepreneur devra fournir tous les véhicules nécessaires pour s'acquitter des obligations contractuelles du Contrat. Ces véhicules comprennent tous les véhicules requis pour le transport et (ou) pour fournir les services d'Entretien prévus au Contrat. L'Entrepreneur devra assumer tous les risques inhérents à l'usage de véhicules généraux ou spécialisés. Tous les véhicules utilisés par l'Entrepreneur devront être propres et présentables, sans rouille, et conformes à l'ensemble des normes provinciales en matière de sécurité. Le nom de l'entreprise doit être indiqué en évidence sur l'ensemble des véhicules routiers et des véhicules hors route (y compris les véhicules personnels utilisés dans le cadre des activités liées au Contrat). L'utilisation de véhicules motorisés hors route n'est permise que pour l'exécution des responsabilités contractuelles de l'Entrepreneur. L'Entrepreneur où qui conque agit en son nom ne peut utiliser aucun véhicule à des fins récréatives ou à toute autre fin non exigée dans le Contrat. L'utilisation des véhicules motorisés tout-terrain se fera prudemment et dans le respect des ressources naturelles et du désir des visiteurs qui souhaitent vivre une expérience récréative dans un environnement naturel.

Dans la mesure du possible, l'Entrepreneur évitera de laisser les véhicules tourner inutilement au ralenti, ce qui entraîne un gaspillage de carburant et l'émission de gaz à effet de serre (se référer aux règlements municipaux). Lorsqu'il faut remplacer les véhicules du parc, la CCN encourage l'Entrepreneur à sélectionner un Équipement écoénergétique et responsable du point de vue environnemental (véhicules électriques, camionnettes, moteurs à quatre temps, carburants de substitution, etc.).

5.17.1 Utilisation de véhicules sur les sentiers

Les Entrepreneurs sont tenus d'utiliser les véhicules les plus petits et les plus économes en énergie adaptés à la tâche lorsqu'ils accèdent au réseau de sentiers.

La vitesse maximale des véhicules sur les Sentiers, les Pistes et les Chemins forestiers est de 15 km/h. Lorsque la visibilité ou les lignes de visibilité sont limitées, elle est de 5 km/h. Les véhicules de

L'Entrepreneur doivent faire fonctionner les clignotants multiples d'urgence lorsqu'ils se déplacent sur les Sentiers. Les conducteurs doivent utiliser le klaxon lorsqu'ils arrivent à une courbe du Sentier qui nuit à la visibilité de la circulation arrivant en sens inverse. Les véhicules de l'Entrepreneur doivent céder la place aux piétons et aux cyclistes à tout moment, quelles que soient les circonstances. Stationner et conduire les véhicules le moins possible sur les pelouses et les sentiers.

5.18 Entreposage sur les terrains de la CCN

Il est interdit d'entreposer du matériel, des véhicules ou de l'Équipement sur les terrains de la CCN visés par le présent Contrat sans l'approbation préalable de la CCN. Aucun réservoir de carburant n'est autorisé sur les propriétés de la CCN sans le consentement écrit préalable de celle-ci.

5.19 Signalisation fournie par l'Entrepreneur

L'Entrepreneur s'engage à se conformer à tous les règlements, arrêtés et politiques de la CCN concernant la fourniture de panneaux de signalisation sur les terrains appartenant à la CCN ou dont la CCN est responsable. L'Entrepreneur ne produira et n'utilisera que des enseignes qui ont été approuvées par la CCN.

5.20 Spécifications des matériaux

Tous les matériaux requis pour le Contrat relèveront de la responsabilité de l'Entrepreneur et seront conformes à toutes les normes et lignes directrices sur les matériaux, prévues dans le Contrat. Tous les matériaux et toutes les pièces fournis par l'Entrepreneur devront être neufs et conformes aux normes applicables de l'Office des normes générales du Canada, du Conseil canadien des normes, de l'Association canadienne de normalisation (CSA), des Laboratoires des assureurs du Canada, du Code national du bâtiment et des « Dessins types et détails de la CCN », datés de décembre 2008. L'Entrepreneur ne doit pas utiliser des matériaux d'un autre type ou de qualité inférieure sur un site donné, ni combiner plusieurs types ou qualités de matériaux sur un même site.

5.20.1 Frais de manutention et substitutions

Lorsqu'il achète des matériaux (des Composantes) dans le seul but d'effectuer des services additionnels ou BOV qui ont été demandés et approuvés par la CCN, l'Entrepreneur peut ajouter des frais de manutention maximaux de 15 % au prix de ces matériaux seulement. Aucuns frais de manutention des matériaux et de la main d'œuvre ne doivent être perçus pour les services, Matériaux, les pièces, les Composantes et les produits consommables pour lesquels l'Entrepreneur est responsable en vertu d'autres clauses du présent Contrat. Les coûts de main-d'œuvre (y compris ceux de n'importe quel sous-traitant) ne doivent pas faire l'objet de frais de manutention des matériaux à moins que la CCN ne l'approuve au préalable. S'il est incapable de trouver des matériaux et de l'Équipement identiques à ceux qui sont stipulés ou à remplacer, l'Entrepreneur doit présenter des échantillons à la CCN aux fins d'approbation préalable.

6 Cahier des charges

Le l'Entrepreneur s'engage à utiliser les meilleures pratiques en conformité avec les termes et conditions du présent contrat et avec les lois applicables en vigueur pendant la durée du contrat. L'Entrepreneur s'engage à prendre ou à faire prendre toutes les mesures nécessaires pour remplir ses obligations en

vertu du présent contrat et à toujours prendre en compte et respecter les termes du présent contrat, complètement et fidèlement.

Les spécifications d'exploitation et d'Entretien de la présente section sont destinées à être lues et appliquées conjointement avec les fiches d'inventaire des Biens (0) et les cartes (0). Ensemble, ces documents fournissent les informations nécessaires à la création et à l'application éventuelle d'un plan de gestion de la Maintenance plus détaillé. L'Entrepreneur s'assurera de fournir les services et d'atteindre les résultats décrits dans le Contrat, même si des tâches individuelles peuvent ou non être spécifiquement mentionnées ou identifiées, mais sont nécessaires pour fournir la totalité des services demandés et atteindre tous les objectifs opérationnels identifiés.

La norme NFPA 70B et la norme CSA Z463-18 sont spécifiquement citées pour illustrer les exigences minimales attendues par la CCN. Bien que certaines tâches puissent être regroupées, ces regroupements peuvent être arbitraires d'un point de vue opérationnel. Les regroupements ont pour but de faciliter la rédaction du cahier des charges et non de dicter l'ordre ou l'étendue des tâches de maintenance.

L'Entrepreneur exécute les Travaux d'entretien décrits dans le présent article et ceux auxquels il peut être fait référence dans d'autres articles. La CCN est responsable du reste des Travaux d'entretien qui n'ont pas été confiés à l'Entrepreneur. L'Entrepreneur fournit tous les Consommables nécessaires à l'exécution des tâches décrites dans le présent article. Dans tous les cas où une déficience exige une intervention de la part de l'Entrepreneur, le traitement de la déficience signifie prendre des mesures raisonnables pour protéger le public, y compris effectuer des réparations immédiates, permanentes ou temporaires (selon ce que peut exiger l'Objet) et alerter la CCN.

Le programme d'Entretien est composé de quatre (4) parties:

1. Les contrôle spécialisés (6.2).
2. La Maintenance préventive (6.3).
3. La Maintenance réactive (6.4)
4. Les rapports et dossiers (6.5).

6.1 Personnel

L'Entrepreneur s'assurera de pouvoir démontrer à tout moment à la CCN qu'il est en conformité avec les exigences de qualification et d'expérience prévues dans le présent Contrat, en fournissant toutes les preuves requises. Tout Employé embauché par l'Entrepreneur sera relevé de ses fonctions et immédiatement remplacé par l'Entrepreneur si, de l'avis de la CCN, cet Employé n'est pas qualifié ou agit d'une manière contraire aux meilleurs intérêts de la CCN ou si l'Employé ne satisfait pas aux exigences énoncées dans le présent document. L'Entrepreneur doit se qualifier pour le Programme du "Electrical Safety Authority's Authorized Contractor Program" et maintenir sa pleine participation à ce programme.

En outre, tout travail effectué par l'Entrepreneur doit l'être conformément à l'art du métier et doit suivre toutes les directives, exigences et spécifications établies par ce métier. L'Entrepreneur travaillera en conformité avec tous les codes et normes fédéraux, provinciaux et municipaux. En cas de conflit entre les dispositions des autorités susmentionnées, la disposition la plus stricte s'appliquera.

6.2 Contrôle spécialisé

Lorsque les services d'une société de contrôle sont requis, il doit s'agir d'une entité régulièrement engagée dans le contrôle de dispositifs, d'installations et de systèmes d'équipement électrique, capable de réaliser des contrôles, de fournir des rapports et d'émettre des avis et des recommandations impartiaux.

- Les techniciens doivent être certifiés conformément à la norme ANSI/NETA ETT, Standard for Certification of Electrical Testing Personnel.
- Chaque chef d'équipe sur site doit être titulaire d'une certification en cours de validité, de niveau III ou supérieur, dans le domaine des essais électriques, et avoir au moins trois (3) ans d'expérience en matière d'essais électriques, d'inspection et de maintenance.
- L'organisme de contrôle doit être qualifié pour participer pleinement au programme d'entrepreneurs agréés de l'autorité de sécurité électrique et s'y tenir.
- Les techniciens chargés des essais et des inspections électriques doivent être formés et expérimentés en ce qui concerne les appareils et les systèmes évalués. Ils doivent être capables de mener les essais en toute sécurité et en toute connaissance des risques encourus. Ils doivent évaluer les données d'essai et se prononcer sur le maintien ou non de l'aptitude au service de l'équipement concerné.
- Le contractant chargé des essais/inspections doit soumettre une documentation appropriée pour démontrer qu'il satisfait à ces exigences. La documentation doit comprendre au minimum les éléments suivants
 - o Société : accréditation, appartenance à un ou plusieurs organismes d'essai : années d'expérience et au moins trois (3) projets représentatifs similaires ;
 - o Techniciens : Preuve d'accréditation et confirmation de l'expérience et au moins trois (3) projets représentatifs similaires.

6.3 Maintenance Préventive

L'Entretien Préventif se déroulera selon un calendrier rotatif, effectué chaque Année sur environ un tiers (1/3) de l'inventaire des Biens (voir ci-dessous). La CCN et l'Entrepreneur conviendront à l'avance des Biens, de la séquence et des dates et heures spécifiques pour les activités de Maintenance Préventive de l'Entrepreneur.

	Total des Biens	Pourcentage visité chaque Année du Contrat	
Piédestal	74	33%	22
Kiosque	71	33%	21
Pièce	7	100%	7

L'Entrepreneur doit effectuer l'entretien recommandé par le fabricant ou exigé par les codes et, au minimum, tel que décrit dans la norme NFPA 70B et/ou CSA Z463-18, selon le cas, pour chaque bien, composant ou système électrique. L'Entrepreneur doit également soumettre un rapport selon les modalités de la clause 6.5.

6.3.1 Travaux résultants (BOV)

Lorsque des Travaux et/ou des contrôles spécialisés sont recommandés par l'entrepreneur à la suite d'une intervention régulière de Maintenance Préventive, le calendrier et l'étendue du suivi seront évalués conjointement par l'entrepreneur et la CCN. Sur la base de cette évaluation, l'entrepreneur devra alors, en temps opportun

- Produire et communiquer à la CCN un devis écrit pour les Travaux et/ou les contrôles spécialisés qui pourraient s'avérer nécessaires.
- Affecter des ressources à l'exécution des Travaux approuvés par la CCN dans un délai raisonnable.

6.4 Maintenance réactive

Le contractant doit fournir une ligne téléphonique spécialisée pour répondre à tous les appels de la CCN. La ligne téléphonique du contractant doit être un service "direct au technicien" les jours ouvrables, pendant les heures d'ouverture. Un service de réponse ou un système de messagerie vocale doit être actif en dehors des heures susmentionnées. Le numéro de téléphone doit rester le même pendant toute la durée du présent contrat et doit être communiqué au centre d'appel de la CCN.

Lorsque l'intervention d'urgence nécessite une évaluation sur place par le contractant, le délai d'intervention suivant s'applique :

- Intervention et évaluation sur place au plus tard à 12 heures (midi) le jour ouvrable suivant, à moins qu'un délai plus long n'ait été approuvé par la CCN.

6.4.1 Travaux résultants (BOV)

Toutes les interventions de maintenance réactive sont, par nature, BOV (voir 5.12). L'urgence des Travaux résultant d'une intervention d'urgence (Maintenance Réactive) est évaluée conjointement par l'Entrepreneur et la CCN. L'Entrepreneur doit alors, en temps opportun,

- Produire et communiquer à la CCN une estimation des Travaux qui pourraient s'avérer nécessaires. Les estimations verbales ne sont acceptables que dans des cas extrêmement rares.
- Affecter les ressources nécessaires à l'exécution des Travaux dans un délai correspondant à l'urgence de la situation, telle qu'elle a été évaluée au préalable par la CCN et l'Entrepreneur.

6.5 Rapports et dossiers

L'entrepreneur fournira à la CCN des rapports détaillant toutes les activités menées, les problèmes identifiés et les mesures prises. L'entrepreneur conservera et maintiendra au siège ou à la succursale de son entreprise des informations, des données et des dossiers complets sur ses activités liées à la gestion et à l'exploitation de l'Objet du Contrat.

Tous les renseignements, données, dossiers et calendriers préparés par l'entrepreneur pendant la Durée du Contrat en rapport avec L'Objet du Contrat, ainsi que tous les rapports s'y rapportant, sont la propriété de la CCN. La CCN a le droit d'accéder sans restriction à tous ces renseignements, données, dossiers et rapports pendant la Durée du Contrat et par la suite.

Les informations, données, dossiers et rapports envisagés ici isoleront les activités et les transactions financières liées à la gestion et à l'exploitation de l'Objet du Contrat de toutes les autres activités et transactions financières impliquant l'Entrepreneur.

Après l'achèvement de l'Entretien Préventif Annuel (6.3), l'Entrepreneur soumettra à la CCN, au plus tard le 1er juillet de chaque Année, un rapport contenant les éléments suivants :

- La date, l'heure, nom du personnel, lieu, numéro du Bien de la CCN, etc.
- Sous la forme d'une liste de contrôle, détailler les activités menées, les problèmes identifiés et les tâches de Maintenance effectuées.
- Fournir des observations, des opinions et des recommandations qui permettent à la CCN et à l'Entrepreneur d'établir des priorités, de planifier et d'exécuter des travaux supplémentaires (BOV) à exécuter de juillet à novembre de chaque Année.
- Inclure des photos géolocalisées et horodatées pour étayer les observations et montrer les Travaux effectués.

6.6 Facturation

L'Entrepreneur facturera la CCN le 1^{er} juin et le 15 juillet pour les éléments à prix fixe (6.3 et 6.5). Tous les autres travaux seront facturés dans les trente (30) jours suivant l'achèvement substantiel. Les factures doivent être détaillées et complètes.

6.7 Consommation de carburant

L'Entrepreneur doit faire le suivi de la consommation mensuelle de carburant pour les véhicules les autres équipements à moteur, y compris l'essence, le diesel, le biodiesel, l'éthanol, le propane et le gaz naturel comprimé. L'Entrepreneur doit remplir et soumettre à la CCN un rapport sur la consommation de carburant à la fin de chaque Année du Terme.

6.8 Véhicules

L'Entrepreneur doit fournir tous les véhicules nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles du Présent Contrat. Cela comprend tous les véhicules nécessaires au transport et/ou à la fourniture des services de Maintenance demandés dans le présent Contrat. L'entrepreneur assume tous les risques inhérents à l'utilisation de véhicules généraux ou spécialisés. Tous les véhicules utilisés par l'entrepreneur doivent être maintenus dans un état propre et présentable et doivent répondre à toutes les normes de sécurité provinciales. Le nom de l'entreprise doit être affiché bien en vue sur tous les véhicules (y compris les véhicules personnels utilisés pour des activités liées au Contrat). L'utilisation de véhicules motorisés tout-terrain est autorisée exclusivement pour permettre à l'Entrepreneur de s'acquitter de ses responsabilités contractuelles. Aucun véhicule ne peut être utilisé par l'entrepreneur ou toute personne agissant en son nom à des fins récréatives ou à toute autre fin non requise par le

présent contrat. Les véhicules tout-terrain seront utilisés avec soin et dans le respect des ressources naturelles et du désir des visiteurs de vivre une expérience récréative dans un environnement naturel.

Dans la mesure du possible, l'entrepreneur évitera de faire tourner inutilement le moteur au ralenti, ce qui peut entraîner la création de gaz à effet de serre (voir les règlements municipaux). Lors du remplacement des véhicules, la CCN encourage l'entrepreneur à choisir de l'équipement éconergétique et respectueux de l'environnement (véhicules électriques, petites camionnettes, moteurs à quatre temps, carburants de remplacement, etc.)

6.8.1 Utilisation des véhicules sur les sentiers

L'entrepreneur est tenu d'utiliser les véhicules les plus petits et les plus économes en énergie, adaptés à la tâche, lorsqu'il accède au réseau de sentiers et de pistes. La vitesse maximale des véhicules sur les sentiers et les pistes est de 15 km/heure. Lorsque la visibilité ou les lignes de visibilité sont limitées, la vitesse maximale est de 5 km/h. Les véhicules du contractant doivent enclencher les clignotants d'urgence à quatre voies lorsqu'ils circulent sur les sentiers ; les opérateurs actionneront le klaxon lorsqu'ils entreront dans un virage du sentier où la visibilité de la circulation venant en sens inverse est limitée. Les véhicules du contractant doivent céder le passage aux piétons et aux cyclistes à tout moment, quelles que soient les circonstances. Le stationnement et la circulation des véhicules sur les pelouses et les allées doivent être réduits au minimum.

7 Annexes

7.1 Sécurité en tout temps

- 1) En acceptant ce contrat, l'entrepreneur accepte d'assumer toutes les responsabilités qui incombent normalement à l'entrepreneur principal et à l'employeur en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail de l'Ontario (LSST) et de la Loi sur la santé et la sécurité du travail du Québec.
- 2) L'entrepreneur doit gérer ses activités de manière à ce que la santé et la sécurité de ses employés, des occupants du bâtiment ou de l'installation et du public ainsi que la protection de l'environnement aient toujours préséance sur les préoccupations relatives aux coûts et au calendrier. En outre, le contractant doit satisfaire à toutes les exigences du présent cahier des charges.
- 3) L'entrepreneur doit se conformer en tout temps aux dispositions de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, du Code de sécurité pour l'industrie de la construction et du Règlement sur la santé et la sécurité du travail, le cas échéant.
- 4) L'entrepreneur doit exécuter tous les travaux conformément aux dernières éditions du Code national de prévention des incendies du Canada, du Code national du bâtiment du Canada et du Code canadien de l'électricité, ainsi que de tout autre code ou norme applicable.
- 5) L'entrepreneur doit soumettre à la CCN un programme de prévention spécifique aux activités qu'il est susceptible d'effectuer au moins dix (10) jours avant le début des travaux. L'Entrepreneur devra par la suite mettre à jour le programme de prévention si les travaux se déroulent différemment de ce qui avait été initialement prévu. La CCN peut, après avoir reçu le programme et à tout moment pendant les travaux, exiger que le programme soit modifié ou complété afin de mieux refléter les conditions réelles du chantier. L'entrepreneur doit alors apporter les modifications nécessaires avant le début des travaux.

Le programme est basé sur les risques identifiés et prend en compte les informations et les exigences contenues dans le présent cahier des charges. Le programme doit rester en vigueur pendant toute la durée du contrat et doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Inclure la politique de l'entreprise en matière de santé et de sécurité ;
- Inclure un organigramme des responsabilités en matière de santé et de sécurité ;
- Identifier les risques spécifiques à chaque catégorie de tâches à effectuer dans le cadre de l'exécution du contrat et les mesures préventives correspondantes, sur la base des exigences réglementaires ;
- Identifier la personne responsable de la mise en œuvre des mesures préventives ;
- Prendre en compte les risques susceptibles d'affecter la santé et la sécurité des travailleurs, des occupants du bâtiment ou de l'installation et du public ;
- Inclure des normes de premiers secours et d'intervention d'urgence ;
- Inclure une procédure en cas d'accident ;
- Inclure toutes les tâches de réparation qui peuvent être assignées dans le cadre de ce contrat ;
- Inclure un engagement écrit de toutes les parties à adhérer au programme de prévention.

6) L'entrepreneur veillera à ce que les matériaux, l'équipement, les outils et l'équipement de protection utilisés pour l'exécution des travaux soient entretenus et maintenus en bon état. Tout équipement, outil ou équipement de protection qui ne peut être installé ou utilisé sans compromettre la santé et la sécurité des travailleurs ou du public est considéré comme impropre aux fins des travaux. La CCN se réserve le droit d'interdire l'utilisation d'équipements ou d'outils jugés dangereux, défectueux ou inappropriés.

7) L'entrepreneur doit s'assurer que ses travailleurs ont reçu la formation et l'information nécessaires pour accomplir leurs tâches de façon sécuritaire et que tous les outils et équipements de protection nécessaires sont disponibles, conformément aux normes, lois et règlements applicables, et qu'ils sont utilisés.

8) L'entrepreneur doit prendre les mesures nécessaires pour faire respecter les exigences en matière de santé et de sécurité énoncées dans les documents contractuels, les règlements provinciaux, les normes applicables et le programme de prévention propre aux travaux.

Quel que soit le nombre de travailleurs affectés aux travaux, l'entrepreneur doit désigner une personne qui agira à titre d'agent de santé et de sécurité au travail et lui donner le pouvoir d'ordonner l'arrêt ou la reprise des travaux lorsqu'elle le juge nécessaire pour des raisons de santé et de sécurité.

9) Sans limiter la portée de l'article précédent, la CCN peut en tout temps ordonner l'arrêt des travaux si elle croit qu'il y a un danger ou un risque pour la santé et la sécurité des employés affectés aux travaux, du public ou de l'environnement.

Le Contractant prendra les mesures nécessaires pour assurer une communication efficace des informations relatives à la santé et à la sécurité. Dès leur arrivée sur le chantier, tous les travailleurs sont

informés des détails du programme de prévention ainsi que de leurs obligations et de leurs droits. L'entrepreneur tient un registre des informations fournies et obtient la signature de chaque travailleur ayant reçu ces informations.

Le contractant informe ses travailleurs qu'ils ont le droit de refuser tout travail présentant un risque pour leur santé ou leur sécurité.

10) L'entrepreneur prend rapidement toutes les mesures nécessaires pour corriger les cas de non-respect des lois et règlements et les situations dangereuses identifiées par un inspecteur du gouvernement, par la CCN ou par le coordinateur de la santé et de la sécurité de la CCN ou au cours d'une inspection périodique. Une confirmation écrite de toutes les mesures prises doit être soumise à la CCN pour corriger les cas de non-conformité ou les situations dangereuses.

11) Le contractant s'engage à respecter les normes de premiers secours et d'intervention d'urgence conformément aux politiques et réglementations applicables et à toute autre clause du présent cahier des charges.

12) Le contractant doit délimiter et contrôler l'accès à la zone de travail et installer des barricades si nécessaire.

13) Le contractant prend les mesures nécessaires pour maintenir le lieu de travail propre et ordonné pendant toute la durée des travaux et s'assure qu'à la fin de chaque journée de travail, le lieu de travail est exempt de tout danger.

14) Lorsqu'un travailleur travaille seul dans un endroit isolé où il est impossible d'appeler à l'aide, le contractant identifie les risques liés à la situation et fournit à l'autorité technique de la CCN une procédure permettant de prévenir ces risques et d'obtenir rapidement de l'aide en cas d'urgence.

15) Lorsqu'un danger non identifié dans le cahier des charges survient à la suite ou au cours des travaux, le contractant arrête immédiatement les travaux, met en œuvre des mesures de protection temporaires pour les travailleurs et le public, et en informe la CCN oralement et par écrit. L'entrepreneur doit ensuite soumettre les changements nécessaires à l'approbation avant de poursuivre le programme de prévention afin de s'assurer que les travaux peuvent reprendre en toute sécurité.

16) En cas d'incident, le Contractant prend les mesures nécessaires, y compris l'arrêt des travaux, pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs et du public et contacte rapidement l'Autorité technique.

17) La sous-traitance n'est pas autorisée à moins d'être approuvée par écrit par la CCN. Dans sa décision, la CCN tiendra compte de la capacité du sous-traitant à satisfaire à ces exigences.

18) Sur le chantier, l'entrepreneur doit tenir compte des conditions suivantes lors de l'élaboration d'un plan de travail sécuritaire :

Si l'entrepreneur est appelé à travailler près d'un plan d'eau ou d'un bassin de rétention, il doit indiquer dans son programme de prévention les mesures à prendre pour prévenir les risques de noyade, de choc électrique et d'électrocution.

Si l'entrepreneur est appelé à effectuer des travaux en hauteur dans le bâtiment, il indique dans son programme de prévention les mesures à prendre pour les travaux en hauteur.

S'il est demandé à l'entrepreneur d'inspecter ou de vérifier des locaux électriques, l'entrepreneur indique dans son programme de prévention les mesures qu'il compte prendre pour protéger les personnes dans ces zones.

Si l'entrepreneur est invité à effectuer des travaux dans des espaces confinés, il inclut dans son programme de prévention les mesures qu'il entend prendre pour travailler dans ces espaces.

7.2 Environnement de travail et risques connus

Les tâches requises dans le cadre du présent contrat sont exécutées sur un vaste territoire urbain comprenant des sentiers, des promenades, des routes, des parcs et des espaces naturels. C'est dans cet environnement que les employés du Contractant doivent travailler, dans des endroits éloignés ou isolés et dans des conditions climatiques difficiles (notamment chaleur ou froid extrêmes) en utilisant des équipements spécialisés. Le contractant s'assure que ses employés possèdent les aptitudes/l'expérience, les vêtements de protection, les outils et l'équipement leur permettant d'accomplir les tâches qui leur sont confiées. Le contractant met à la disposition de ses employés un équipement de communication approprié. Le contractant informe ses employés des risques connus ou prévisibles inhérents aux tâches qui leur sont confiées et met en place les mesures de contrôle nécessaires.

Dans le cadre du présent contrat, voici une liste d'activités représentant des risques inhérents connus et/ou prévisibles associés aux travaux typiques effectués sur les terrains :

- Travailler avec des systèmes électriques, mécaniques et hydrauliques (électrocution, brûlures, écrasement, etc.) ;
- Travailler à proximité de déchets contaminés tels que des excréments d'animaux, des seringues et des préservatifs (infection, maladie, etc.) ;
- Travailler dans des conditions climatiques difficiles (insolation, déshydratation, hypothermie, coups de soleil, engelures, etc.) ;
- Travail dans des espaces confinés (gaz nocifs, asphyxie, explosion, etc.) ;
- Travailler pendant des tempêtes de neige ou d'autres types de tempêtes (dérapage, tomber, être traîné, être heurté par un objet qui tombe, etc.) ;
- Travail avec ou à proximité d'appareils mécaniques et/ou de véhicules motorisés (blessures, coupures, lacérations, surdité, asphyxie due à l'inhalation de gaz nocifs, etc.) ;
- Travailler avec des équipements électriques (blessures, coupures, lacérations, surdité, électrocution, etc.) ;
- Marcher sur un terrain accidenté (chutes, luxations, fractures, etc.) ;
- Morsures d'insectes ou d'animaux (blessures, réactions allergiques/immunes ou à des toxines, rage, virus du Nil occidental, encéphalite, etc.) ;
- Réaction aux allergènes et toxines végétales (rhume des foin, sumac vénéneux, moisissures, chène vénéneux occidental, etc.) ;

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
The core / Le coeur	Major's Hill Park / Parc Major's Hill	Room / Pièce	DC1	1x Main breaker panel, 400A, 600V 1x Transformer, 225kVA, 600-120/208Y 1x Transformer, 225kVA 1x Distribution panel, 1200A, 120/208V, 3P-4W 7x Breaker, 3 pole 6x Breaker, 2 pole 1x Breaker, 1 pole 2x Distribution panel, 600A, 120/208V, 3P-4W with Breakers, 15A, 240V, 1 pole, 1P-2W 1x Switches	1x panneau de disjoncteurs principal de 400A, 600V 1x transformateur de 225kVA, 600-120/208Y 1x transformateur de 225kVA 1x panneau de distribution de 1200A, 120/208V, 3P-4W 7x disjoncteurs, tripolaires 6x disjoncteurs, bipolaires 1x disjoncteur, unipolaire 2x panneau de distribution de 600A, 120/208V, 3P-4W avec disjoncteurs de 15A, 240V, unipolaires, 1P-2W 1x interrupteur
The core / Le coeur	Major's Hill Park / Parc Major's Hill	Room / Pièce	DC2	1x Main disconnect, 400A, 600V, 3P-4W, 3 pole 1x Transformer, 300 kVA, 600-120/208V 1x Panelboard, 800A, 120/208V, 3P-4W 10x Breaker, 3 pole 10x Breaker, 2 pole 1x Panelboard, 225A, 120/208V with Breakers, 1P-2W, 1 pole 1x Panelboard, 400A, 120/208V with Breakers, 1P-2W, 1 pole 1x Panelboard, 225A, 120/208V with Breakers, 1P-2W, 1 pole 1x Contactor, 100A, 120/208V, 3 pole 1x Contactor, 200A, 120/208V, 3 pole	1x sectionneur principal, 400 A, 600 V, régime triphasé, 4 fils, tripolaire 1x transformateur, 300 kVA, 600-120/208 V 1x tableau de distribution, 800 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 10x disjoncteurs, tripolaires 10x disjoncteurs, bipolaires 1x tableau de distribution, 225 A, 120/208 V avec disjoncteurs à régime monophasé, 2 fils, unipolaires 1x tableau de distribution, 400 A, 120/208 V avec disjoncteurs à régime monophasé, 2 fils, unipolaires 1x tableau de distribution, 225 A, 120/208 V avec disjoncteurs à régime monophasé, 2 fils, unipolaires 1x contacteur, 100 A, 120/208 V, tripolaire 1x contacteur, 200 A, 120/208 V, tripolaire
Eastern / L'est	Lady Grey Drive - Promenade Lady Grey	Kiosk / Kiosque	K113	1x Hydro meter 2x Disconnect, 100A, 250V 1x Disconnect, 60A, 120/250V	1x compteur 2x sectionneurs 100A, 250V 1x sectionneur 60A, 120/250V

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
Eastern / L'est	Rideau Falls and Green Island Park / Les chutes Rideau et le Parc de l'île verte	Kiosk / Kiosque	K118	2x GFI duplex 1x Timer 1x Lighting contactor 2x Photocell 1x Hubbell receptacle 100A, 3P-4W	2x prises disjoncteur différentiel (GFI) 1x minuterie 1x contacteur pour éclairage 2x cellule photoélectrique 1x réceptacle type Hubbell de 100A, 3P-4W
Eastern / L'est	Rideau Falls (NRC building) / Les chutes Rideau (bâtisse du CNR)	Kiosk / Kiosque	K122	2x Hubbell receptacle 100A, 3P-4W	2x réceptacle type Hubbell de 100A, 3P-4W
Eastern / L'est	Rockcliffe Park / Parc Rockcliffe	Kiosk / Kiosque	K148	225A, 120/208V, 3P-4W, breakers 2x30A, 2x20A, 20x15A	225A, 120/208V, 3P-4W, disjoncteurs 2x30A, 2x20A, 20x15A
Eastern / L'est	Rockcliffe Park / Parc Rockcliffe	Kiosk / Kiosque	K149	1x Splitter, 600V, 3P-4W, 125A 2x Splitter, 600V, 3P 5x Fused Disconnect, 600V, 30A 2x Fused Disconnect, 240V, 60A 1x Splitter 120/208V, 3P-4W 1x Pump alarm/auto-dialer/alarm system 1x Breaker panel, 240V, 100A, 3P-3/4W, 6x15A 1x Breaker panel, 240V, 225A, 3P-3/4W, 15x15A, 3x70A, 2x50A 2x 30 kVA Transformer, 600V-3P 1x Receptacle, in use by alarm system, 120V 1x Pump contactor 1x GF annunciator	1x répartiteur 600V, 3P-4W, 125A 2x répartiteurs 600V, 3P 5x sectionneurs à fusibles 600V, 30A 2x sectionneurs à fusibles 240V, 60A 1x répartiteur 120/208V, 3P-4W 1x système d'alarme pour pompe avec composition de numéro de téléphone automatique 1x panneau disjoncteurs 240V, 100A, 3P-3/4W, 6x15A 1x panneau disjoncteurs 240V, 225A, 3P-3/4W, 15x15A, 3x70A, 2x50A 2x transformateurs 30 kVA, 600V-3P 1x prise électrique qui alimente le système d'alarme 1x contacteur de pompe 1x protection contre les fuites à la terre avec anonciateur
Rideau Canal / Canal Rideau	Pattersons Creek / Ruisseau Patterson	Kiosk / Kiosque	K201	1x Breaker panel, 400A, 120/240V, 1P-3W: 28x15A, 8x20A, 2x30A, 6x100A, 2x40A 1x Duplex receptacle 1x Alarm system 1x Timer 1x Hydro meter 1x Inline water heater 1x Hubbell receptacle 100A, 3P-4W	1x panneau de disjoncteurs de 400A, 120/240V, 1P-3W : 28x15A, 8x20A, 2x30A, 6x100A, 2x40A 1x réceptacle duplex 1x système d'alarme 1x minuterie 1x compteur d'électricité 1x chauffe-eau en ligne 1x réceptacle type Hubbell de 100A, 3P-4W

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
Rideau Canal / Canal Rideau	Dow's Lake Pavilion / Pavillon du Lac Dow	Kiosk / Kiosque	K203	No details / Sans détail	No details / Sans détail
Rideau Canal / Canal Rideau	Commissioners Park / Parc des Commissaires	Kiosk / Kiosque	K211	No details / Sans détail	No details / Sans détail
Rideau Canal / Canal Rideau	Bronson Avenue / Avenue Bronson	Kiosk / Kiosque	K222	1x Hydro meter 1x Breaker panel, unidentified 1x Disconnect, 100A, 120/240V 2x 100A Hubbell receptacles (4 wire)	1x compteur d'électricité 1x panneau de disjoncteurs, non-identifié 1x sectionneur de 100A, 120/240V 2x réceptacle type Hubbell de 100A (4-fil)

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
Rideau Canal / Canal Rideau	Bronson Avenue / Avenue Bronson	Kiosk / Kiosque	K223	Side 1: GFI duplex receptacle on exterior 2x Transformer, 100kVA, 1P, 600V 1x Breaker panel, 225A, 347/600V: 6x40A 1x Breaker panel, 100A, 120/240V, 3P-4W: 10x15A, 1x100A 1x Splitter, 600V, 125A, 3P-4W 1x Disconnect, 400A 1x junction box Side 2: 1x Disconnect, 400A 1x Junction box 2x Hydro meters 1x Lighting contactor 1x Timer 1x Splitter, no information posted 1x Breaker Panel, 225A, 347/600V, 3P-4W: 4x40A 1x Splitter, 225A, 3P-3W 1x Disconnect, 200A, 240V 1x Disconnect, 100A 1x Disconnect, 60A 2x Hydro meter 2x Lighting contactor 1x Breaker panel, 150A, 240V, 1P-3W: 6x15A, 6x20A 1x Breaker panel, 150A, 240V, 1P-3W: 12x15A	Côté 1 : Réceptacle duplex type GFI monté à l'extérieur 2x transformateur de 100kVA, 1P, 600V 1x panneau de disjoncteurs de 225A, 347/600V : 6x40A 1x panneau de disjoncteurs de 100A, 120/240V, 3P-4W : 10x15A, 1x100A 1x répartiteur de 600V, 125A, 3P-4W 1x sectionneur de 400A 1x boîte de jonction Côté 2 : 1x sectionneur de 400A 1x boîte de jonction 2x compteur d'électricité 1x contracteur d'allumage 1x minuterie 1x répartiteur, aucune information 1x panneau de disjoncteurs de 225A, 347/600V, 3P-4W : 4x40A 1x répartiteur de 225A, 3P-3W 1x sectionneur de 200A, 240V 1x sectionneur de 100A 1x sectionneur de 60A 2x compteur d'électricité 2x contacteur d'allumage 1x panneau de disjoncteurs de 150A, 240V, 1P-3W : 6x15A, 6x20A 1x panneau de disjoncteurs de 150A, 240V, 1P-3W : 12x15A
Rideau Canal / Canal Rideau	Dow's Lake / Lac Dow	Kiosk / Kiosque	K226	2x Hubbell receptacle 100A, 3P-4W	2x réceptacle type Hubbell de 100A, 3P-4W

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
Rideau Canal / Canal Rideau	Bank Street / rue Bank	Kiosk / Kiosque	K227	1x Transformer contactor 1x Transformer, 208A, 240V, 50kVA 1x Breaker panel, locked, unable to access as of 05-26-10 1x Transformer contactor panel and disconnect, 250A: 3x15A 2x Hydro meter 1x Lighting contactor 1x Disconnect, 60A 1x Breaker Panel, 225A, 120/240V: 8x15A	1x contacteur de transformateur 1x transformateur de 208A, 240V, 50kVA 1x panneau de disjoncteurs, fermé 1x panneau contacteur de transformateur et sectionneur de 250A : 3x15A 2x compteurs 1x contacteur d'allumage 1x sectionneur de 60A 1x panneau de disjoncteurs de 225A, 120/240V : 8x15A

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
Rideau Canal / Canal Rideau	Third Avenue / Troisième avenue	Kiosk / Kiosque	K233	Side 1: 2x Hydro meters 1x Lighting contactor 1x Splitter, 200A, 600V 2x Twist-lock marine receptacles 1x Breaker panel, 100A: 2x20A, 5x15A 1x Breaker panel, 400A, 120/208V, 3P-4W: 16x100A, 6x30A, 3x15A Side 2: 1x Disconnect, 400A 2x Disconnect, 60A, 240V, 3P 1x Disconnect, 400A, 240V, 3P 1x Heating contactor 1x Breaker Panel, 100A 1x Disconnect and Breaker Panel, 100A, 120/240V, 18kA I.C., 1P-3W 1x Hydro meter 1x Lighting contactor 1x Breaker box, 15A 1x Irrigation control 1x Hydro meter 1x Lighting contactor 1x Breaker panel, 100A: 1x40A, 1x20A, 1x15A 2x 100A Hubbell receptacles (4 wire) Exterior: 1x 100A Hubbell receptacle	Côté 1 : 2x compteur d'électricité 1x contacteur d'allumage 1x répartiteur de 200A, 600V 2x réceptacle type marine Twist-lock 1x panneau de disjoncteurs de 100A : 2x20A, 5x15A 1x panneau de disjoncteurs de 400A, 120/208V, 3P-4W : 16x100A, 6x30A, 3x15A Côté 2 : 1x sectionneur de 400A 2x sectionneur de 60A, 240V, 3P 1x sectionneur de 400A, 240V, 3P 1x contacteur de chauffage 1x panneau de disjoncteurs de 100A 1x sectionneur et panneau de disjoncteurs de 100A, 120/240V, 18kA I.C., 1P-3W 1x compteur d'électricité 1x contacteur d'allumage 1x boîte de disjoncteurs de 15A 1x commande d'irrigation 1x compteur d'électricité 1x contacteur d'allumage 1x panneau de disjoncteurs de 100A : 1x40A, 1x20A, 1x15A 2x réceptacle type Hubbell de 100A (4-fil) Extérieur : 1x réceptacle type Hubbell de 100A
Rideau Canal / Canal Rideau	Pretoria Bridge / Pont Pretoria	Kiosk / Kiosque	K234	1x Disconnect, 100A, 120/240V, 1P-3W 1x Breaker Panel, 100A, 120/240V, 1P-3W: 1x30A, 9x15A 1x Hydro meter 1x Lighting contactor 1x Hydro meter 1x Lighting contactor 1x Breaker Panel, 100A: 3x15A, 1x20A, 2x40A	1x sectionneur de 100A, 120/240V, 1P-3W 1x panneau de disjoncteurs de 100A, 120/240V, 1P-3W : 1x30A, 9x15A 1x compteur d'électricité 1x contacteur d'allumage 1x compteur d'électricité 1x contacteur d'allumage 1x panneau de disjoncteurs de 100A : 3x15A, 1x20A, 2x40A

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
Rideau Canal / Canal Rideau	Torrington Place / Place Torrington	Kiosk / Kiosque	K238	1x Breaker panel, 100A, 120/240V, 1P-3W: 6x20A, 1x30A 1x Disconnect, 100A 1x Hydro meter 1x Lighting contactor	1x panneau de disjoncteurs de 100A, 120/240V, 1P-3W : 6x20A, 1x30A 1x sectionneur de 100A 1x compteur d'électricité 1x contacteur d'allumage
Rideau Canal / Canal Rideau	Hogs Back / Hogs Back	Kiosk / Kiosque	K239	1x Fused disconnect, 100A 1x Breaker Panel, 100A, 120/240V, 1P-3W: 4x20A 1x Hydro meter 1x Lighting contactor	1x sectionneur à fusibles de 100A 1x panneau de disjoncteurs de 100A, 120/240V, 1P-3W : 4x20A 1x compteur d'électricité 1x contacteur d'allumage
Rideau Canal / Canal Rideau	Heron Road / Chemin Heron	Kiosk / Kiosque	K240	1x Hydro meter 1x Lighting contactor 1x Fused disconnect, 100A, 240V 1x Breaker panel, 100A, 120/240V, 1P-3W, 3x20A, 1x30A switches	1x compteur d'électricité 1x contacteur d'allumage 1x sectionneur à fusibles de 100A, 240V 1x panneau de disjoncteurs de 100A, 120/240V, 1P-3W : 3x20A, 1x30A interrupteurs
Rideau Canal / Canal Rideau	Library Road / Chemin Library	Kiosk / Kiosque	K241	1x Hydro meter 1x Lighting contactor 1x Fused Disconnect, 100A, 240V 1x Breaker panel, 100A, 120/240V, 1P-3W	1x compteur 1x contacteur d'allumage 1x sectionneur à fusibles de 100A, 240V 1x panneau de disjoncteurs de 100A, 120/240V, 1P-3W
Rideau Canal / Canal Rideau	Bronson Avenue / Avenue Bronson	Kiosk / Kiosque	K242	1x Disconnect, 600A-600AF, 120/240V 1x Meter 1x Splitter 1x Breaker panel, 600A, 120/240V 1x Transformer, 100kVA, 1-P, 240-600V 1x Contactor 1x Lighting panel, 100A, 120/240V	1x sectionneur de 600A-600AF, 120/240V 1x compteur 1x répartiteur 1x panneau de disjoncteurs de 600A, 120/240V 1x transformateur de 100kVA, 1-P, 240-600V 1x contacteur 1x panneau d'allumage de 100A, 120/240V
Rideau Canal / Canal Rideau	Bronson Avenue / Avenue Bronson	Kiosk / Kiosque	K244	4x 60A Hubbell outlets on exterior 1x Disconnect, 400A 1x Hydro meter 1x Breaker Panel, 400A, 120/240V, 1P-3W: 5x100A, 1x15A	2x réceptacle type Hubbell de 60A à l'extérieur 1x sectionneur de 400A 1x compteur d'électricité 1x panneau de disjoncteurs de 400A, 120/240V, 1P-3W : 5x100A, 1x15A

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
Rideau Canal / Canal Rideau	Torrington Place / Place Torrington	Kiosk / Kiosque	K245	1x Breaker, 100A, 240V 1x Meter 1x Contactor 1x Breaker panel, 100A, 120/240V, 12 pole, 1P-3W	1x disjoncteur de 100A, 240V 1x compteur 1x contacteur 1x panneau de disjoncteurs de 100A, 120/240V, 12 pôles, 1P-3W
Rideau Canal / Canal Rideau	Torrington Place / Place Torrington	Kiosk / Kiosque	K246	1x Disconnect, 100A 1x Breaker Panel, 100A, 120/240V, 1P-3W: 7x20A, 1x15A 1x Hydro Meter 1x Lighting contactor 1x Disconnect, 60A, 120/240V 1x Rain sensor (Hunter Pro-C)	1x sectionneur de 100A 1x panneau de disjoncteurs de 100A, 120/240V, 1P-3W : 7x20A, 1x15A 1x compteur d'électricité 1x contacteur d'allumage 1x sectionneur de 60A, 120/240V 1x capteur de pluie (Hunter Pro-C)
Rideau Canal / Canal Rideau	Pig Island - l'île Pig	Kiosk / Kiosque	K247	1x Hydro meter 1x Lighting Contactor 1x Disconnect, 175A 1x Breaker Panel, 200A, 120/240V, 1P-3W: 8x20A	1x compteur d'électricité 1x contacteur d'allumage 1x sectionneur de 175A 1x panneau de disjoncteurs de 200A, 120/240V, 1P-3W : 8x20A
Rideau Canal / Canal Rideau	Pig Island - l'île Pig	Kiosk / Kiosque	K248	Unable to access as of 05-25-10. On island. 1x Hydro meter 2x Hubbell receptacles on exterior	Aucun accès. 1x compteur d'électricité 2x réceptacle type Hubbell à l'extérieur
Rideau Canal / Canal Rideau	Queensway (417)	Kiosk / Kiosque	K251	1x Breaker panel, 100A, 120/240V, 1P-3W: 4x15A, 2x20A 1x Disconnect, 100A, 120/240V 1x Hydro meter 1x Lighting contactor	1x panneau de disjoncteurs de 100A, 120/240V, 1P-3W : 4x15A, 2x20A 1x sectionneur de 100A, 120/240V 1x compteur d'électricité 1x contacteur d'allumage

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
Rideau Canal / Canal Rideau	Laurier Avenue / Avenue Laurier	Kiosk / Kiosque	K254	1x Disconnect, 100A, 240V 1x Breaker panel, 225A, 120/240V, 1P-3W: 4x30A, 6x15A 1x Lighting contactor 1x Hydro meter 1x Junction box Other side: 1x Hydro meter 1x Lighting contactor 1x Breaker panel 1x Disconnect, 60A 1x Disconnect, 100A	1x sectionneur de 100A, 240V 1x panneau de disjoncteurs de 225A, 120/240V, 1P-3W : 4x30A, 6x15A 1x contacteur d'allumage 1x compteur d'électricité 1x boîte de jonction Autre côté : 1x compteur d'électricité 1x contacteur d'allumage 1x panneau de disjoncteurs 1x sectionneur de 60A 1x sectionneur de 100A

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
The core / Le coeur	Confederation Boulevard / Boulevard de la Confédération	Kiosk / Kiosque	K315	2x Camlok receptacles 1x Main breaker 1600A, 600V 3P4W 1x Panel 'P' 4x100A, 4x200A, 1x400A, 1x800A 4x Hydro meter 4x Duplex receptacle 1x Panel 'PA' 600A, 120/208V, 3P4W, 3x400A, 7x200A, 2x60A, 2x100A 5x Timer 2x Contactor – PC controlled 1x Panel 'D' 250A, 120/208V, 3P4W, 18x15A, 6x30A 1x Contactor Panel 'D1', 120/208V, 3P4W 1x Panel 'D1' 100A, 120/208V, 3P4W, 6x15A 1x Contactor Panel 'D2', 120/208V, 3P4W 1x Panel 'D2' 225A, 120/208V, 3P4W, 6x100A 1x Contactor Panel 'D3' 120/208V, 3P4W 1x Heavy Duty Safety Switch 1x 75kVA Transformer 208->600V 1x Contactor Panel 'F' 208/120V 3P4W 1x Contactor Panel 'K' 208/120V 3P4W 1x Contactor Panel 'KA' 208/120V 3P4W 1x Contactor Panel 'E' 208/120V 3P4W 1x Disconnect 200A, 250V, Panel 'E' fused 150A 1x Splitter 225A, 600V, 3W 1x Disconnect Panel 'C' 60A, 250V 1x Contactor Panel 'C' 120/208V 3P4W 1x Panel 'C' 120/208V, 100A, 3P4W, 26x15A 1x Heater 1x Panel 'H' 100A, 120/208V, 3P4W, 19x15A, 2x40A, 2x20A, 2x30A,3x50A 1x Switch	2x réceptacle Camlok 1x disjoncteur principal de 1600A, 600V, 3P4W 1x Panneau 'P' de 4x100A, 4x200A, 1x400A, 1x800A 4x Compteur d'hydro 4x Prise de courant double 1x Panneau 'PA' de 600A, 120/208V, 3P4W, 3x400A, 7x200A, 2x60A, 2x100A 5x minuterie 2x Contacteur – controle PC 1x Panneau 'D' de 250A, 120/208V, 3P4W, 18x15A, 6x30A 1x Panneau contacteur 'D1' de 120/208V, 3P4W 1x Panneau 'D1' de 100A, 120/208V, 3P4W, 6x15A 1x Panneau contacteur 'D2' de 120/208V, 3P4W 1x Panneau 'D2' de 225A, 120/208V, 3P4W, 6x100A 1x Panneau contacteur 'D3' de 120/208V, 3P4W 1x Comutateur de sécurité renforcé 1x Transformateur de 75kVA, 208->600V 1x Panneau contacteur 'F' de 208/120V 3P4W 1x Panneau contacteur 'K' de 208/120V 3P4W 1x Panneau contacteur 'KA' de 208/120V 3P4W 1x Panneau contacteur 'E' de 208/120V 3P4W 1x Sectionneur de 200A, 250V, Panneau 'E' fusibles 150A 1x Répartiteur de 225A, 600V, 3W 1x Panneau sectionneur 'C' de 60A, 250V 1x Panneau contacteur 'C' de 120/208V 3P4W 1x Panneau 'C' de 120/208V, 100A, 3P4W, 26x15A 1x Réchauffeur 1x Panneal 'H' de 100A, 120/208V, 3P4W, 19x15A, 2x40A, 2x20A, 2x30A,3x50A 1x Comutateur

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
The core / Le coeur	Confederation Bouelvard / Boulevard de la Confédération	Kiosk / Kiosque	K320	1x Hydro meter 1x Main disconnect, 200A, 240V, 1P-3W, 22kA 1x Breaker panel, 24cct, 8x20A, 1x15A, 2x100A 1x Timer 1x Contactor 1x Photocell	1x compteur d'ectricite 1x sectionneur principal de 200A, 240V, 1P-3W, 22kA 1x panneau de disjoncteurs de 24cct, 8x20A, 1x15A, 2x100A 1x minuterie 1x contacteur 1x cellule photoélectrique
The core / Le coeur	Confederation Bouelvard / Boulevard de la Confédération	Kiosk / Kiosque	K321	1x Thermostat 1x Duplex receptacle 1x Main disconnect 1x Hydro meter 1x Lighting contactor 2x Breaker panel, 225A, 240V, 1P-2/3W 1x Timer 4x Quad receptacle	1x thermostat 1x prise de courant double 1x sectionneur principal 1x compteur 1x contacteur d'allumage 2x panneau de disjoncteurs de 225A, 240V, 1P-2/3W 1x minuterie 4x réceptacle quadruple

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
The core / Le coeur	Confederation Boulevard / Boulevard de la Confédération	Kiosk / Kiosque	K327	1x Disconnect, 30A, 600V 1x Irrigation controls 1x Ventilation contactor 1x Ventilation fan 1x Breaker panel, 125A, 120/240V, 1P-3W 1x Quad receptacle 1x Transformer, 225kVA, 600-208/120V, 3P-4W 1x Transformer disconnect, 250A, 600V 1x splitter, 400A, 600V, 3P-3W 1x Hydro meter 1x disconnect, 400A, 347/600V, (Main) 1x Breaker panel, 200A, 208/120V, 3P-4W (Lighting) 1x Breaker panel, 200A, 208/120V, 3P-4W (receptacles) 1x Timer 1x Contactor (Lighting) 1x Contactor (Receptacles) 1x Panelboard, 800A, 208/120V, 3P-4W (P1) 1x Alarm system 1x Gas sensor alarm 2x Emergency exit signs 1x Battery pack with emergency light 5x Emergency lights 1x Server kiosk 27x Fluorescent strip lighting, 4'	1x sectionneur de 30A, 600V 1x controle d'irrigation 1x Contacteur d'aération 1x ventilateur d'aération 1x panneau de disjoncteurs de 125A, 120/240V, 1P-3W 1x réceptacle quadruple 1x transformateur de 225kVA, 600-208/120V, 3P-4W 1x sectionneur transformateur de 250A, 600V 1x répartiteur de 400A, 600V, 3P-3W 1x compteur d'électricité 1x sectionneur de 400A, 347/600V, (principal) 1x panneau de disjoncteurs de 200A, 208/120V, 3P-4W (lumière) 1x panneau de disjoncteurs de 200A, 208/120V, 3P-4W (connections) 1x minuterie 1x contacteur (lumière) 1x contacteur (connections) 1x panneau de distribution de 800A, 208/120V, 3P-4W (P1) 1x système d'alarme 1x alarme - capteur de gaz 2x enseigne de sortie d'urgence 1x bloc-piles avec illumination d'urgence 5x unite de lumières d'urgence 1x kiosk de service 27x éclairage fluorescent linéaire 4'
The core / Le coeur	Portage Bridge / Pont du Portage	Kiosk / Kiosque	K328	10x Wallpack 1x Disconnect, 70A, 600V	10x lumière monté sur le mur 1x sectionneur, 70A, 600V
The core / Le coeur	Garden of the Provinces and Territories / Jardin des provinces et des territoires	Kiosk / Kiosque	K330	2x Twist-lok receptacles 1x Light socket 1x Disconnect 1x junction box	2x réceptacle Twist-lok 1x douille 1x sectionneur 1x boîte de jonction

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
The core / Le coeur	Garden of the Provinces and Territories / Jardin des provinces et des territoires	Kiosk / Kiosque	K331	1x Breaker panel 10x non-GFI receptacles	1x panneau de disjoncteurs 10x réceptacle non GIF
The core / Le coeur	Garden of the Provinces and Territories / Jardin des provinces et des territoires	Kiosk / Kiosque	K332	3x Low voltage transformer, 120-12/13/14V, 500W connected to in-fountain lighting 1x Low voltage transformer, 120-12/13/14V, 300W connected to in-fountain lighting 1x Water level sensor V, 3W for pump control	3x transformateur basse tension de 120-12/13/14V, 500W, connecté à l'éclairage au-fontaine 1x transformateur basse tension de 120-12/13/14V, 300W, connecté à l'éclairage au-fontaine 1x capteur de Niveau d'eau 'V' de 3W pour commande de pompe
The core / Le coeur	Garden of the Provinces and Territories / Jardin des provinces et des territoires	Kiosk / Kiosque	K333	1x Breaker panel, 400A, 208/120V, 3P-4W 2x Contactor, 100A 7x Contactor, 30A 2x timer 1x Transformer, 75kVA, 600-120/208V, 3P 2x Meter	1x panneau de disjoncteurs de 400A, 208/120V, 3P-4W 2x contacteur de 100A 7x contacteur de 30A 2x minuterie 1x transformateur de 75kVA, 600-120/208V, 3P 2x compteur
The core / Le coeur	LeBreton Riverfront / Rive des plaines LeBreton	Kiosk / Kiosque	K338	1x Breaker Panel, 70A, 2x15A, 2x30A breakers 1x Hydro meter 1x Lighting contactor 1x GFI duplex receptacle	1x tableau à disjoncteurs de 70A, 2 disjoncteurs de 15A, 2 disjoncteurs de 30A 1x compteur 1x contacteur d'éclairage 1x prise de courant double à disjoncteur de fuite à la terre

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Kiosk / Kiosque	K339	2x Duplex receptacle 1x Meter, 600V, 600A, 3P-3W (DC-1) 1x Meter, 600V, 300A, 3P-3W (DC-2) 1x Transformer, 100VA, 12/24V 1x Emergency lighting pack 1x Hydro meter 2x Ventilation motor 1x Switchboard, 800A, 347/600V, 3P-4W, 25kA 1x Disconnect, 800A 1x ATS, 800A, 347/600V 1x Generator breaker, 800A, 347/600V 1x Breaker panel, 800A, 347/600V, 25kA, 3P-4W (PD1) 1x 200A 1x 200A (irrigation) 1x 300A (transformer) 1x600A (DC-2) 1x Transformer, 225kVA, 600V, 3P 1x Switchboard, 1200A, 120/208V, 3P-4W 8x100A 1x unknown 1x Breaker panel, 100A, 120/208V, 3P-4W 1x Heating unit 4x Fluorescent lighting, 1'x4' 2x GFI duplex receptacle 1x Hubbell 100A, 5W, receptacle is partially melted	2x prises de courant doubles 1x compteur de 600 V, 600 A, 3P-3W (DC-1) 1x compteur de 600 V, 300 A, 3P-3W (DC-2) 1x transformateur de 100 VA, 12/24 V 1x bloc d'éclairage de secours 1x hydromètre 2x moteurs de ventilation 1x tableau de commutation de 800 A, 347/600 V, 3P-4W, 25 kA 1x sectionneur de 800 A 1x commutateur de transfert automatique de 800 A, 347/600 V 1x disjoncteur de génératrice de 800 A, 347/600 V 1x tableau à disjoncteurs de 800 A, 347/600 V, 25 kA, 3P-4W (PD1) 1x 200 A 1x 200 A (irrigation) 1x 300 A (transformateur) 1x 600 A (DC-2) 1x transformateur de 225 kVA, 600 V, régime triphasé 1x tableau de commutation de 1200 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 8x 100 A 1x inconnu 1x tableau à disjoncteurs de 100 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 1x appareil de chauffage 4x appareils d'éclairage fluorescent de 1 pi x 4 pi 2x prises de courant doubles à disjoncteur de fuite à la terre 1x prise de courant Hubbell de 100 A, 5 fils, en partie fondue
The core / Le coeur	Wellington Terrace / Terrasse Wellington	Kiosk / Kiosque	K341	1x Photocell 1x Lighting contactor, 120V 1x Breaker panel, 120/208V, 225A, 3P-4W 26x Breakers, 120/240V, 15A, 1P 16x Breakers, blanks	1x cellule photoélectrique 1x contracteur d'allumage de 120V 1x panneau de disjoncteurs de 120/208V, 225A, 3P-4W 26x disjoncteurs de 120/240V, 15A, 1P 16x disjoncteurs, blancs

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
The core / Le coeur	Mackenzie King Bridge / Pont Mackenzie-King	Kiosk / Kiosque	K342	<p><u>Kiosk relocated to underneath bridge:</u></p> <p>1x Breaker panel, 225A, 3P-4W (BP-A)</p> <p>1x Emergency lighting unit</p> <p>3x Duplex receptacle</p> <p>1x Contactor box</p> <p>2x Vent slat motor</p> <p>1x Switch board, 400A, 347/600V, 3P-4W (P-1)</p> <p>1x Switchboard disconnect (P-1)</p> <p>2x Hydro meter</p> <p>2x Heating fan units</p> <p>1x Transformer, 75kVA, 3P-4W, 600-120/208V (T3)</p> <p>2x Transformer, 150kVA, 3P-4W, 600-120/208V (T1, T2)</p> <p>1x Transformer, 30kVA, 3P-4W</p> <p>1x Irrigation pump controls</p> <p>1x Disconnect, 60A, 600V (Irrigation pump)</p> <p>2x Contactor</p> <p>1x Timer</p> <p>1x Digital timer</p> <p>1x Pump monitor</p> <p>1x contactor controls</p> <p>1x Breaker panel, 600A, 120/208V, 3P-4W, (D2)</p> <p>1x Telecom controls</p> <p>1x Ventilation fan and controls, 5/1.25HP, 4.7/1.5A, 575V, 2-4 pole</p> <p>1x contactor (Mackenzie King Bridge Triangle)</p> <p>1x Breaker panel, 600A, 120/208, 3P-4W (D1)</p> <p>2x Thermostat</p> <p>4x 1'x4' fluorescent strip lighting</p>	<p><u>Cabine déplacée sous le pont :</u></p> <p>1x tableau à disjoncteurs, 225 A, régime triphasé, 4 fils (BP-A)</p> <p>1x bloc d'éclairage de secours</p> <p>3x prises de courant doubles</p> <p>1x boîte de contacteur</p> <p>2x moteurs à lames d'évent</p> <p>1x tableau de commutation, 400 A, 347/600 V, régime triphasé, 4 fils (P-1)</p> <p>1x sectionneur pour tableau de commutation (P-1)</p> <p>2x hydromètres</p> <p>2x ventilateurs pour appareils de chauffage</p> <p>1x transformateur, 75 kVA, régime triphasé, 4 fils, 600-120/208 V (T3)</p> <p>2x transformateurs, 150 kVA, régime triphasé, 4 fils, 600-120/208 V (T1, T2)</p> <p>1x transformateur, 30 kVA, régime triphasé, 4 fils</p> <p>1x ensemble de dispositifs de commande pour pompe d'irrigation</p> <p>1x sectionneur, 60 A, 600 V (pompe d'irrigation)</p> <p>2x contacteurs</p> <p>1x minuterie</p> <p>1x minuterie à affichage numérique</p> <p>1x dispositif de surveillance de pompe</p> <p>1x ensemble de dispositifs de commande de contacteur</p> <p>1x tableau à disjoncteurs, 600 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils (D2)</p> <p>1x ensemble de dispositifs de commande pour télécommunications</p> <p>1x ventilateur et ensemble de dispositifs de commande, 5/1,25 HP, 4,7/1,5 A, 575 V, 2-4 pôles</p> <p>1x contacteur (Triangle du pont Mackenzie-King)</p> <p>1x tableau à disjoncteurs, 600 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils (D1)</p> <p>2x thermostats</p> <p>4x appareils d'éclairage fluorescent rectilignes de 1 pi x 4 pi</p>

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
The core / Le coeur	Major's Hill Park / Parc Major's Hill	Kiosk / Kiosque	K344	2x Breaker panels and Disconnects, 225A 2x Disconnects, 15A 1x Lighting contactor 1x Receptacle contactor 1x Thermostat 1x Disconnect, 40A, 120/240V, 1P-3W 1x Hydro meter	2x Panneau de disjoncteur et sectionneur, 225A 2x Sectonneurs, 15A 1x Contacteur d'éclairage 1x Contacteur de prise de courant 1x Thermostat 1x Sectionneur, 40A, 120/240V, 1P-3W 1x Compteur électrique
The core / Le coeur	Major's Hill Park / Parc Major's Hill	Kiosk / Kiosque	K345	1x Disconnect, 300A, 600V, 3P-3W 1x Disconnect, 400A, 600V, 3P-3W 1x Lighting disconnect, 40A 1x Heating disconnect, 15A 1x Light socket 1x thermostat 1x test switch 1x Light socket 1x Main disconnect, 600A 1x Switchboard, 600A, 600V, 3P-3W	1x Sectionneur, 300A, 600V, 3P-3W 1x Sectionneur, 400A, 600V, 3P-3W 1x Sectionneur d'éclairage, 40A 1x Sectionneur de chauffage, 15A 1x Support de lampe 1x thermostat 1x Interrupteur d'essai 1x Support de lampe 1x Sectionneur principal, 600A 1x Tableau, 600A, 600V, 3P-3W
The core / Le coeur	National War Memorial / Monument commémoratif de guerre du Canada	Kiosk / Kiosque	K346	<u>Side 1:</u> 1x Panel K 225A, 120/208V, 3P-4W 1x Panel KA 225A, 120/208V 3P-4W 1x Junction box <u>Side 2:</u> PWGSC.	<u>Coté 1:</u> 1x Panneau K 225A, 120/208V, 3P-4W 1x Panneau KA 225A, 120/208V 3P-4W 1x Boite de jonction <u>Coté 2:</u> TPSGC.

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
The core / Le coeur	Peacekeeping Monument / Monument au maintien de la paix	Kiosk / Kiosque	K351	1x Breaker panel, 400A, 600V, 3P (PP-B) 1x Timer 1x Breaker panel, 225A, 120/208V, 3P-4W (PP-C) 1x Contactor (receptacles) 1x Digital timer 4x Duplex receptacle 1x Photocell junction box 1x Incandescent light socket 1x Irrigation controls 1x Timer controls 1x Breaker panel, 120/208V, 3P-4W, 10kA	1x tableau à disjoncteurs, 400 A, 600 V, régime triphasé (PP-B) 1x minuterie 1x tableau à disjoncteurs, 225 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils (PP-C) 1x contacteur (prises de courant) 1x minuterie à affichage numérique 4x prises de courant doubles 1x boîte de jonction à cellules photoélectriques 1x douille pour appareil d'éclairage à incandescence 1x dispositif de commande/régulation pour irrigation 1x ensemble de dispositifs de commande/régulation pour minuterie 1x tableau à disjoncteurs, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils, 10 kA
The core / Le coeur	Portage Bridge / Pont du Portage	Kiosk / Kiosque	K353	1x Fire alarm control box 1x Timer 2x Contactor 1x Panelboard, 800A, 3P-4W 2x Breaker panel, 400A, 3P-4W, 208V, 10kA (A) 1x Breaker panel, 400A, 208V, 3P-4W, 10kA (B) 1x Transformer, 225ANN kVA, 208Y/120V, 3P 1x Breaker panel, 400A, 600V, 3P-4W (DPA) 2x Contactor 1x Hydro meter 1x Disconnect, 400A, 600V 1x Fan contactor, 15HP 1x Fan contactor, 5HP 1x Fan contactor, 3HP 1x Contactor 1x Breaker panel, 125A, 600V, 3P-4W (PA) 1x Breaker panel, 250A, 208Y/120V 3P-4W (D) 1x Manual disconnect 1x Duplex receptacle	1x alarme a feu boîte de contrôle 1x minuterie 2x contacteur 1x panneau de distribution de 800A, 3P-4W 2x panneau de disjoncteurs de 400A, 3P-4W, 208V, 10kA (A) 1x panneau de disjoncteurs de 400A, 3P-4W, 208V, 10kA (B) 1x transformateur de 225ANN kVA, 208Y/120V, 3P 1x panneau de disjoncteurs de 400A, 600V, 3P-4W (DPA) 2x contacteur 1x compteur d'électricité 1x sectionneur de 400A, 600V 1x contacteur de ventilateur de 15HP 1x contacteur de ventilateur de 5HP 1x contacteur de ventilateur de 3HP 1x contacteur 1x panneau de disjoncteurs de 125A, 600V, 3P-4W (PA) 1x panneau de disjoncteurs de 250A, 208Y/120V 3P-4W (D) 1x sectionneur manuel 1x réceptacle duplex

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
The core / Le coeur	Portage Bridge / Pont du Portage	Kiosk / Kiosque	K360	1x Disconnect, 30A, 600V 2x GFI duplex receptacle 1x Mini breaker panel, 70A, 120/240V 1x Transformer, 3kVA, 600-120/240V	1x sectionneur, 30 A, 600 V 2x prises de courant doubles à disjoncteurs de fuite à la terre 1x mini-tableau à disjoncteurs, 70 A, 120/240 V 1x transformateur, 3 kVA, 600-120/24 V
The core / Le coeur	Portage Bridge / Pont du Portage	Kiosk / Kiosque	K362	1x disconnect, 30A, 600V 1x Transformer, 3kVA, 600-120/240V 1x Mini-panel, 70A, 120/240V	1x sectionneur, 30 A, 600 V 1x transformateur, 3 kVA, 600-120/240 V 1x mini-tableau, 70 A, 120/24 V
The core / Le coeur	Victoria Island / Île Victoria	Kiosk / Kiosque	K383	1x Hydro meter 1x Heat tracing contactor 1x Breaker 2x Pump starter 1x Ground alarm relay	1x compteur 1x contacteur pour traçage thermique 1x disjoncteur 2x démarreurs de pompe 1x relais d'alarme mis à la terre
The core / Le coeur	Victoria Island / Île Victoria	Kiosk / Kiosque	K385	1x Splitter 2x Disconnect 1x Lighting contactor 1x Timer 1x Hydro meter	1x Répartiteur 2x Sectionneurs 1x Contacteur d'éclairage 1x Minuterie 1x Compteur électrique
The core / Le coeur	Victoria Island / Île Victoria	Kiosk / Kiosque	K392	1x Main disconnect, 400A, 347/600V, 3P-4W, 42kA 1x Thermostat 1x Transformer, 600-120/240V, 75kVA 1x Main breaker panel, 400A, 120/240V, 3P-4W 1x Meter box <u>Inside building:</u> 1x Temporary panel 11x Duplex receptacle	1x sectionneur principal, 400 A, 347/600 V, régime triphasé, 4 fils, 42 kA 1x thermostat 1x transformateur, 600-120/240 V, 75 kVA 1x tableau à disjoncteurs principal, 400 A, 120/240 V, régime triphasé, 4 fils 1x boîte de compteur <u>À l'intérieur de l'édifice :</u> 1x tableau temporaire 11x prises de courant doubles

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
The core / Le coeur	Confederation Bouelvard / Boulevard de la Confédération	Kiosk / Kiosque	K393	1x Disconnect, 200A, 600V, 3P 1x Hydro meter 1x Transformer, 150kVA, 600V, 3P 1x Disconnect, 400A, 3P 1x Splitter, 120/208V, 3P 1x Timer 1x Timer disconnect 1x Disconnect, 400A, 120/208V, 3P 1x Breaker panel, 400A, 120/208V, 3P 1x Breaker panel, 100A, 120/208V, 3P 1x Contactor, 120/208V, 3P 1x Breaker panel (mini, for photocells), 2x15A 1x Breaker Panel, 100A, 120/208V, 3P (Main)	1x sectionneur de 200A, 600V, 3P 1x compteur d'électricité 1x transformateur de 150kVA, 600V, 3P 1x sectionneur de 400A, 3P 1x répartiteur de 120/208V, 3P 1x minuterie 1x sectionneur de minuterie 1x sectionneur de 400A, 120/208V, 3P 1x panneau de disjoncteurs de 400A, 120/208V, 3P 1x panneau de disjoncteurs de 100A, 120/208V, 3P 1x contacteur de 120/208V, 3P 1x panneau de disjoncteurs (mini, pour des cellule photoélectrique) de 2x15A 1x panneau de disjoncteurs de 100A, 120/208V, 3P (principal)
The core / Le coeur	Confederation Bouelvard / Boulevard de la Confédération	Kiosk / Kiosque	K394	1x Transformer 225ANN kVA, 600-208Y/120, 3P 1x Contactor 1x Meter 1x Disconnect 200A, 600V 1x Panel 225A, 120/208V, 3P-4W, 30cct, 30x30A 1x Panel 600A, 120/208V, 3P-4W, 72cct, 48x60A 1x Contactor 1x Timer 1x Mini breaker 15A 1x Main breaker 600A 1x Mini breaker 100A, 3P 1x Contactor 1x Mini breaker 15A	1x transformateur de 225ANN kVA, 600-208Y/120, 3P 1x contacteur 1x compteur 1x sectionneur de 200A, 600V 1x panneau de 225A, 120/208V, 3P-4W, 30cct, 30x30A 1x panneau de 600A, 120/208V, 3P-4W, 72cct, 48x60A 1x contacteur 1x minuterie 1x mini-disjoncteur de 15A 1x disjoncteur principal de 600A 1x mini-disjoncteur de 100A, 3P 1x contacteur 1x mini-disjoncteur de 15A

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
The core / Le coeur	Confederation Boulevard / Boulevard de la Confédération	Kiosk / Kiosque	K395	1x Fluorescent lighting 1x Thermostat 1x Switch "Fan" 1x Switch + duplex receptacle 1x Disconnect 200A, 600V, 3-pole 1x Transformer 150 ANN kVA 1x Meter 1x Splitter 600A, 600V, 3P-3W 1x Main breaker 400A 1x Mini breaker 15A 1x Timer 2x contactor 1x Splitter 1x Panel 400A 1x Breaker 1x Mini panel 1x Panel 125A	1x l'éclairage fluorescent 1x thermostat 1x comutateur de ventilateur 1x interrupteur + réceptacle duplex 1x sectionneur de 200A, 600V, 3-pôles 1x transformateur de 150ANN kvA 1x compteur 1x répartiteur de 600A, 600V, 3P-3W 1x disjoncteur principal de 400A 1x mini-disjoncteur de 15A 1x minuterie 2x contacteur 1x répartiteur 1x panneau de 400A 1x disjoncteur 1x mini panneau 1x panneau de 125A
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Kiosk / Kiosque	K398	1x Main breaker, 600A 1x Distribution Panel (PD3), 600A, 600V, 3P-4W 1x Transformer for PD4, 300kVA 1x Distribution Panel (PD4), 1200A, 208V, 3P-4W 1x Transformer for PD5, 300kVA 1x Distribution Panel (PD5), 1200A, 208V, 3P-4W 1x Transformer for P9, 75kVA	1x disjoncteur principal de 600 A 1x tableau de distribution (PD3) de 600 A, 600 V, régime triphasé, 4 fils 1x transformateur pour PD4 de 300 kVA 1x tableau de distribution (PD4) de 1200 A, 208 V, régime triphasé, 4 fils 1x transformateur pour PD5 de 300 kVA 1x tableau de distribution (PD5) de 1200 A, 208 V, régime triphasé, 4 fils 1x transformateur pour P9 de 75k VA
The core / Le coeur	Confederation Boulevard / Boulevard de la Confédération	Kiosk / Kiosque	K406	1x Hydro meter 1x GFI Receptacle 1x Main breaker, 100A 1x Breaker panel, 100A, 120/240V, 26 cct, 4x15A, 4x30A, 2x100A	1x compteur d'électricité 1x réceptacle GFI 1x disjoncteur principal de 100A 1x panneau de disjoncteurs de 100A, 120/240V, 26 cct, 4x15A, 4x30A, 2x100A

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
The core / Le coeur	Garden of the Provinces and Territories / Jardin des provinces et des territoires	Kiosk / Kiosque	K412	1x Disconnect 200A, 575V 1x Demand Meter 1x Panel 125A, 600V, 3P-3W 1x Transformer 30kVA, 600-208Y/120 2x Contactor panel 2x Disconnect 100A 230V 1x Splitter 225A 1x Disconnect 30A, 115/230V 3x Timer 1x Disconnect 60A, 600V 1x Panel 150A, 240V, 3P-4W 2x Panel 100A, 120/208V, 3P-4W 1x Breaker 600V – Pump 2x Starter 1x Starter 2x Pumps 4x 2-Lamp Strip lighting 1x Exhaust fan 2x Duplex receptacle	1x sectionneur de 200A, 575V 1x indicateur de maximum 1x panneau de 125A, 600V, 3P-3W 1x transformateur de 30kVA, 600-208Y/120 2x panneau contacteur panel 2x sectionneur de 100A 230V 1x répartiteur de 225A 1x sectionneur de 30A, 115/230V 3x minuterie 1x sectionneur de 60A, 600V 1x panneau de 150A, 240V, 3P-4W 2x panneau de 100A, 120/208V, 3P-4W 1x disjoncteurs de 600V – pompe 2x démarreur 1x démarreur 2x pompes 4x éclairage linéaire 2-Lamp 1x ventilateur aspirant 2x prise de courant double
The core / Le coeur	Parliament Hill Pathway / Sentier de la colline du Parlement	Kiosk / Kiosque	K416	1x Disconnect 30A 600V 3-pole 2x Contactor 1x Transformer 1kVA 1x Thermostat + heating strip 1x Splitter 125A, 600V, 3W	1x Sectionneur 30A 600V 3-pole 2x Contacteur 1x Transformateur 1kVA 1x Thermostat + heating strip 1x Répartiteur 125A, 600V, 3W
The core / Le coeur	Parliament Hill Pathway / Sentier de la colline du Parlement	Kiosk / Kiosque	K417	1x Panel 225A 347/600V 3P-4W, 1x 3-pole 30A Breaker 1x Empty meter socket	1x Panneau 225A 347/600V 3P-4W, 1x 3-pole 30A disjoncteur 1x Support de compteur vide
The core / Le coeur	Richmond Landing / Débarcadère Richmond	Kiosk / Kiosque	K418	1x Breaker panel, 120/240V, 8 poles: 6x15A, 1x20A, 1 blank 1x Duplex receptacle 1x Timer 2x Hubbell outlet, 100A, 3 phase	1x panneau de disjoncteurs de 120/240V, 8 pôles : 6x15A, 1x20A, 1 blanc 1x réceptacle duplex 1x minuterie 2x réceptacle type Hubbell de 100A, triphasé

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
The core / Le coeur	Confederation Boulevard / Boulevard de la Confédération	Kiosk / Kiosque	K422	<p>1x Hubbell receptacle (external)</p> <p><u>3x Hydro Ottawa kiosk doors:</u> No access.</p> <p><u>1x NCC kiosk door:</u> 1x Timer 2x Disconnect (ITE) 1x Lighting contactor 1x Breaker panel (Panel "C"), 225A, 240V, 1P-2/3W 22x Breakers, 30A, 2 pole 10x Breakers, 15A, 2 pole 8x Breakers, 15A, 1 pole 2x Breakers, blanks 2x Disconnect (ITE) 1x Lighting contactor 1x Breaker panel (Panel "D"), 225A, 240V, 1P-2/3W 25x Breakers, 15A 17x Breakers, blanks</p>	<p>1x réceptacle type Hubbell (externes)</p> <p><u>3x Les portes kiosque du Hydro Ottawa :</u> Pas d'accès.</p> <p><u>1x Porte kiosque du CCN :</u> 1x minuterie 1x sectionneur (ITE) 1x contacteur d'allumage 1x panneau de disjoncteurs (panneau "C") de 225A, 240V, 1P-2/3W 22x disjoncteurs de 30A, 2-pôles 10x disjoncteurs de 15A, 2-pôles 8x disjoncteurs de 15, 1-pôles 2x disjoncteurs, blancs 2x sectionneur (ITE) 1x contacteur d'allumage 1x panneau de disjoncteurs (panneau "D") de 225A, 240V, 1P-2/3W 25x disjoncteurs de 15A 17x disjoncteurs, blancs</p>
The core / Le coeur	Rideau Canal Esplanade / Esplanade du canal Rideau	Kiosk / Kiosque	K431	<p>1x Breaker panel, 400A, 3P 1x Hydro meter, 400A, 347/600V, 3P, with transformer 1x Switchboard, 400A, 600/347V, 3P-4W 1x Breaker, 250A, 3P 1x Transformer, 225kVA, 600-120/208V, 3P-4W 1x Panelboard, 800A, 120/208V, 3P-4W 1x Breaker, 150A, 3P 1x Hydro meter, 200A, 120/208V, 3P-4W 1x Panelboard, 225A, 120/208V, 3P-4W 2x Breaker, 30A, 1P 2x Breaker, 20A, 1P 1x Relay Panel with timer and photocell 1x Breaker, 15A, 1P 1x Breaker, 100A, 2P</p>	<p>1x tableau à disjoncteurs, 400 A, régime triphasé 1x hydromètre, 400 A, 347/600 V, régime triphasé, avec transformateur 1x tableau de commutation, 400 A, 600/347 V, régime triphasé, 4 fils 1x disjoncteur, 250 A, régime triphasé 1x transformateur, 225 kVA, 600-120/208 V, régime triphasé, 4fils 1x tableau de distribution, 800 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 1x disjoncteur, 150 A, régime triphasé 1x hydromètre, 200 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 1x tableau de distribution, 225 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 2x disjoncteurs, 30 A, régime monophasé 2x disjoncteurs, 20 A, régime monophasé 1x tableau de relais avec minuterie et cellule photoélectrique 1x disjoncteur, 15 A, régime monophasé 1x disjoncteur, 100 A, régime biphasé</p>

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
The core / Le coeur	Confederation Boulevard / Boulevard de la Confédération	Kiosk / Kiosque	K434	1x Breaker Panel 'H2', 225A, 208Y/120, 3Ø-4W 1x Breaker Panel 'EX', 225A, 240V, 3Ø-4W 1x Contactor 1x Photocell <u>Equipment feeds from:</u> 1x Breaker panel DP, 400A, 240V, 3Ø-4W, 'EX':100A, 'H2':100A 1x Transformer, 112.5kVA, 600-208Y/120 1x Breaker Panel A, 400A, 347/600V, 3Ø-4W, DP:90A 1x Switchboard CDP, 800A, 347/600V, 3Ø-4W, A:400A 1x Main switchboard, 2000A, 347/600V, 3Ø-4W, CDP:800A	1x panneau de disjoncteurs 'H2' de 225A, 208Y/120, 3Ø-4W 1x panneau de disjoncteurs 'EX' de 225A, 240V, 3Ø-4W 1x contacteur 1x cellule photoélectrique <u>Équipement alimenté par :</u> 1x panneau de disjoncteurs 'DP' de 400A, 240V, 3Ø-4W, 'EX' : 100A, 'H2' : 100A 1x transformateur de 112.5kVA, 600-208Y/120 1x panneau de disjoncteurs 'A' de 400A, 347/600V, 3Ø-4W, 'DP' : 90A 1x tableau de distribution 'CDP' de 800A, 347/600V, 3Ø-4W, 'A' : 400A 1x tableau de distribution principal de 2000A, 347/600V, 3Ø-4W, 'CDP' : 800A
Southern / Le sud	Hogs Back Park / Parc Hogs Back	Kiosk / Kiosque	K502	<u>Side 1</u> 1x Revenu Meter (HO - OTT752764) 1x Fused Disconnect, 100A, 240V 1x Contactor 1x Photocell 1x 125A Splitter <u>Side 2</u> 2x Breaker Panel, 100A, 120/240V, 1P-3W	<u>Côté 1</u> 1x compteur (HO - OTT752764) 1x sectionneur à fusibles 100A, 240V 1x contacteur 1x cellule photoélectrique 1x répartiteur 125A <u>Côté 2</u> 2x panneaux de disjoncteurs 100A, 120/240V, 1P-3W
Southern / Le sud	Vincent Massey Park - Parc Vincent Massey	Kiosk / Kiosque	K502	NCC standard Square D Pull Box	Standard de la CCN Square D Pull Box
Southern / Le sud	Vincent Massey Park - Parc Vincent Massey	Kiosk / Kiosque	K502	1x Timer 1x Hydro meter 1x Lighting contactor 1x Disconnect, 100A, 120/240V, 1P-3W 1x Breaker Panel, 100A, 120/240V, 1P-3W	1x minuterie 1x compteur d'électricité 1x contacteur d'allumage 1x sectionneur de 100A, 120/240V, 1P-3W 1x panneau de disjoncteurs de 100A, 120/240V, 1P-3W

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
Western / L'ouest	Bate Island - L'île Bate	Kiosk / Kiosque	K80	2x Hubbell 60A receptacles 1x Lighting contactor 2x Duplex outlets 1x test switch 1x Breaker panel, 100A	2x prises Hubbell 60A 1x Contacteur d'allumage 2x prises doubles 1x interrupteur de test 1x panneau de disjoncteurs 100A
Southern / Le sud	Hogs Back Park / Parc Hogs Back	Kiosk / Kiosque	K90	1x Breaker panel, 225A, 1P-3W, 120/240V 1x Timer 1x Hydro meter 1x Disconnect, 200A, 115/230V 1x Hot water tank	1x panneau de disjoncteurs de 225A, 1P-3W, 120/240V 1x minuterie 1x compteur d'électricité 1 sectionneur de 200A, 115/230V 1x réservoir d'eau chaude
Southern / Le sud	Hogs Back Park / Parc Hogs Back	Kiosk / Kiosque	K91	2x Meter 1x G-source disconnect, 60A, 600V 1x Inverter, 6000W 2x Disconnect, 60A, 600V 1x Main disconnect, 100A, 240V 1x Panel (P-2), 225A, 120/240V 1x Lighting control panel (LP-1), 225A, 120/240V	2x compteur d'électricité 1x sectionneur différentiel 60A, 600V 1x onduleur 6000W 2x sectionneurs de 60A, 600V 1x sectionneur principal 100A, 240V 1x panneau (P-2) 225A, 120/240V 1x panneau contrôle d'éclairage (LP-1) 225A, 120/240V
Southern / Le sud	Vincent Massey Park - Parc Vincent Massey	Kiosk / Kiosque	K96	1x Fused Disconnect, 600V, 200A, 3P, 100HP 2x Fused Disconnects, 600V, 100A, 3P, 75HP 2x Fused Disconnects, 600V, 60A, 3P, 50HP 2x Hydro Meters 2x Splitters, 225A, 3W 1x Transformer, 37.5kVA, 600VP, 120/240VS, 1P 5x Wallpack luminaires 3x External, non-GFI receptacles 1x Fused Disconnect, 600V, 60A, 3P 1x Timer 2x Disconnects 600V, 60A 1x Alarm Panel 1x Solar Relay	1x sectionneur à fusibles de 600V, 200A, 3P, 100HP 2x sectionneur à fusibles de 600V, 100A, 3P, 75HP 2x sectionneur à fusibles de 600V, 60A, 3P, 50HP 2x compteurs 2x Répartiteur 225A, 3W 1x transformateur 37.5kVa, 600VP, 120/240VS, 1P 5X lumières à montage murale 3x Connecteur duplex non GIF extérieur 1x sectionneur à fusibles 600V, 60A, 3P 1x minuterie 2x Sectionneur de 600A, 60V 1x Panneau d'alarme 1x Relais solaire

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
Southern / Le sud	Vincent Massey Park - Parc Vincent Massey	Kiosk / Kiosque	K97	1 x Mini-Power Centre - P60G11S07P 7.5 kVA, 600V-120/240, 30A 1 x Panel, 30A, 120/240V, 12cct	1 x Mini-Power Centre Eaton - P60G11S07P 7.5 kVA, 600V-120/240, 30A 1 x panneau 30A, 120/240V, 12cct
Southern / Le sud	Vincent Massey Park - Parc Vincent Massey	Kiosk / Kiosque	K98	1x Timer (Tork-E201B) 1x Breaker Panel, 100A, 120/240V, 18cct, 4x20A, 7x15A	1x Minuterie 1x panneau de disjoncteurs 125A, 120/240V, 18cct, 4x20A, 7x15A
Southern / Le sud	Vincent Massey Park - Parc Vincent Massey	Kiosk / Kiosque	K99	1x Fused disconnect, 100A, 600V 1x Transformer 37.5kVA, 1P, 600VP, 120/240VS 1x Splitter, 125A 1x Timer 1x Breaker Panel, 100A, 120/240V, 30cct 2x Fused disconnect, 100A, 240V, 2P-3W 1x Lighting contactor 100A, 4P	1x sectionneur à fusibles de 100A, 600V 1x transformateur, 37.5kVa, 600VP, 120/240VS, 1P 1x répartiteur 125A 1x minuterie 1x panneau de disjoncteurs 100A, 120/240V, 30cct 2x sectionneurs à fusibles 100A, 240V, 2P-3W 1x contrôleurs d'éclairage 100A, 4P
The core / Le coeur	Confederation Park / Parc de la Confédération	Pedestal	P1	2x Hubbell receptacle, 4W	2x Prise de courant Hubble de 4W
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Pedestal	P1	1x Splitter, 225A, 120/208V, 3P-4W 1x Panel, 100A, 102/208V, 3P-4W 2x GFI breaker, 15A 2x duplex receptacle, 120V	1x répartiteur de 225 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 1x tableau de 100 A, 102/208 V, régime triphasé, 4 fils 2x disjoncteurs de fuite de terre de 15 A 2x prises de courant doubles de 120 V
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Pedestal	P10	1x splitter, 225A, 120/208V, 3P-4W 1x Panel, 100A, 120/208V, 3P-4W 2x GFI breaker, 15A 2x Duplex receptacle, 120V 1x Hubbell receptacle, 100A, 120/208V, 3P-4W 1x Camlok connector, 200A, 120/208V, 3P-4W	1x répartiteur de 225 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 1x tableau de 100 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 2x disjoncteurs de fuite de terre de 15 A 2x prises de courant doubles de 120 V 1x prise de courant Hubbell de 100 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 1x connecteur Camlok de 200 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Pedestal	P11	1x splitter, 225A, 120/208V, 3P-4W 1x Panel, 100A, 120/208V, 3P-4W 2x GFI breaker, 15A 2x Duplex receptacle, 120V 1x Hubbell receptacle, 100A, 120/208V, 3P-4W	1x répartiteur de 225 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 1x tableau de 100 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 2x disjoncteurs de fuite de terre de 15 A 2x prises de courant doubles de 120 V 1x prise de courant Hubbell de 100 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Pedestal	P12	1x splitter, 225A, 120/208V, 3P-4W 1x Panel, 100A, 120/208V, 3P-4W 2x GFI breaker, 15A 2x Duplex receptacle, 120V 1x Hubbell receptacle, 100A, 120/208V, 3P-4W 1x Camlok connector, 200A, 120/208V, 3P-4W	1x répartiteur de 225 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 1x tableau de 100 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 2x disjoncteurs de fuite de terre de 15 A 2x prises de courant doubles de 120 V 1x prise de courant Hubbell de 100 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 1x connecteur Camlok de 200 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Pedestal	P13	1x splitter, 225A, 120/208V, 3P-4W 3x Panel, 100A, 120/208V, 3P-4W 6x GFI breaker, 15A 6x Duplex receptacle, 120V	1x répartiteur de 225 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 3x tableaux de 100 A, 120/208V, régime triphasé, 4 fils 6x disjoncteurs de fuite de terre de 15 A 6x prises de courant doubles de 120 V
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Pedestal	P14	1x Camlok connector, 100A, 120/208V, 3P-4W	1x connecteur Camlok de 100 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Pedestal	P15	1x Camlok connector, 100A, 120/208V, 3P-4W	1x connecteur Camlok de 100 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils
The core / Le coeur	Confederation Park / Parc de la Confédération	Pedestal	P2	2x Hubbell receptacle, 4W	2x Prise de courant Hubble de 4W
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Pedestal	P2	2x Hubbell receptacle, 100A, 120/208V, 3P-4W	2x prises de courant Hubbell de 100 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils
Rideau Canal / Canal Rideau	Pattersons Creek / Ruisseau Patterson	Pedestal	P200	No details / Sans détail	No details / Sans détail
Rideau Canal / Canal Rideau	Pattersons Creek / Ruisseau Patterson	Pedestal	P202	No details / Sans détail	No details / Sans détail
Rideau Canal / Canal Rideau	Commissioners Park / Parc des Commissaires	Pedestal	P209	No details / Sans détail	No details / Sans détail
Rideau Canal / Canal Rideau	Commissioners Park / Parc des Commissaires	Pedestal	P210	No details / Sans détail	No details / Sans détail
Eastern / L'est	Rideau Falls and Green Island Park / Les chutes Rideau et le Parc de l'île verte	Pedestal	P212	No details / Sans détail	No details / Sans détail

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
Rideau Canal / Canal Rideau	Dow's Lake Pavilion / Pavillon du Lac Dow	Pedestal	P214	1x Splitter 1x Disconnect and Breaker Panel, 120/208V: 2x100A, 5x15A, 2x20A breakers 1x Disconnect and Breaker Panel, 200A, 120/208V, 5x30A, 1x15A, 2x100A, 3x20A 2x Photocell Bypass Disconnects 1x Hubbell receptacle 100A, 3P-4W	1x répartiteur 1x sectionneur et panneau de disjoncteurs de 120/208V : 2x100A, 5x15A, 2x20A 1x sectionneur et panneau de disjoncteurs de 200A, 120/208V : 5x30A, 1x15A, 2x100A, 3x20A 2x sectionneur de déviation pour cellule photoélectrique 1x réceptacle type Hubbell de 100A, 3P-4W
Rideau Canal / Canal Rideau	Commissioners Park / Parc des Commissaires	Pedestal	P217	1x Non-GFI duplex receptacle, 120V, 15A 1x Hubbell 100A 4W outlet 1x Irrigation controls 1x Breaker panel, 120/240V, 12x100A, 2x150A, 2x30A breakers 1x Breaker panel, 100A, 120/240V, 1P-2/3W: 3x15A, 4x60A, 2x50A, 4x15A, 8x20A 1x breaker panel, 225A, 600V, 3P-4W, 10kA I.C., 2x40A breakers 1x Hydro meter 1x Transformer, 100kVA, 600V-120/240, 1P 1x Disconnect, 400A Two adjacent pedestals: 2x Hubbell receptacle 100A, 3P-4W 2x Hubbell receptacle 100A, 3P-4W	1x réceptacle duplex type non-GFI de 120V, 15A 1x réceptacle type Hubbell de 100A, 4W 1x contrôle d'irrigation 1x panneau de disjoncteurs de 120/240V, 12x100A, 2x150A, 2x30A disjoncteurs 1x panneau de disjoncteurs de 100A, 120/240V, 1P-2/3W : 3x15A, 4x60A, 2x50A, 4x15A, 8x20A 1x panneau de disjoncteurs de 225A, 600V, 3P-4W, 10kA I.C., 2x40A disjoncteurs 1x compteur d'électricité 1x transformateur de 100kVA, 600V-120/240, 1P 1x sectionneur de 400A Deux piédestaux adjacents : 2x réceptacle type Hubbell de 100A, 3P-4W 2x réceptacle type Hubbell de 100A, 3P-4W
Rideau Canal / Canal Rideau	Bronson Avenue / Avenue Bronson	Pedestal	P219	1x Breaker panel, 200A, 120/240V, 1P-3W: 4x100A, 2x15A 1x Disconnect, 200A 1x Hydro meter 1x Breaker Panel, 100A, 120/240V, 1P-3W: 3x40A 1x Lighting contactor	1x panneau de disjoncteurs de 200A, 120/240V, 1P-3W : 4x100A, 2x15A 1x sectionneur de 200A 1x compteur d'électricité 1x panneau de disjoncteurs de 100A, 120/240V, 1P-3W : 3x40A 1x contracteur d'allumage
Rideau Canal / Canal Rideau	Dow's Lake / Lac Dow	Pedestal	P219	2x Hubbell receptacle 100A, 3P-4W	2x réceptacle type Hubbell de 100A, 3P-4W
Eastern / L'est	Rideau Falls and Green Island Park / Les chutes Rideau et le Parc de l'île verte	Pedestal	P221	No details / Sans détail	No details / Sans détail
Eastern / L'est	Rockcliffe Park / Parc Rockcliffe	Pedestal	P224	No details / Sans détail	No details / Sans détail

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
Rideau Canal / Canal Rideau	Queen Elizabeth Drive / Promenade de la Reine- Elizabeth	Pedestal	P228	No details / Sans détail	No details / Sans détail
Rideau Canal / Canal Rideau	Queen Elizabeth Drive / Promenade de la Reine- Elizabeth	Pedestal	P229	No details / Sans détail	No details / Sans détail
Rideau Canal / Canal Rideau	Queen Elizabeth Drive / Promenade de la Reine- Elizabeth	Pedestal	P230	No details / Sans détail	No details / Sans détail
Rideau Canal / Canal Rideau	Queen Elizabeth Drive / Promenade de la Reine- Elizabeth	Pedestal	P232	No details / Sans détail	No details / Sans détail
Eastern / L'est	Rockcliffe Park / Parc Rockcliffe	Pedestal	P243	1x 60A Hubbell outlet 1x Junction box	1x réceptacle type Hubbell de 60A 1x boîte de jonction
Rideau Canal / Canal Rideau	Colonel By Drive / Promenade du colonel By	Pedestal	P252	No details / Sans détail	No details / Sans détail
Rideau Canal / Canal Rideau	Colonel By Drive / Promenade du colonel By	Pedestal	P253	No details / Sans détail	No details / Sans détail
The core / Le coeur	Confederation Park / Parc de la Confédération	Pedestal	P3	2x Hubbell receptacle, 4W	2x Prise de courant Hubbell de 4W
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Pedestal	P3	1x Splitter box, 225A, 120/208V, 3P-4W 1x Panel, 100A, 120/208V, 3P-4W 2x GFI breaker, 15A 2x duplex receptacle, 120V 1x Camlok connector, 200A, 120/208V 3P-4W 1x Hubbell receptacle, 100A, 120/208V, 3P-4W	1x répartiteur de 225 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 1x tableau de 100 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 2x disjoncteurs de fuite de terre de 15 A 2x prises de courant doubles de 120 V 1x connecteur Camlok de 200 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 1x prise de courant Hubbell de 100 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils
The core / Le coeur	Confederation Boulevard / Boulevard de la Confédération	Pedestal	P325	1x Hubbell 100A, 5 wire receptacle	1x réceptacle type Hubbell de 100A, 5 fil

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
The core / Le coeur	Garden of the Provinces and Territories / Jardin des provinces et des territoires	Pedestal	P329	1x Hubbell 100A, 5 wire	1x Hubbell de 100A, 5 fil
The core / Le coeur	Garden of the Provinces and Territories / Jardin des provinces et des territoires	Pedestal	P334	1x Hubbell 100A, 5 wire	1x Hubbell de 100A, 5 fil
The core / Le coeur	Mackenzie King Bridge / Pont Mackenzie-King	Pedestal	P340	1x Hubbell 100A, 5 wire receptacle	1x prise de courant Hubbell de 100 A, 5 fils
The core / Le coeur	National War Memorial / Monument commémoratif de guerre du Canada	Pedestal	P347	1x Hubbell 100A, 5wire	1x Hubbell 100A, 5 fils
The core / Le coeur	National War Memorial / Monument commémoratif de guerre du Canada	Pedestal	P348	1x Hubbell 100A, 5 wire	1x Hubbell 100A, 5 fils
The core / Le coeur	National War Memorial / Monument commémoratif de guerre du Canada	Pedestal	P349	1x Hubbell 100A, 5 wire	1x Hubbell 100A, 5 fils
The core / Le coeur	Victoria Island / Île Victoria	Pedestal	P355	1x Hubbell 60A 4W	1x Hubbell 60A 4W
The core / Le coeur	Queen Elizabeth Drive / Promenade de la Reine-Elizabeth	Pedestal	P364	1x Hubbell 100A, 5 wire	1x Hubbell 100A, 5 fils
The core / Le coeur	Victoria Island / Île Victoria	Pedestal	P375	1x Hubbell 60A, 4 wire	1x Hubbell 60A, 4 fils
The core / Le coeur	Victoria Island / Île Victoria	Pedestal	P376	1x Hubbell 60A, 4 wire	1x Hubbell 60A, 4 fils
The core / Le coeur	Victoria Island / Île Victoria	Pedestal	P377	2x Hubbell receptacle mounts, receptacles are removed	2x dispositifs de montage pour prise de courant Hubbell, les prises ont été enlevées

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
The core / Le coeur	Victoria Island / Île Victoria	Pedestal	P378	2x Hubbell 60A, receptacles	2x prises de courant Hubbell, 60 A
The core / Le coeur	Victoria Island / Île Victoria	Pedestal	P379	1x Hubbell 100A, cable permanently attached to Aboriginal Experiences	1x prise de courant Hubbell 100 A, le câble est assujetti en permanence aux installations des Aboriginal Experiences.
The core / Le coeur	Victoria Island / Île Victoria	Pedestal	P380	4x Hubbell twistlok receptacles mounted to Hubbell breaker box	4x prises de courant à verrouillage par rotation Hubbell montées sur une boîte de disjoncteurs Hubbell
The core / Le coeur	Victoria Island / Île Victoria	Pedestal	P382	1x Hubbell 100A, cable permanently attached to Aboriginal Experiences	1x prise de courant Hubbell, 100 A, le câble est assujetti en permanence aux installations de Aboriginal Experiences
The core / Le coeur	Victoria Island / Île Victoria	Pedestal	P390	1x Hubbell 60A, 4 wire	1x Hubbell 60A, 4 fils
The core / Le coeur	Victoria Island / Île Victoria	Pedestal	P391	1x Hubbell 60A, 4 wire	1x Hubbell 60A, 4 fils
The core / Le coeur	Confederation Park / Parc de la Confédération	Pedestal	P4	1x Hubbell receptacle, 4W 1x Hubbell receptacle, 5W	1x Prise de courant Hubbell de 4W 1x Prise de courant Hubbell de 5W
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Pedestal	P4	1x splitter, 225A, 120/208V, 3P-4W 1x Panel, 100A, 120/208V, 3P-4W 2x GFI breaker, 15A 2x Duplex receptacle, 120V 1x Hubbell receptacle, 100A, 120/208V, 3P-4W	1x répartiteur de 225 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 1x tableau de 100 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 2x disjoncteurs de fuite de terre de 15 A 2x prises de courant doubles de 120 V 1x prise de courant Hubbell de 100 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Pedestal	P5	No details / Sans détail	No details / Sans détail
The core / Le coeur	Confederation Park / Parc de la Confédération	Pedestal	P5a	1x Disconnect, 200A 1x Camlok receptacle, 5W	1x sectionneur 200A 1x prise Camlok, 5W
The core / Le coeur	Confederation Park / Parc de la Confédération	Pedestal	P5b	2x Hubbell receptacle, 4W	2x Prise de courant Hubble de 4W
The core / Le coeur	Confederation Park / Parc de la Confédération	Pedestal	P6	1x Hubbell receptacle, 5W 1x Timer 1x Contactor	1x Prise de courant Hubbell de 5W 1x Minuterie 1x Contacteur

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Pedestal	P6	1x Arktyte (Crouse hind) receptacle, 200A, 600V, 3P 1x splitter, 225A, 120/208V, 3P-4W 1x Panel, 100A, 120/208V, 3P-4W 2x GFI breaker, 15A 2x Duplex receptacle, 120V 1x Hubbell receptacle, 100A, 120/208V, 3P-4W 1x Camlok connector, 200A, 120/208V, 3P-4W	1x prise de courant Arktyte (Crouse-Hinds) de 200 A, 600 V, régime triphasé 1x répartiteur de 225 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 1x tableau de 100 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 2x disjoncteurs de fuite de terre de 15 A 2x prises de courant doubles de 120 V 1x prise de courant Hubbell de 100 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 1x connecteur Camlok de 200 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils
The core / Le coeur	Confederation Park / Parc de la Confédération	Pedestal	P7	1x Hubbell receptacle, 5W	1x Prise de courant Hubbell de 5W
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Pedestal	P7	1x splitter, 225A, 120/208V, 3P-4W 1x Panel, 100A, 120/208V, 3P-4W 2x GFI breaker, 15A 2x Duplex receptacle, 120V 1x Hubbell receptacle, 100A, 120/208V, 3P-4W	1x répartiteur de 225 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 1x tableau de 100 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils 2x disjoncteurs de fuite de terre de 15 A 2x prises de courant doubles de 120 V 1x prise de courant Hubbell de 100 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils
The core / Le coeur	Confederation Park / Parc de la Confédération	Pedestal	P8	1x Hubbell receptacle, 5W	1x Prise de courant Hubbell de 5W
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Pedestal	P8	1x Hubbell receptacle, 100A, 120/208V, 3P-4W	1x prise de courant Hubbell de 100 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
Southern / Le sud	Vincent Massey Park - Parc Vincent Massey	Pedestal	P90	1x Fused disconnect, 200A, 600V, 3P 2x Fused disconnect, 60A, 600V, 3P 3x Fused disconnect, 100A, 600V, 3P 1x Fused disconnect, 30A, 600V, 3P 2x Hydro meter, 600V 2x Splitters, 225A 1x Transformer, 37.5kVA 1x Transformer, 15kVA, 600-120/240V 1x Hydro meter (2 way) 1x Fused disconnect, 100A, 60AF, 240V 1x Inverter, 6.9kW, 240V 1x Fused disconnect, 60A, 240V DC 1x Panel (PNL-A) 1x Lighting control panel (LP-3) 1x pump starter (EF-2)	1x sectionneur à fusibles de 200A, 600V, 3P 2x sectionneur à fusibles de 60A, 600V, 3P 3x sectionneur à fusibles de 100A, 600V, 3P 1x sectionneur à fusibles de 30A, 600V, 3P 2x compteur d'électricité de 600V 2x répartiteur de 225A 1x transformateur de 37.5 kVA 1x transformateur de 15 kVA, 600-120/240V 1x compteur d'électricité (bidirectionnel) 1x sectionneur à fusibles de 100A, 60AF, 240V 1x onduleur de 6.9W, 240V 1x sectionneur à fusibles de 60A, 240V DC 1x panneau (PNL-A) 1x panneau d'allumage (LP-3) 1x pompe de démarrage (EF-2)
Southern / Le sud	Vincent Massey Park - Parc Vincent Massey	Pedestal	P90	NCC standard Square D Pull Box	Standard de la CCN Square D Pull Box
Southern / Le sud	Vincent Massey Park - Parc Vincent Massey	Pedestal	P91	No details / Sans détail	No details / Sans détail
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Pedestal	P9a	1x Arktyte (Crouse hind) receptacle, 200A, 600V, 3P	1x prise de courant Arktyte (Crouse-Hinds) de 200 A, 600 V, régime triphasé
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Pedestal	P9b	1x Camlok connector, 200A, 120/208V, 3P-4W	1x connecteur Camlok de 200 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Pedestal	P9c	1x Hubbell receptacle, 100A, 120/208V, 3P-4W	1x prise de courant Hubbell de 100 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Pedestal	P9d	2x Camlok connector, 200A, 120/208V, 3P-4W	2x connecteurs Camlok de 200 A, 120/208 V, régime triphasé, 4 fils
The core / Le coeur	Major's Hill Park / Parc Major's Hill	Pedestal	PB1	1x Hubbell receptacle, 100A, 208V, 2 pole 1x Hubbell receptacle, 100A, 208V, 3 pole	1x Prise de courant Hubbell, 100A, 208V, 2 pole 1x Prise de courant Hubbell, 100A, 208V, 3 pole

Zone	Location - Emplacement	Type	Identification	Description of Asset	Description des biens
The core / Le coeur	Major's Hill Park / Parc Major's Hill	Pedestal	PB2	1x Hubbell receptacle, 100A, 208V, 2 pole 1x Hubbell receptacle, 100A, 208V, 3 pole	1x Prise de courant Hubbell, 100A, 208V, 2 pole 1x Prise de courant Hubbell, 100A, 208V, 3 pole
The core / Le coeur	Major's Hill Park / Parc Major's Hill	Pedestal	PB3	1x Hubbell receptacle, 100A, 208V, 2 pole 1x Hubbell receptacle, 100A, 208V, 3 pole	1x Prise de courant Hubbell, 100A, 208V, 2 pole 1x Prise de courant Hubbell, 100A, 208V, 3 pole
The core / Le coeur	Major's Hill Park / Parc Major's Hill	Pedestal	PB4	1x Hubbell receptacle, 100A, 208V, 2 pole 1x Hubbell receptacle, 100A, 208V, 3 pole	1x Prise de courant Hubbell, 100A, 208V, 2 pole 1x Prise de courant Hubbell, 100A, 208V, 3 pole
The core / Le coeur	Major's Hill Park / Parc Major's Hill	Pedestal	PB5	1x Hubbell receptacle, 100A, 208V, 2 pole 1x Hubbell receptacle, 100A, 208V, 3 pole	1x Prise de courant Hubbell, 100A, 208V, 2 pole 1x Prise de courant Hubbell, 100A, 208V, 3 pole
The core / Le coeur	Major's Hill Park / Parc Major's Hill	Pedestal	PB6	1x Hubbell receptacle, 100A, 208V, 2 pole 1x Hubbell receptacle, 100A, 208V, 3 pole	1x Prise de courant Hubbell, 100A, 208V, 2 pole 1x Prise de courant Hubbell, 100A, 208V, 3 pole
The core / Le coeur	Major's Hill Park / Parc Major's Hill	Pedestal	PB7	1x Hubbell receptacle, 100A, 208V, 2 pole 1x Hubbell receptacle, 100A, 208V, 3 pole	1x Prise de courant Hubbell, 100A, 208V, 2 pole 1x Prise de courant Hubbell, 100A, 208V, 3 pole
The core / Le coeur	Major's Hill Park / Parc Major's Hill	Pedestal	PB8	1x Hubbell receptacle, 100A, 208V, 2 pole 1x Hubbell receptacle, 100A, 208V, 3 pole	1x Prise de courant Hubbell, 100A, 208V, 2 pole 1x Prise de courant Hubbell, 100A, 208V, 3 pole
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Room / Pièce	PD1	4x Breakers, 800A, 600V, 3P-4W 1x Hydro meter	4x disjoncteurs de 800A, 600V, 3P-4W 1x compteur électrique
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Room / Pièce	PD2	9x Breakers, 1200A, 208V, 3P-4W	9x Disjoncteurs de 1200A, 208V, 3P-4W
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Room / Pièce	PD3	6x Breakers, 600A, 600V, 3P-4W	6x disjoncteurs de 600 A, 600 V, régime triphasé, 4 fils
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Room / Pièce	PD4	1x Breaker panel, 1200A, 208V, 3P-4W	1x tableau à disjoncteurs de 1200 A, 208 V, régime triphasé, 4 fils
The core / Le coeur	LeBreton Flats Park / Parc des plaines LeBreton	Room / Pièce	PD5	1x Breaker panel, 1200A, 208V, 3P-4W	1x tableau à disjoncteurs de 1200 A, 208 V, régime triphasé, 4 fils
152					

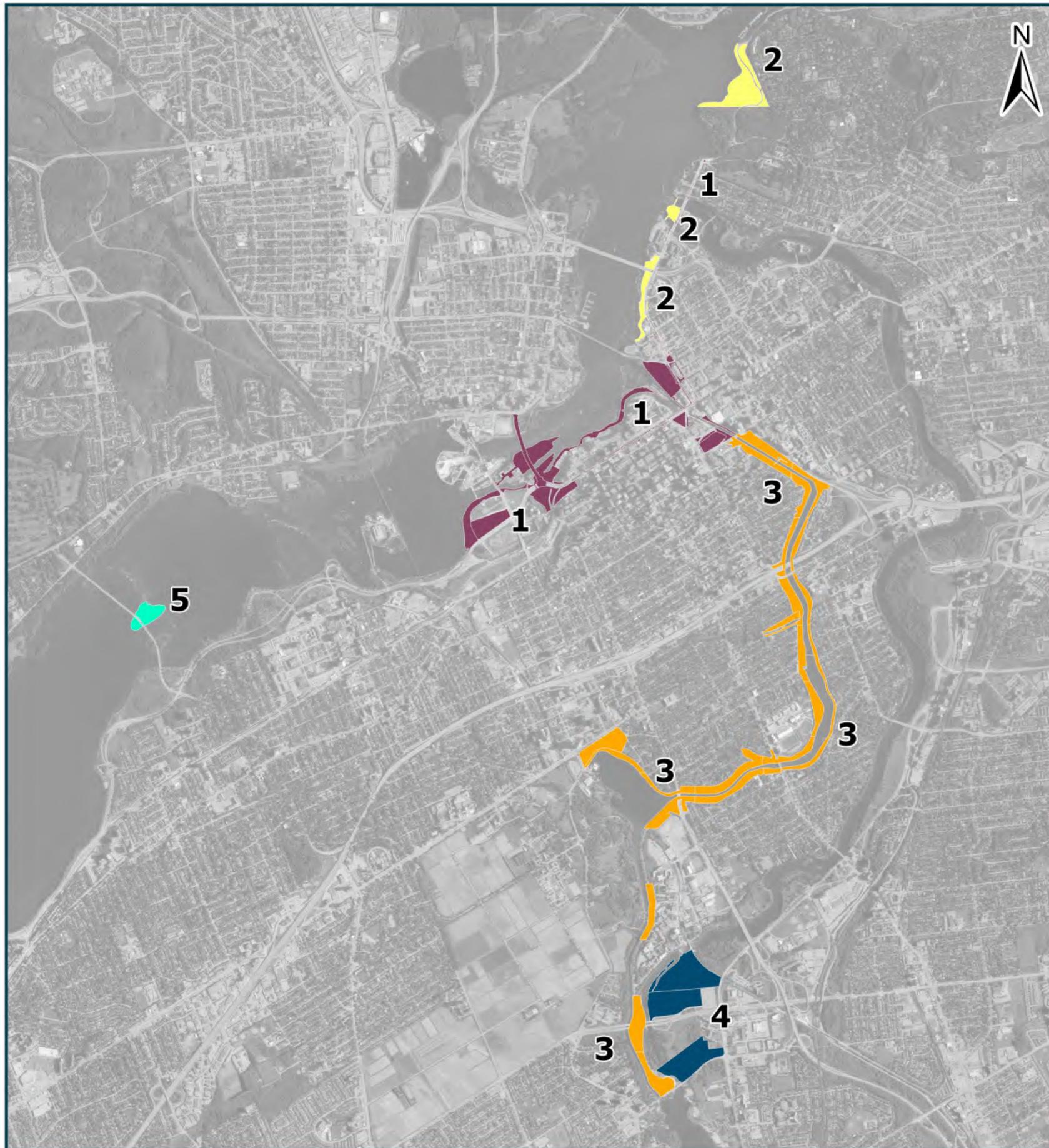


Request for Proposal - Demande de propositions

**Part II: Maps
Partie II: Cartes**

**Electrical: Kiosks & Pedestals
Électricité: Kiosques et piédestaux**

**April 1, 2025 - March 31, 2032
1 Avril 2025 - 31 Mars 2032**



Kiosks & Pedestals

Kiosques et piédestaux

#	Relevant Sites (by contract)	Sites pertinents (par contrat)
1	Core Lands	Terrains du Coeur
2	Eastern Lands	Terrains de l'est
3	Rideau Canal Corridor	Corridor du canal Rideau
4	Southern Lands	Terrains du Sud
5	Western Lands	Terrains de l'ouest



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
 COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE



Kiosks & Pedestals Kiosques et piédestaux		1
LeBreton Riverfront Rive des plaines LeBreton		
NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
355627	1 of 45	Scale Échelle: 1:2,600
<ul style="list-style-type: none">  Electrical Kiosk Kiosque électrique  Electrical Pedestal Piédestal électrique 		
<p>Sites (# by contract portfolio) Sites (# par portefeuille de contrats)</p> <ul style="list-style-type: none">  1 - Core Lands 1 - Terrains du Coeur  2 - Eastern Lands 2 - Terrains de l'est  3 - Rideau Canal Corridor 3 - Corridor du canal Rideau  4 - Southern Lands 4 - Terrains du Sud  5 - Western Lands 5 - Terrains de l'ouest 		
<p><i>All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.</i></p> <p><i>Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.</i></p>		
 NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
355628	2 of 45	Scale Échelle: 



-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

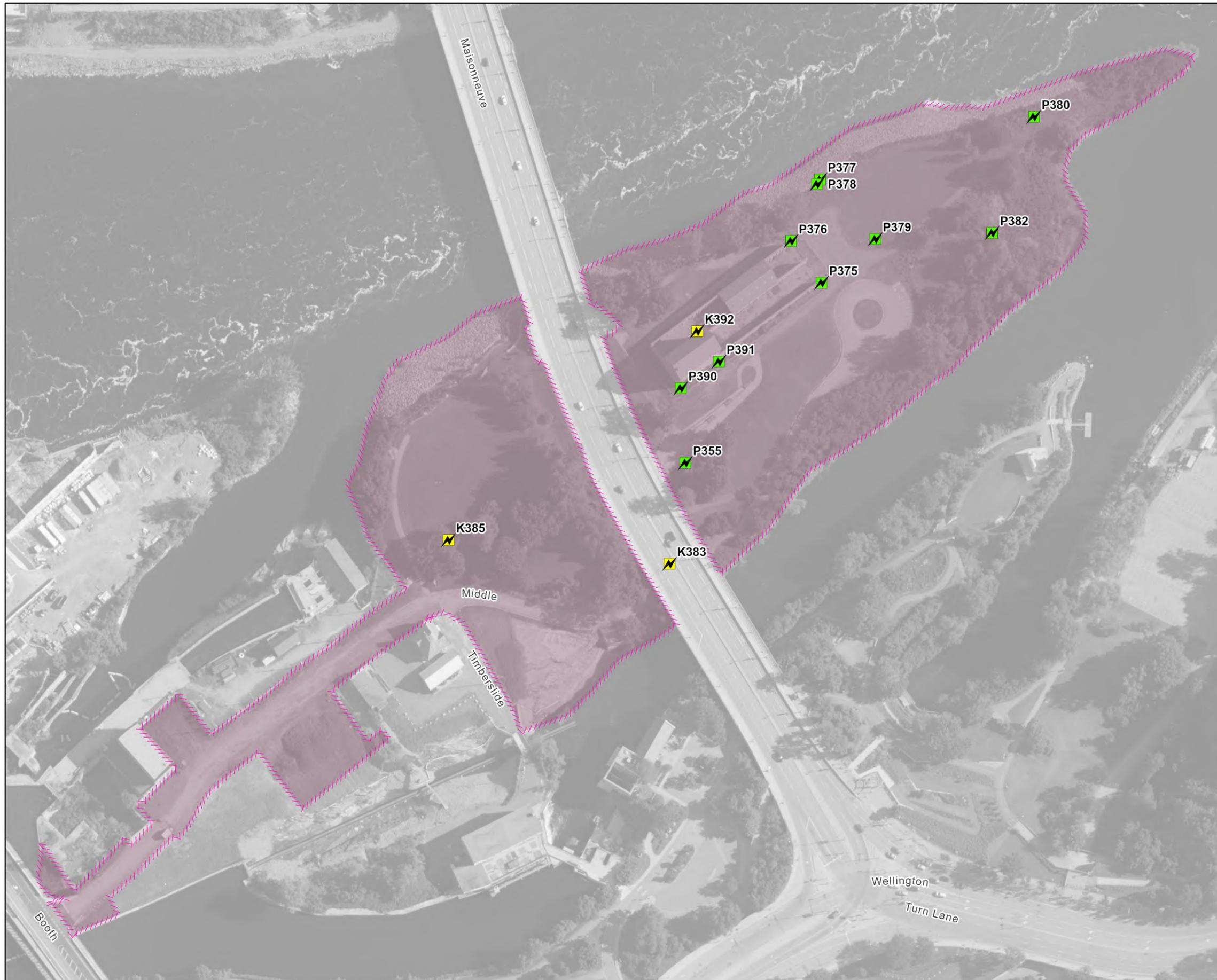
Sites (# by contract portfolio)
Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.





Kiosks & Pedestals Kiosques et piédestaux		1
Victoria Island Île Victoria		
NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98928	3 of 45	Scale Échelle: 1:1,900
<p style="margin: 0;"> Electrical Kiosk Kiosque électrique </p> <p style="margin: 0;"> Electrical Pedestal Piédestal électrique </p> <p style="margin: 10px 0 0 0;"> Sites (# by contract portfolio) Sites (# par portefeuille de contrats) </p> <ul style="list-style-type: none"> <li style="margin-bottom: 5px;"> 1 - Core Lands 1 - Terrains du Coeur <li style="margin-bottom: 5px;"> 2 - Eastern Lands 2 - Terrains de l'est <li style="margin-bottom: 5px;"> 3 - Rideau Canal Corridor 3 - Corridor du canal Rideau <li style="margin-bottom: 5px;"> 4 - Southern Lands 4 - Terrains du Sud <li style="margin-bottom: 5px;"> 5 - Western Lands 5 - Terrains de l'ouest 		
<p style="margin: 0;"><i>All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.</i></p> <p style="margin: 0;"><i>Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.</i></p>		
NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		



Kiosks & Pedestals
Kiosques et piédestaux

Portage Bridge
Pont du Portage

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
334763	4 of 45	Scale Échelle: 1:2,700

-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.



Kiosks & Pedestals
Kiosques et piédestaux

Richmond Landing
Débarcadère Richmond

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
441211	5 of 45	Scale Échelle: 1:1,300

-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.



Kiosks & Pedestals
Kiosques et piédestaux

Parliament Hill Pathway
Sentier de la colline du Parlement

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98924	6 of 45	Scale Échelle: 1:3,000

-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.



Kiosks & Pedestals
Kiosques et piédestaux

Portage Bridge Park
Parc du Pont du Portage

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98929	7 of 45	Scale Échelle: 1:1,400

-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.



Kiosks & Pedestals Kiosques et piédestaux		1
Garden of the Provinces Jardin des provinces		
NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98931	8 of 45	Scale Échelle: 1:1,000
Electrical Kiosk Kiosque électrique Electrical Pedestal Piédestal électrique		
Sites (# by contract portfolio) Sites (# par portefeuille de contrats)		
1 - Core Lands 1 - Terrains du Coeur 2 - Eastern Lands 2 - Terrains de l'est 3 - Rideau Canal Corridor 3 - Corridor du canal Rideau 4 - Southern Lands 4 - Terrains du Sud 5 - Western Lands 5 - Terrains de l'ouest		
<p><i>All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.</i></p> <p><i>Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.</i></p>		
NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		



Kiosks & Pedestals
Kiosques et piédestaux

Confed. Blvd. Ont. - Wellington West
Boul. Confed. Ont. - Wellington Ouest

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98728	9 of 45	Scale Échelle: 1:2,250



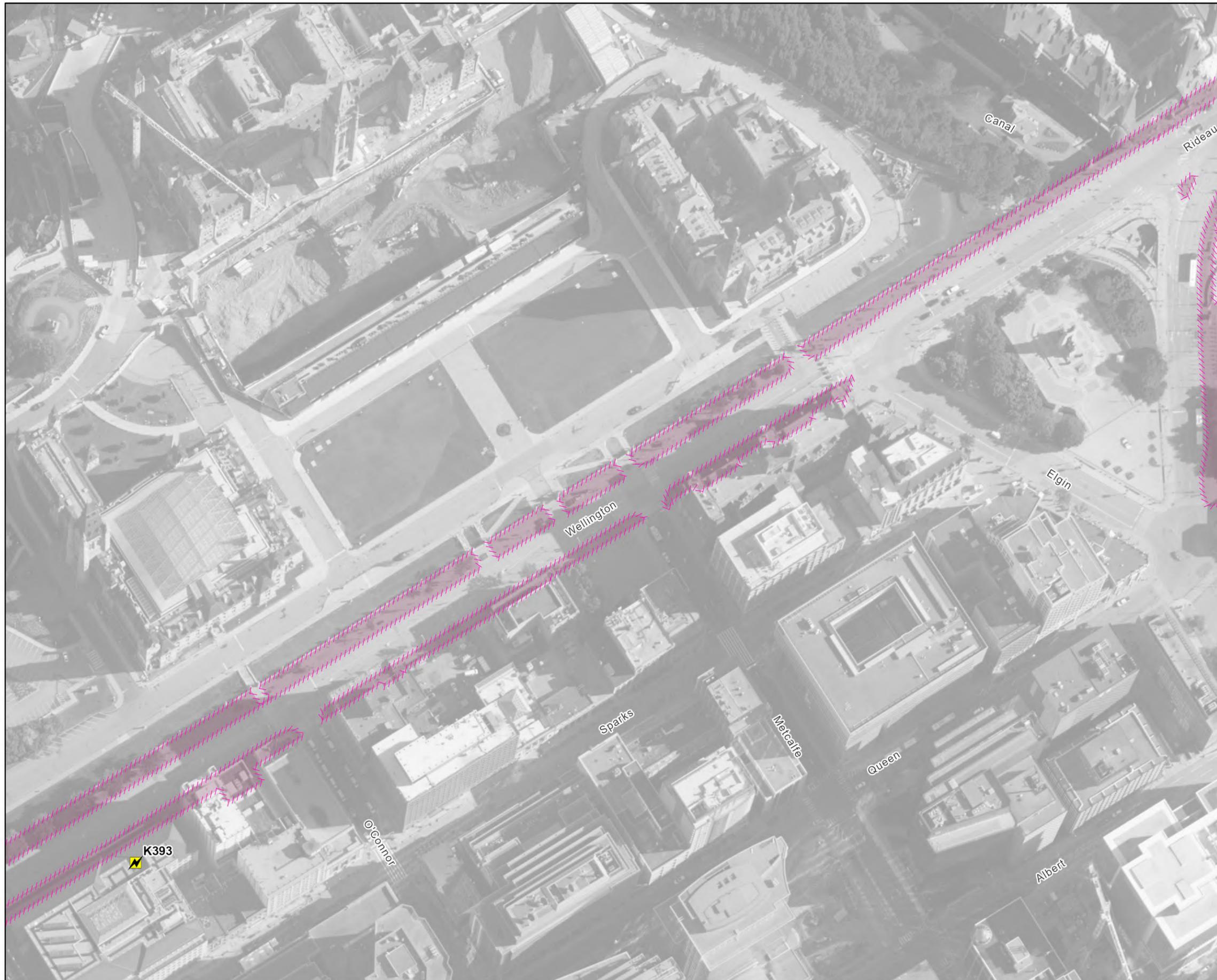
-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.



Kiosks & Pedestals Kiosques et piédestaux		1
Confed. Blvd. Ont. - Wellington East Boul. Confed. Ont. - Wellington Est		
NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024 Scale Échelle:
98728	10 of 45	1:1,700

- Electrical Kiosk
Kiosque électrique
- Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
Sites (# par portefeuille de contrats)

- 1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
- 2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
- 3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
- 4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
- 5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.

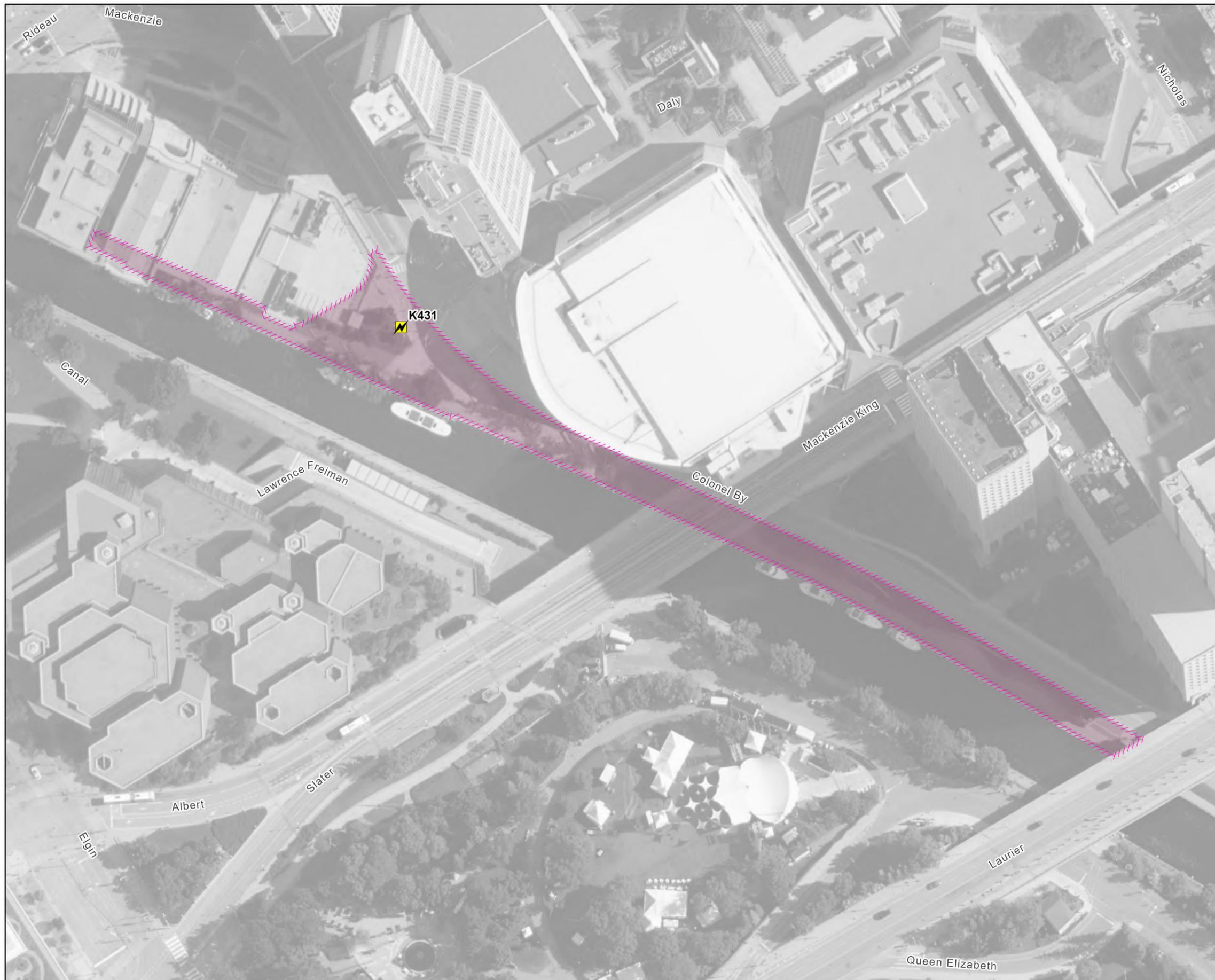
NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE



Kiosks & Pedestals Kiosques et piédestaux		1
National War Memorial Monument commémoratif de guerre du Canada		
NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98757	11 of 45	Scale Échelle: 1:600
<ul style="list-style-type: none"> Electrical Kiosk Kiosque électrique Electrical Pedestal Piédestal électrique 		
<p>Sites (# by contract portfolio) Sites (# par portefeuille de contrats)</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Core Lands 1 - Terrains du Coeur 2 - Eastern Lands 2 - Terrains de l'est 3 - Rideau Canal Corridor 3 - Corridor du canal Rideau 4 - Southern Lands 4 - Terrains du Sud 5 - Western Lands 5 - Terrains de l'ouest 		
<p><i>All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.</i></p> <p><i>Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.</i></p>		
NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		



Kiosks & Pedestals Kiosques et piédestaux		1
Confed. Blvd. Ont. - Plaza Bridge		
Boul. Confed. Ont. - Pont Plaza		
NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98728	12 of 45	Scale Échelle: 1:700
Electrical Kiosk Kiosque électrique Electrical Pedestal Piédestal électrique		
Sites (# by contract portfolio) Sites (# par portefeuille de contrats)		
1 - Core Lands 1 - Terrains du Coeur 2 - Eastern Lands 2 - Terrains de l'est 3 - Rideau Canal Corridor 3 - Corridor du canal Rideau 4 - Southern Lands 4 - Terrains du Sud 5 - Western Lands 5 - Terrains de l'ouest		
<p><i>All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.</i></p> <p><i>Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.</i></p>		
NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		



Kiosks & Pedestals
Kiosques et piédestaux

Rideau Canal Esplanade
Esplanade du canal Rideau

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
336264	13 of 45	Scale Échelle: 1:1,400



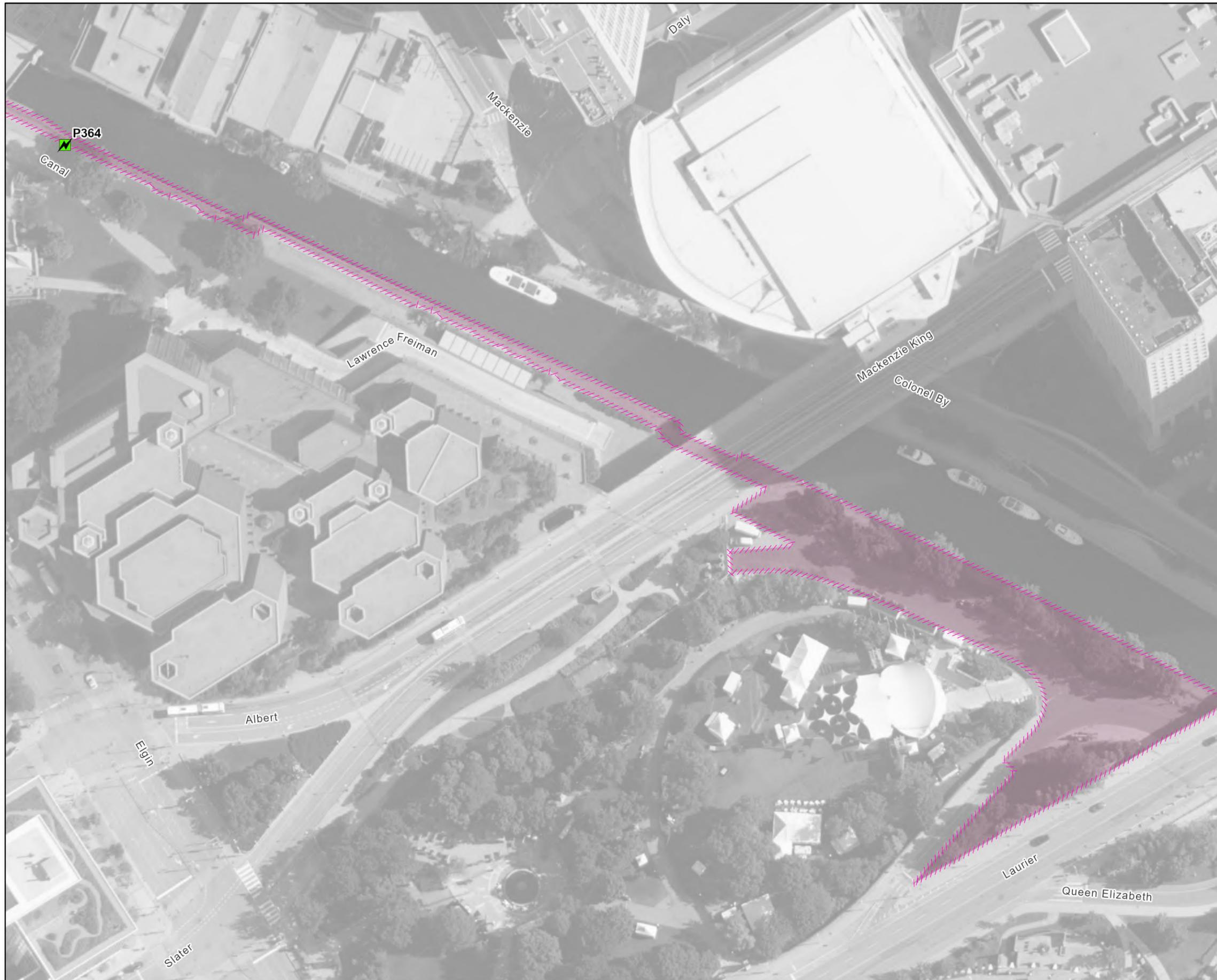
-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.



Kiosks & Pedestals
Kiosques et piédestaux

Queen Elizabeth Drive North of Laurier
Prom. de la Reine-Elizabeth au nord de Laurier

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
336265	14 of 45	Scale Échelle: 1:1,250

-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.



Kiosks & Pedestals Kiosques et piédestaux		1
Confederation Park Parc de la Confédération		
NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98732	15 of 45	Scale Échelle: 1:750
<ul style="list-style-type: none"> Electrical Kiosk Kiosque électrique Electrical Pedestal Piédestal électrique <p>Sites (# by contract portfolio) Sites (# par portefeuille de contrats)</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Core Lands 1 - Terrains du Coeur 2 - Eastern Lands 2 - Terrains de l'est 3 - Rideau Canal Corridor 3 - Corridor du canal Rideau 4 - Southern Lands 4 - Terrains du Sud 5 - Western Lands 5 - Terrains de l'ouest 		
<p><i>All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.</i></p> <p><i>Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.</i></p>		
NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		



Kiosks & Pedestals
Kiosques et piédestaux

Mackenzie King Bridge Triangle and Terrace
Triangle et terrasse du pont Mackenzie-King

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98760	16 of 45	Scale Échelle: 1:700

-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE



Kiosks & Pedestals Kiosques et piédestaux		1
1 Wellington Terrace Terrasse 1, Wellington		
NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
441239	17 of 45	Scale Échelle: 1:500
<ul style="list-style-type: none"> Electrical Kiosk Kiosque électrique Electrical Pedestal Piédestal électrique <p>Sites (# by contract portfolio) Sites (# par portefeuille de contrats)</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Core Lands 1 - Terrains du Coeur 2 - Eastern Lands 2 - Terrains de l'est 3 - Rideau Canal Corridor 3 - Corridor du canal Rideau 4 - Southern Lands 4 - Terrains du Sud 5 - Western Lands 5 - Terrains de l'ouest 		
<p><i>All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.</i></p> <p><i>Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.</i></p>		
		NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE



Kiosks & Pedestals
Kiosques et piédestaux

Major's Hill Park
Parc Major's Hill

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98733	18 of 45	Scale Échelle: 1:1,400

-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.





Kiosks & Pedestals Kiosques et piédestaux		1
Peacekeeping Monument Monument au maintien de la paix		
NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98771	19 of 45	Scale Échelle: 1:300
<ul style="list-style-type: none"> Electrical Kiosk Kiosque électrique Electrical Pedestal Piédestal électrique <p>Sites (# by contract portfolio) Sites (# par portefeuille de contrats)</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Core Lands 1 - Terrains du Coeur 2 - Eastern Lands 2 - Terrains de l'est 3 - Rideau Canal Corridor 3 - Corridor du canal Rideau 4 - Southern Lands 4 - Terrains du Sud 5 - Western Lands 5 - Terrains de l'ouest 		
<p><i>All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.</i></p> <p><i>Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.</i></p>		
NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		



Kiosks & Pedestals
Kiosques et piédestaux

Confed. Blvd. Ont. - Rideau to St-Patrick
Boul. Confed. Ont. - Rideau à St-Patrick

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98728	20 of 45	Scale Échelle: 1:2,000

-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.



Kiosks & Pedestals Kiosques et piédestaux		1
Confed. Blvd. Sussex - St. Patrick to Bolton Boul Confed Sussex - St. Patrick à Bolton		
NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
343528	21 of 45	Scale Échelle: 1:1,700
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 20px;"> </div> <div> Electrical Kiosk Kiosque électrique </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 10px;"> <div style="width: 20px;"> </div> <div> Electrical Pedestal Piédestal électrique </div> </div> <p style="margin-top: 20px;"> Sites (# by contract portfolio) Sites (# par portefeuille de contrats) </p> <ul style="list-style-type: none"> <li style="margin-bottom: 5px;"> 1 - Core Lands 1 - Terrains du Coeur <li style="margin-bottom: 5px;"> 2 - Eastern Lands 2 - Terrains de l'est <li style="margin-bottom: 5px;"> 3 - Rideau Canal Corridor 3 - Corridor du canal Rideau <li style="margin-bottom: 5px;"> 4 - Southern Lands 4 - Terrains du Sud <li style="margin-bottom: 5px;"> 5 - Western Lands 5 - Terrains de l'ouest 		
<p><i>All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.</i></p> <p><i>Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.</i></p>		
NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		



Kiosks & Pedestals
Kiosques et piédestaux

Confed. Blvd. Sussex - King Edward to Mackay
Boul Confed Sussex - King Edward à Mackay

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
343528	22 of 45	Scale Échelle: 1:2,400

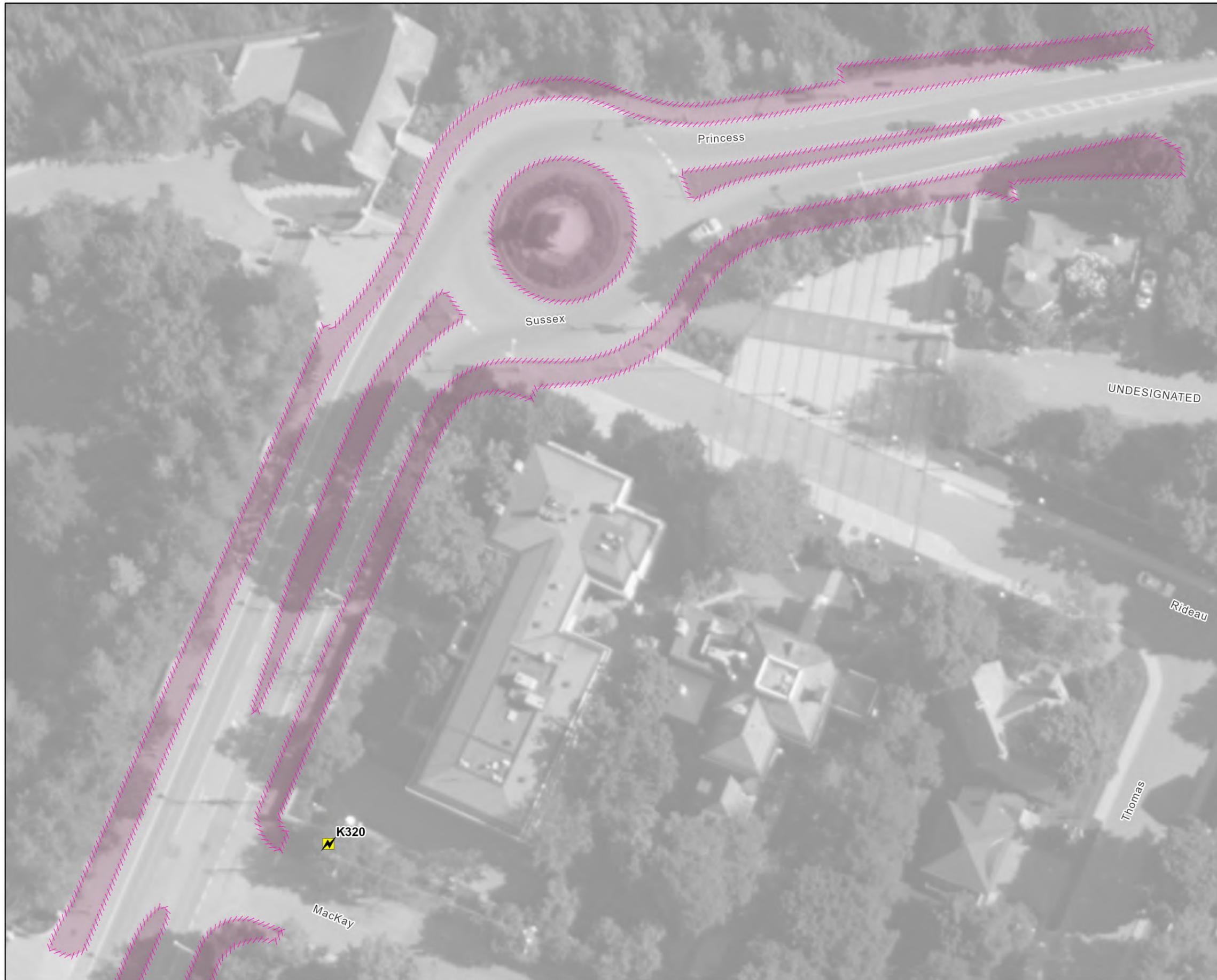
-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.



Kiosks & Pedestals Kiosques et piédestaux		1
Confed. Blvd. Sussex - Traffic Circle to Mackay Boul Confed Sussex - Carref. giratoire à Mackay		
NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
343528	23 of 45	Scale Échelle: 1:500
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 20px; height: 20px; border: 1px dashed yellow; margin-bottom: 5px;"></div> <div> <p>Electrical Kiosk Kiosque électrique</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 20px; height: 20px; border: 1px dashed green; margin-bottom: 5px;"></div> <div> <p>Electrical Pedestal Piédestal électrique</p> </div> </div> <p style="margin-top: 10px;">Sites (# by contract portfolio) Sites (# par portefeuille de contrats)</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 20px; height: 20px; border: 1px dashed pink; margin-bottom: 5px;"></div> <div> <p>1 - Core Lands 1 - Terrains du Coeur</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 20px; height: 20px; border: 1px dashed yellow; margin-bottom: 5px;"></div> <div> <p>2 - Eastern Lands 2 - Terrains de l'est</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 20px; height: 20px; border: 1px dashed orange; margin-bottom: 5px;"></div> <div> <p>3 - Rideau Canal Corridor 3 - Corridor du canal Rideau</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 20px; height: 20px; border: 1px dashed blue; margin-bottom: 5px;"></div> <div> <p>4 - Southern Lands 4 - Terrains du Sud</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 20px; height: 20px; border: 1px dashed cyan; margin-bottom: 5px;"></div> <div> <p>5 - Western Lands 5 - Terrains de l'ouest</p> </div> </div>		
<p><i>All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.</i></p> <p><i>Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.</i></p>		
<div style="display: inline-block; vertical-align: middle; margin-left: 10px;"> <p style="margin: 0;">NATIONAL CAPITAL COMMISSION</p> <p style="margin: 0;">COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE</p> </div>		



Kiosks & Pedestals
Kiosques et piédestaux

Lady Grey Drive

Promenade Lady Grey

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98751	24 of 45	Scale Échelle: 1:3,250

-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98874	25 of 45	Scale Échelle: 1:2,750



-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest



All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.



NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98736	26 of 45	Scale Échelle: 1:1,000



-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest



All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.





Kiosks & Pedestals Kiosques et piédestaux		3
CBD - QED - Hog's Back		
PCB - PRE - Hog's Back		
NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98783	27 of 45	Scale Échelle: 1:1,700
<p>  Electrical Kiosk Kiosque électrique </p> <p>  Electrical Pedestal Piédestal électrique </p> <p>Sites (# by contract portfolio) Sites (# par portefeuille de contrats)</p> <ul style="list-style-type: none">  1 - Core Lands 1 - Terrains du Coeur  2 - Eastern Lands 2 - Terrains de l'est  3 - Rideau Canal Corridor 3 - Corridor du canal Rideau  4 - Southern Lands 4 - Terrains du Sud  5 - Western Lands 5 - Terrains de l'ouest 		
<p><i>All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.</i></p> <p><i>Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.</i></p>		
 NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		



Kiosks & Pedestals
Kiosques et piédestaux

CBD - QED - Heron

PCB - PRE - Heron

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98783	28 of 45	Scale Échelle: 1:2,100



-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

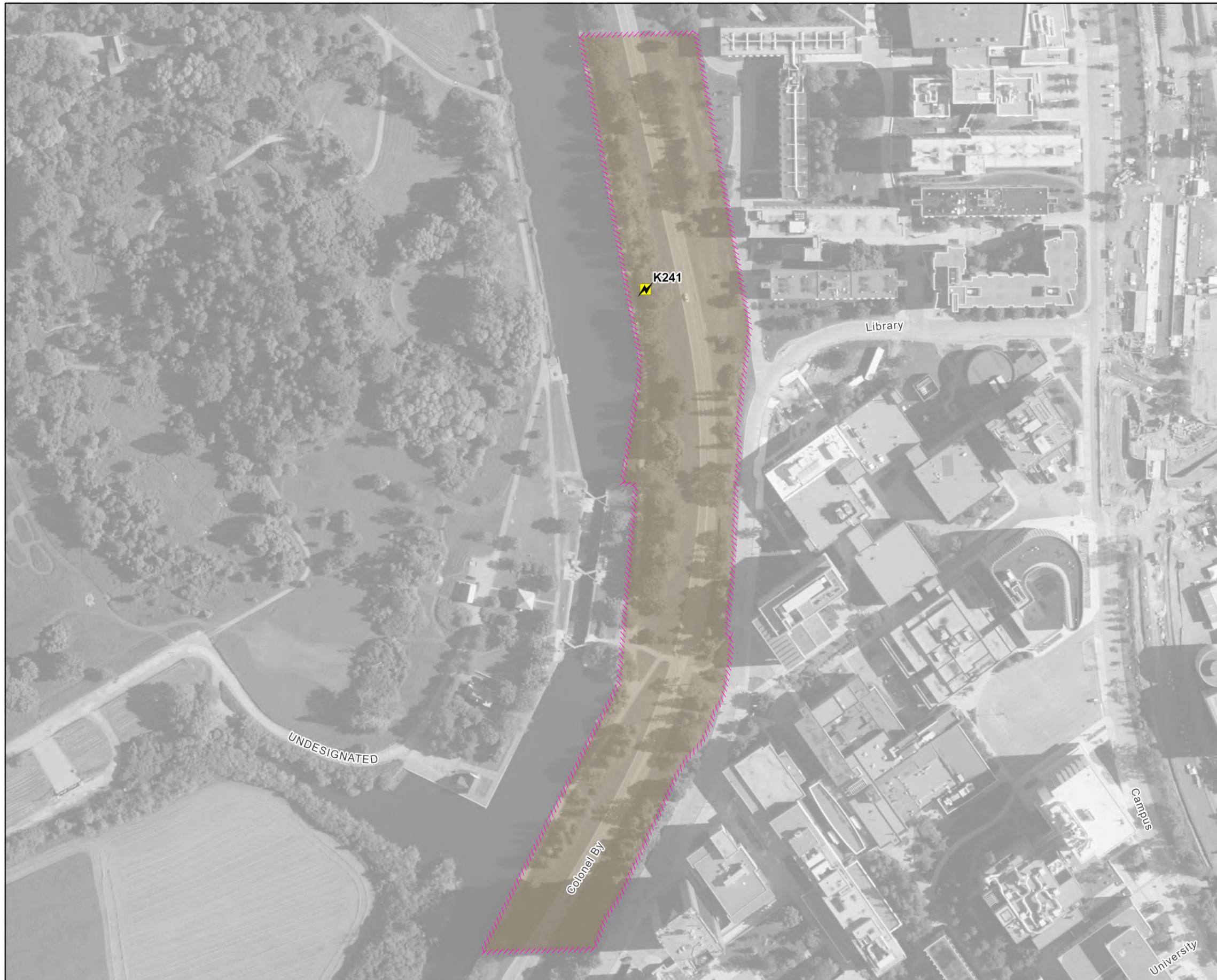
-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE



Kiosks & Pedestals
Kiosques et piédestaux

CBD - QED - Library Rd

PCB - PRE - ch. Library

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98783	29 of 45	Scale Échelle: 1:2,100

-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.



Kiosks & Pedestals
Kiosques et piédestaux

Commissioners Park - Preston

Le parc des Commissaires - Preston

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98790	30 of 45	Scale Échelle: 1:1,500



-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE



Kiosks & Pedestals
Kiosques et piédestaux

CBD - QED - Dows Lake

PCB - PRE - Lac Dows

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98783	31 of 45	Scale Échelle: 1:1,600

-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.





Kiosks & Pedestals Kiosques et piédestaux		3
CBD - QED - Bronson		
PCB - PRE - Bronson		
NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98783	32 of 45	Scale Échelle: 1:2,000
<ul style="list-style-type: none"> Electrical Kiosk Kiosque électrique Electrical Pedestal Piédestal électrique <p>Sites (# by contract portfolio) Sites (# par portefeuille de contrats)</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Core Lands 1 - Terrains du Coeur 2 - Eastern Lands 2 - Terrains de l'est 3 - Rideau Canal Corridor 3 - Corridor du canal Rideau 4 - Southern Lands 4 - Terrains du Sud 5 - Western Lands 5 - Terrains de l'ouest 		
<p><i>All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.</i></p> <p><i>Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.</i></p>		
NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		



Kiosks & Pedestals Kiosques et piédestaux		3
CBD - QED - Torrington		
PCB - PRE - Torrington		
NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98783	33 of 45	Scale Échelle: 1:2,000
Electrical Kiosk Kiosque électrique Electrical Pedestal Piédestal électrique		
Sites (# by contract portfolio) Sites (# par portefeuille de contrats)		
1 - Core Lands 1 - Terrains du Coeur		
2 - Eastern Lands 2 - Terrains de l'est		
3 - Rideau Canal Corridor 3 - Corridor du canal Rideau		
4 - Southern Lands 4 - Terrains du Sud		
5 - Western Lands 5 - Terrains de l'ouest		
<p><i>All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.</i></p> <p><i>Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.</i></p>		
NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		



Kiosks & Pedestals
Kiosques et piédestaux

CBD - QED - Bank

PCB - PRE - Bank

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98783	34 of 45	Scale Échelle: 1:2,000



-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE



Kiosks & Pedestals Kiosques et piédestaux		3
CBD - QED - Lansdowne Park PCB - PRE - parc Lansdowne Park		
NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98783	35 of 45	Scale Échelle: 1:2,000
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start;"> <div style="width: 20px;"> </div> <div> <p>Electrical Kiosk Kiosque électrique</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start; margin-top: 5px;"> <div style="width: 20px;"> </div> <div> <p>Electrical Pedestal Piédestal électrique</p> </div> </div> <p style="margin-top: 10px;">Sites (# by contract portfolio) Sites (# par portefeuille de contrats)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li style="margin-bottom: 5px;"> 1 - Core Lands 1 - Terrains du Coeur <li style="margin-bottom: 5px;"> 2 - Eastern Lands 2 - Terrains de l'est <li style="margin-bottom: 5px;"> 3 - Rideau Canal Corridor 3 - Corridor du canal Rideau <li style="margin-bottom: 5px;"> 4 - Southern Lands 4 - Terrains du Sud <li style="margin-bottom: 5px;"> 5 - Western Lands 5 - Terrains de l'ouest 		
<p><i>All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.</i></p> <p><i>Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.</i></p>		
NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		



Kiosks & Pedestals
Kiosques et piédestaux

CBD - QED - Third
PCB - PRE - Third

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98783	36 of 45	Scale Échelle: 1:2,100

-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.



Kiosks & Pedestals
Kiosques et piédestaux

CBD - QED - Pretoria Bridge

PCB - PRE - Pont Pretoria

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98783	37 of 45	Scale Échelle: 1:1,600

-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.



Pattersons Creek
Ruisseau Patterson

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98793	38 of 45	Scale Échelle: 1:1,250

-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.





Kiosks & Pedestals Kiosques et piédestaux		3
CBD - QED - Queensway PCB - PRE - Queensway		
NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024 Scale Échelle: 1:1,500
98783	39 of 45	
<div style="margin-bottom: 10px;"> Electrical Kiosk Kiosque électrique </div> <div style="margin-bottom: 10px;"> Electrical Pedestal Piédestal électrique </div> <p>Sites (# by contract portfolio) Sites (# par portefeuille de contrats)</p> <div style="margin-bottom: 10px;"> 1 - Core Lands 1 - Terrains du Coeur </div> <div style="margin-bottom: 10px;"> 2 - Eastern Lands 2 - Terrains de l'est </div> <div style="margin-bottom: 10px;"> 3 - Rideau Canal Corridor 3 - Corridor du canal Rideau </div> <div style="margin-bottom: 10px;"> 4 - Southern Lands 4 - Terrains du Sud </div> <div style="margin-bottom: 10px;"> 5 - Western Lands 5 - Terrains de l'ouest </div>		
<i>All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.</i>		
<i>Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.</i>		
NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		



Kiosks & Pedestals Kiosques et piédestaux		3
CBD - QED - Waverley		
PCB - PRE - Waverley		
NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98783	40 of 45	Scale Échelle: 1:1,500
Electrical Kiosk Kiosque électrique Electrical Pedestal Piédestal électrique		
Sites (# by contract portfolio) Sites (# par portefeuille de contrats)		
1 - Core Lands 1 - Terrains du Coeur 2 - Eastern Lands 2 - Terrains de l'est 3 - Rideau Canal Corridor 3 - Corridor du canal Rideau 4 - Southern Lands 4 - Terrains du Sud 5 - Western Lands 5 - Terrains de l'ouest		
<p><i>All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.</i></p> <p><i>Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.</i></p>		
NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		



Kiosks & Pedestals
Kiosques et piédestaux

CBD - QED - Laurier

PCB - PRE - Laurier

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98783	41 of 45	Scale Échelle: 1:2,000

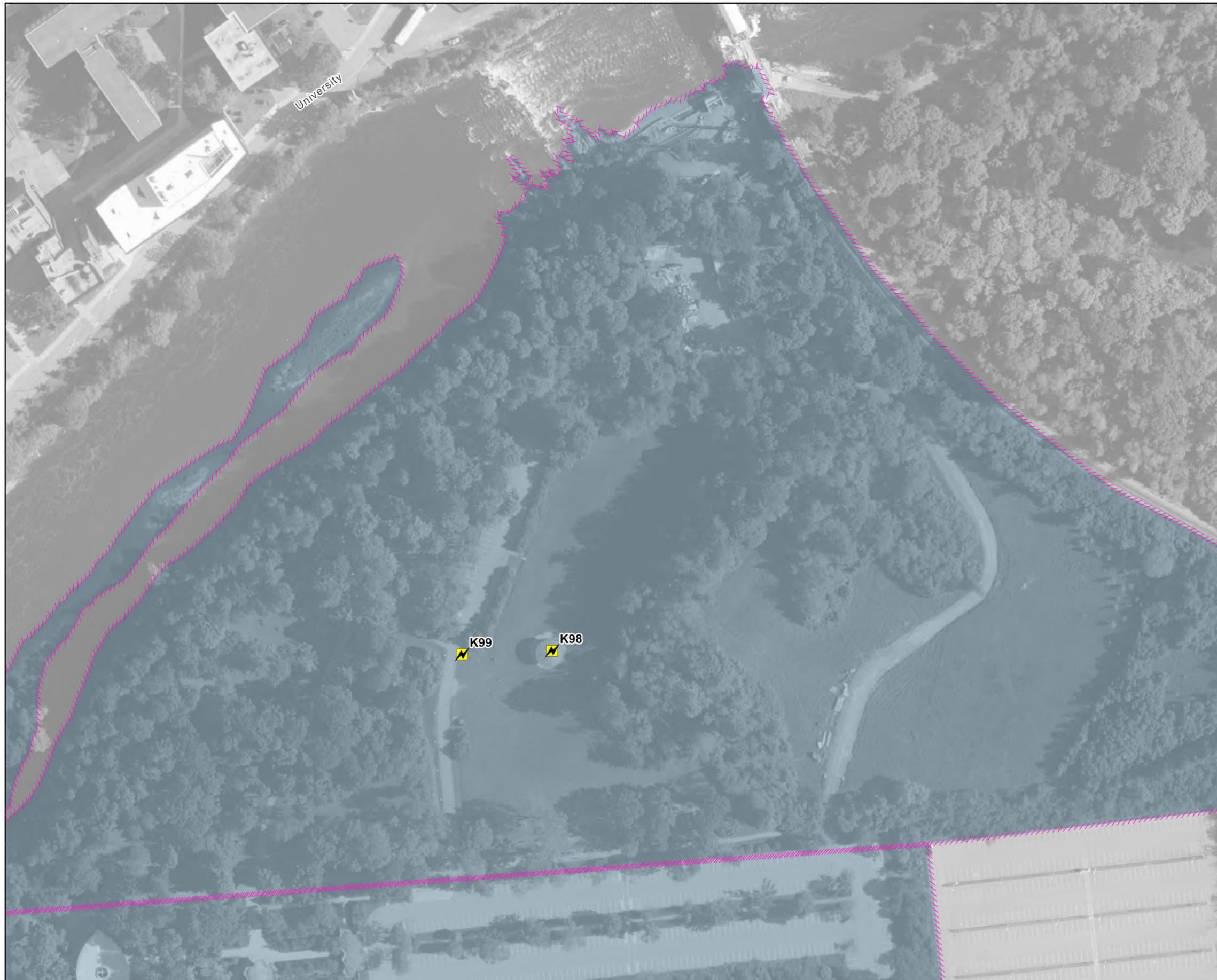
-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.



Kiosks & Pedestals
Kiosques et piédestaux

Vincent Massey Park - Riverside
Parc Vincent Massey - Riverside

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98957	42 of 45	Scale Échelle: 1:1,700

-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.





Kiosks & Pedestals Kiosques et piédestaux		4
Vincent Massey Park - Heron Parc Vincent Massey - Heron		
NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98957	43 of 45	Scale Échelle: 1:1,700
Electrical Kiosk Kiosque électrique Electrical Pedestal Piédestal électrique		
Sites (# by contract portfolio) Sites (# par portefeuille de contrats)		
1 - Core Lands 1 - Terrains du Coeur 2 - Eastern Lands 2 - Terrains de l'est 3 - Rideau Canal Corridor 3 - Corridor du canal Rideau 4 - Southern Lands 4 - Terrains du Sud 5 - Western Lands 5 - Terrains de l'ouest		
<p><i>All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.</i></p> <p><i>Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.</i></p>		
NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		



Kiosks & Pedestals
Kiosques et piédestaux

Hog's Back Park - Hog's Back Rd
Parc Hogs Back - chemin Hog's Back

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98866	44 of 45	Scale Échelle: 1:2,100

-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest

All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.

NCC Site Number Numéro de site (CCN)	Map Number Numéro de carte	Date: 09 Apr 2024
98820	45 of 45	Scale Échelle: 1:1,100

-  Electrical Kiosk
Kiosque électrique
-  Electrical Pedestal
Piédestal électrique

Sites (# by contract portfolio)
 Sites (# par portefeuille de contrats)

-  1 - Core Lands
1 - Terrains du Coeur
-  2 - Eastern Lands
2 - Terrains de l'est
-  3 - Rideau Canal Corridor
3 - Corridor du canal Rideau
-  4 - Southern Lands
4 - Terrains du Sud
-  5 - Western Lands
5 - Terrains de l'ouest



All data shown on this map has been verified as accurately as possible, however, the complete accuracy of this information cannot be guaranteed. Conduct Utility Location surveys before conducting underground work.

Toutes les données identifiées sur cette carte ont été vérifiées aussi précisément que possible; cependant, l'exactitude totale de ces renseignements ne peut être garantie. Effectuez des lèves pour déterminer l'emplacement des services publics.





COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE NATIONAL CAPITAL COMMISSION

INSTRUCTIONS AU SOUMISSIONNAIRES

1. Adresse

La soumission doit être envoyée **par courriel** : Bids-Soumissions@ncc-ccn.ca

2. Réception des soumissions

La CCN doit recevoir les soumissions au plus tard à la date et à l'heure limites indiquées. Le soumissionnaire doit envoyer par courriel sa soumission à temps: les soumissions reçues après la date et l'heure indiquées seront refusées.

3. Soumissions non-acceptables

Soumissions non-présentées sur le formulaire de soumission et de contrat ci-joint.

Soumissions par télécopieur à moins d'avis contraire.

Soumissions et modifications reçues après la date et l'heure limites.

Soumissions incomplètes peuvent être rejetées.

Soumissions non signées seront sujet à être disqualifiées.

Si une garantie est exigée en vertu des présentes instructions et qu'elle n'est pas jointe à la soumission, cette dernière peut être rejetée.

4. Modification des soumissions

Le soumissionnaire peut modifier sa soumission par courriel avant l'heure et date de fermeture des soumissions.

Les modifications doivent être clairement identifiées.

5. Exigences relatives à la garantie de soumission

- 1) Le soumissionnaire doit inclure dans sa soumission une garantie de soumission sous la forme **d'une caution de soumission ou** d'un dépôt de sécurité. Ledit dépôt doit représenter au moins **10 % du montant de la soumission** taxes incluses. Le montant de la soumission (Tableau 1) est la somme des cinq (5) années fixes, taxes comprises.

Le cautionnement de soumission doit être établi sur un formulaire approuvé, dûment rempli, avec la ou les signatures originales, et émis par une société approuvée dont les cautionnements sont acceptés par la CCN, soit au moment de la clôture de l'appel d'offres, soit comme indiqué sur la liste affichée sur le site Web suivant :

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/edm2-2-4/edm2-2-4-institutions-financieres-approuvees-societes-cautionnement-reconnues.html>

INSTRUCTIONS AU SOUMISSIONNAIRES

- 2) Dépôt de garantie acceptable :
- a. une lettre de change payable à la CCN et certifiée par une institution financière approuvée ou tirée par une institution financière approuvée sur elle-même ; ou
 - b. une obligation garantie par le gouvernement ; ou
 - c. une lettre de crédit de soutien irrévocable, ou
 - d. toute autre garantie jugée appropriée par l'autorité contractante et approuvée par le Conseil du Trésor.

6. Acceptation de la soumission

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

7. Façon de remplir la formule Soumission/Contrat

Indiquer les prix pour chaque unité de mesure ou quantité estimative sur la formule Soumission/Contrat ou inscrire le montant total de la soumission à la Clause 3.

Si les descriptions, unités de mesure et quantités estimatives figurent sur la formule Soumission/Contrat, inscrire le prix unitaire de chaque article, le multiplier par la quantité estimative, porter le résultat à la colonne Total et additionner les chiffres de cette dernière colonne pour obtenir le montant total. Calculer la TPS et la TVQ (si applicable) sur le montant totale.

Dactylographier ou écrire lisiblement en lettres moulées dans chacune des cases appropriées la raison sociale complète et l'adresse d'affaires de l'entrepreneur.

Signer la formule de Soumission/Contrat à l'endroit prévu à cette fin et tel qu'indique ci-après:

La soumission doit être signée par le représentant de la société dûment autorisée et la qualité officielle du représentant doit figurer en regard de sa signature habituelle. Le sceau officiel de la société doit être apposé sur votre soumission.

Ne rien inscrire dans la case réservée à l'usage de la Commission de la Capitale nationale.

Le soumissionnaire doit conserver un exemplaire pour ses dossiers.

8. Demandes de certificats d'approbations

Dans tous les cas où des matériaux sont indiqués d'après la marque de commerce ou le nom du manufacturier, la soumission doit être fondée sur l'usage de ces matériaux. Durant la période de soumission, des matériaux de remplacement seront envisagés à condition que la description complète en soit donnée par écrit au moins sept jours avant la date d'échéance de la remise des soumissions. L'approbation des changements sera signifiée par l'incorporation d'un addenda aux documents de soumission.

CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Numéro de cautionnement _____

Montant 10%

SACHEZ PAR LES PRÉSENTES que _____ à titre de débiteur principal (ci-après le débiteur principal), et _____, à titre de caution (ci-après appelée la caution), s'obligent et obligent leurs héritiers, exécuteurs et ayants droit conjointement et solidairement, sous réserve des conditions énoncées aux présentes, envers la Commission de la capitale nationale, le créancier, (ci-après appelée la CCN), au paiement de la somme de _____ dollars (_____ \$) en monnaie légale du Canada.

SIGNÉ ET SCELLÉ le _____ jour de _____, _____. ATTENDU QUE le débiteur principal a présenté une soumission écrite à la CCN en date du _____ jour de _____, _____ pour : _____.

LE PRÉSENT CAUTIONNEMENT SERA NUL ET NON AVENU :

- (a) si le débiteur principal, dans l'éventualité où sa soumission est acceptée dans le délai prescrit par la CCN ou, en l'absence d'un tel délai, dans les quatre-vingt dix (90) jours suivant la date de clôture de l'appel d'offres:
 - 1. signe, dans le délai prescrit par la CCN ou, en l'absence d'un tel délai, dans les quatorze (14) jours suivant la présentation pour signature des formulaires requis, tous les documents contractuels qu'il peut être tenu de signer aux termes de la soumission acceptée;
 - 2. sur l'avis d'acceptation de la présente soumission, fournir un cautionnement d'exécution et un cautionnement de paiement de main d'œuvre et de matériaux, chacun à 25 % du montant total (taxes comprises) de la première année du contrat ("Terme initiale du cautionnement"). Chaque cautionnement est renouvelable annuellement pour les années 2, 3, 4 et 5 du contrat, et, pour chacune des années d'option (années d'option 1 et 2) si exercées.
- (b) si le débiteur principal verse à la CCN la différence entre le montant de sa soumission et le montant du contrat conclu par la CCN pour les travaux, les fournitures et les services visés par ladite soumission, dans le cas où la valeur de ce contrat est supérieure au montant de la soumission du débiteur principal;

dans le cas contraire, le présent cautionnement demeurera en vigueur.

POURVU TOUTEFOIS que la caution et le débiteur principal ne soient pas obligés envers la CCN pour une somme supérieure au montant prévu dans le présent cautionnement.

POURVU ÉGALEMENT que la caution ne fasse l'objet d'aucune poursuite ou action en justice, à moins que cette poursuite ou cette action ne soit intentée et signifiée à son siège social au Canada dans les douze (12) mois suivant la date du présent cautionnement.

EN FOI DE QUOI le débiteur principal et la caution, par l'entremise de leur représentant dûment autorisé, ont dûment signé et scellé le présent cautionnement à la date indiquée plus haut.

SIGNÉ, SCELLÉ ET DÉLIVRÉ, en présence de :

Débiteur principal	
Témoins	
Caution	

Remarque : le cas échéant, apposer le seau de la compagnie.

CAUTIONNEMENT D'EXÉCUTION

Numéro de cautionnement _____

Montant _____ \$

SACHEZ PAR LES PRÉSENTES que _____ à titre de débiteur principal (ci-après le débiteur principal), et _____, à titre de caution (ci-après appelée la caution), s'obligent et obligent leurs héritiers, exécuteurs et ayants droit conjointement et solidairement, sous réserve des conditions énoncées aux présentes, envers la Commission de la capitale nationale, le créancier, (ci-après appelée la CCN), au paiement de la somme de _____ dollars (_____ \$) en monnaie légale du Canada.

SIGNÉ ET SCÉLLÉ le _____ jour de _____, _____ . ATTENDU QUE le débiteur principal a conclu un contrat écrit à la CCN en date du _____ jour de _____, _____ pour : _____

LE PRÉSENT CAUTIONNEMENT SERA NUL ET NON AVENU si le débiteur principal s'acquitte, de manière satisfaisante et de bonne foi, de toutes les obligations qui lui incombent en vertu du contrat; dans le cas contraire, le présent cautionnement demeurera en vigueur et aura plein effet, sous réserve des conditions suivantes:

1. Dans le cas où le débiteur principal omet d'exécuter l'une quelconque de ses obligations et que la CCN déclare qu'il est en situation de défaut :
 - (a) si le mandat des travaux n'est pas retiré au débiteur principal, la caution doit remédier au défaut du débiteur principal;
 - (b) si le mandat des travaux est retiré au débiteur principal, sur instruction de la CCN à cette fin, la caution doit achever les travaux conformément aux modalités du contrat, pourvu que, si un contrat est conclu à cette fin:
 - (i) ce contrat soit conclu entre la caution et l'entrepreneur chargé d'achever les travaux;
 - (ii) le choix de cet entrepreneur soit approuvé par la CCN;
 - (c) si le mandat des travaux est retiré au débiteur principal et si la CCN, après en avoir donné un avis raisonnable à la caution, n'enjoint pas à la caution d'achever les travaux, cette dernière doit assumer les coûts d'achèvement des travaux qui excèdent le montant dont dispose la CCN en vertu du contrat;
 - (d) la caution doit assumer la responsabilité et payer tous les dépassements de coûts liés à l'achèvement des travaux;
 - (e) la caution n'a pas droit aux sommes gagnées par le débiteur principal en vertu du contrat jusqu'à la date du défaut, ni aux retenues prélevées et détenues par la CCN sur ces sommes; la responsabilité de la caution en vertu du présent cautionnement demeure pleinement en vigueur à condition toutefois, sans limiter la généralité de ce qui précède, qu'à l'achèvement des travaux, à la satisfaction de la CCN, toute somme gagnée par le débiteur principal dans le cadre du contrat et toute retenue prélevée et détenue par la CCN sur ces sommes soit versée à la caution.
2. La responsabilité de la caution ne peut excéder le montant du présent cautionnement.
3. Aucune action en justice ou demande ne peut être intentée par la CCN contre la caution en vertu des présentes après l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date d'exigibilité du dernier paiement en vertu du contrat.

EN FOI DE QUOI le débiteur principal et la caution, par l'entremise de leur représentant dûment autorisé, ont dûment signé et scéllé le présent cautionnement à la date indiquée plus haut.

SIGNÉ, SCÉLLÉ ET DÉLIVRÉ, en présence de :

Débiteur principal _____

Témoins _____

Caution _____

Remarque : le cas échéant, apposer le seau de la compagnie.

CAUTIONNEMENT POUR LE PAIEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DES MATÉRIAUX

Numéro de cautionnement _____

Montant _____ \$

SACHEZ PAR LES PRÉSENTES que _____ à titre de débiteur principal
(ci-après le débiteur principal), et _____, à titre de caution (ci-après appelée
la caution), s'obligent et obligent leurs héritiers, exécuteurs et ayants droit conjointement et solidairement, sous réserve des conditions énoncées aux
présentes, envers la Commission de la capitale nationale, le créancier, (ci-après appelée la CCN), au paiement de la somme de

_____ dollars (_____ \$) en monnaie
légale du Canada. **SIGNÉ ET SCELLÉ** le _____ jour de _____, _____ ATTENDU QUE le débiteur principal a

conclu un contrat écrit à la CCN en date du _____ jour de _____, _____ pour : _____
_____ (le contrat), lequel est
incorporé aux présentes par renvoi pour en faire partie intégrante.

LE PRÉSENT CAUTIONNEMENT SERA NUL ET NON Avenu si tous les paiements exigibles sont versés sans retard à tous les réclamants qui ont fourni de la main-d'œuvre des services ou des matériaux dans le cadre du contrat, y compris dans le cadre de toute modification contractuelle subséquente et de toute prolongation dûment autorisées, la caution renonçant par les présentes à son droit d'être avisée concernant ces modifications et prolongations ; au cas contraire, le cautionnement demeurera valide et en vigueur, sous réserve des conditions suivantes :

1. Dans le cadre du présent cautionnement, le réclamant (demandeur) désigne toute personne ayant conclu un contrat directement avec le débiteur principal ou l'un quelconque de ses sous-traitants pour de la main-d'œuvre des matériaux ou les deux, utilisés ou raisonnablement requis dans l'exécution du contrat ; sont compris dans la main-d'œuvre et les matériaux : l'eau, le gaz, l'énergie, l'éclairage, le chauffage, le mazout, l'essence naturelle, les services de téléphone et la location d'équipements (à l'exclusion de la location dont le loyer doit être inclus dans le prix d'achat du contrat) directement liés au contrat.
2. Le présent cautionnement ne s'applique pas aux demandes de paiement portant sur de la main-d'œuvre des services ou des matériaux fournis dans le cadre du contrat lorsque ces demandes représentent une dépense d'immobilisation ou des frais généraux ou d'administration encourus par le débiteur principal dans l'exécution du contrat.
3. Le débiteur et la caution conviennent par les présentes, conjointement et solidairement avec la CCN, que si un réclamant n'est pas payé en vertu de son contrat avec le débiteur ou avec un quelconque sous-traitant du débiteur dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'achèvement des services ou de la livraison des matériaux, la CCN pourra intenter une action en justice en vertu du présent cautionnement et poursuivre cette action jusqu'à jugement final et exécution pour toute somme qui peut être due. Le droit de la CCN d'intenter une telle action est cédé au réclamant conformément à la Partie VIII de la Loi sur la gestion des finances publiques.
4. Aux fins du présent cautionnement, la responsabilité du débiteur et de la caution face à un réclamant qui n'a pas conclu de contrat avec le débiteur se limite au montant que le débiteur aurait eu à payer au réclamant si les dispositions législatives provinciales ou territoriales applicables en matière de liens et de privilèges s'étaient appliquées aux travaux. Un réclamant n'est pas tenu de respecter les dispositions de ces lois qui établissent les procédures à respecter relativement aux avis, aux enregistrements ou autres qu'il aurait autrement été tenu de respecter pour conserver ou valider toute réclamation à l'égard de liens ou de privilèges dont il aurait pu se prévaloir. Le réclamant doit avoir droit d'acheminer sa réclamation et d'obtenir recouvrement en vertu des présentes, sous réserve des conditions et des exigences de notification prévues au cautionnement.
5. Toute modification importante du contrat conclu entre le débiteur et la CCN ne peut en aucune manière porter préjudice aux droits et intérêts d'un réclamant qui n'a pas contribué ou provoqué cette modification.
6. Aucun réclamant ne peut intenter une action en justice en vertu des présentes :
 - (a) à moins d'avoir donné un avis écrit, dans le délai imparti aux présentes, au débiteur principal et à la caution désignée aux présentes, indiquant aussi précisément que possible le montant réclamé. Cet avis doit être transmis par courrier recommandé à toute place d'affaires du débiteur et de la caution ou signifié conformément aux règles de signification des procédures judiciaires en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux faisant l'objet du contrat sont situés. L'avis doit être donné :
 - (i) pour toute réclamation portant sur la retenue ou une partie de la retenue que le débiteur principal ou l'un quelconque de ses sous-traitants est tenu de prélever en vertu du contrat entre le réclamant et le débiteur principal ou, le cas échéant, du contrat entre le réclamant et le sous-traitant du débiteur principal, dans un délai de cent vingt (120) jours suivant la date d'exigibilité du dernier paiement dû au réclamant en vertu du contrat ;

.../2

- (ii) pour toute réclamation portant sur des sommes autres que la retenue mentionnée à l'alinéa qui précède, dans un délai de cent vingt (120) jours suivant le dernier jour où les services, les travaux, la main-d'œuvre ou les matériaux visés par la réclamation ont été fournis en vertu du contrat entre le réclamant et le débiteur principal ou son sous-traitant ;
 - (b) après l'expiration d'un délai d'une (1) année suivant la date à laquelle le débiteur principal a cessé les travaux en vertu du contrat, y compris les travaux exécutés en vertu d'une garantie accessoire au contrat ;
 - (c) ailleurs que devant un tribunal compétent dans la province ou le district du Canada où sont situés les travaux ou une partie des travaux visés par le contrat ; les parties au cautionnement conviennent par les présentes de se soumettre à la compétence de ce tribunal.
7. Doit être déduit du montant du présent cautionnement tout paiement effectué de bonne foi en vertu des présentes.
8. La caution ne peut réclamer aucune somme en vertu du contrat et le montant et l'étendue de sa responsabilité en vertu du présent cautionnement demeurent inchangés. Sans limiter la généralité de ce qui précède, la caution est tenue de payer toutes les réclamations valables soumises par un réclamant en vertu du présent cautionnement avant qu'une somme quelconque relative au contrat et retenue par la CCN ne puisse être versée à la caution.
9. La responsabilité de la caution ne peut excéder le montant du présent cautionnement.

EN FOI DE QUOI le débiteur principal et la caution, par l'entremise de leur représentant dûment autorisé, ont dûment signé et scellé le présent cautionnement à la date indiquée plus haut.

SIGNÉ, SCELLÉ ET DÉLIVRÉ, en présence de :

Débiteur principal _____

Témoins _____

Caution _____

Remarque : le cas échéant, apposer le seau de la compagnie.



CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Définitions des termes

Dans le contrat, l'expression

1. "Autorité technique de la CCN" désigne toute personne qui peut être expressément désignée par le premier dirigeant et/ou le directeur général en son nom en vertu de l'adjudication du présent contrat;
2. "travaux" comprend la totalité des ouvrages main-d'œuvre, matériaux, matières et choses que l'Entrepreneur est tenu de faire, de fournir et d'exécuter en vertu du contrat.

2. Cession du contrat et de Sous-contrats

L'Entrepreneur ne peut céder le contrat sans le consentement par écrit de la Commission de la capitale nationale. Il ne peut adjuger la totalité ou une partie des travaux à un sous-entrepreneur sans le consentement de l'Autorité technique de la CCN. Chaque adjudication faite à un sous-entrepreneur doit se conformer à toutes les modalités et conditions du présent contrat qui peuvent raisonnablement s'y appliquer.

3. Indemnisation

L'Entrepreneur doit tenir la Commission de la capitale nationale indemne et à couvert de toutes réclamations, pertes, frais, dommages, actions, poursuites et procédures par suite, à cause ou à l'occasion de l'activité de l'Entrepreneur dans l'exécution des travaux, sauf ceux découlant d'un manque ou d'un vice du titre de propriété sur l'emplacement des travaux ou d'une contrefaçon d'un brevet d'invention relatif au dessin fourni par la Commission de la capitale nationale, mais comprenant ceux découlant des omissions, des actes non justifiés et des retards dans l'exécution des travaux du contrat.

4. Propriété de la Commission de la capitale nationale

L'Entrepreneur est responsable envers la Commission de la capitale nationale de toutes pertes ou dommages, autres que l'usure ou la détérioration raisonnables, causés à la propriété de la Commission de la capitale nationale lors de l'exécution des travaux, attribuables ou non à des causes indépendantes de sa volonté. L'Entrepreneur ne se servira de la propriété que selon les instructions de l'Autorité technique de la CCN et il devra faire rapport à l'Autorité technique de la CCN de l'usage qu'il fait de ladite propriété en tout temps lorsqu'on le lui demandera.

5. Lois et permis municipaux

L'Entrepreneur respectera toutes les lois et tous les règlements relatifs aux travaux, qu'ils soient d'origine fédérale, provinciale ou municipale, comme si les travaux étaient exécutés pour une

CONDITIONS GÉNÉRALES

personne autre que la Commission de la capitale nationale et il devra payer tous les permis et certificats exigés relativement à l'exécution des travaux.

6. Main-d'œuvre et matériaux canadiens

L'Entrepreneur emploiera de la main-d'œuvre et des matériaux canadiens dans l'exécution des travaux, dans toute la mesure où ils seront disponibles, et il s'adressera au Centre de main-d'œuvre du Canada afin de recruter ce personnel.

7. Publicité

1. L'Entrepreneur ne permettra pas de cérémonie publique, n'érigera pas ou ne permettra pas l'érection d'enseignes ou de publicité, relativement aux travaux, sans la permission de l'Autorité technique de la CCN.
2. Toutes les enseignes extérieures érigées par l'Entrepreneur doivent être en français et en anglais et soumises à l'approbation de la CCN.

8. Matériaux, outillage, etc. deviennent propriété de la Commission de la capitale nationale

Tous les matériaux et tout l'outillage utilisés et fournis pour les travaux deviennent la propriété de la Commission de la capitale nationale, ne seront pas enlevés de l'emplacement des travaux et ne seront pas utilisés à d'autres fins que ces travaux tant que, s'ils ne sont pas incorporés aux travaux, l'Autorité technique de la CCN n'aura pas certifié qu'ils ne sont plus requis aux fins des travaux. L'Entrepreneur est responsable des pertes et des dommages causés aux matériaux et à l'outillage appartenant à la Commission de la capitale nationale en vertu du présent article.

9. Surintendant et ouvriers de l'Entrepreneur

L'Entrepreneur gardera un surintendant compétent en tout temps à pied d'oeuvre jusqu'à l'achèvement des travaux à moins d'avoir reçu une autorisation contraire de l'Autorité technique de la CCN. Le Surintendant doit être acceptable à l'Autorité technique de la CCN et avoir l'autorité de recevoir au nom de l'Entrepreneur les ordres et les communications relatifs au contrat. Tout surintendant et ouvrier que l'Autorité technique de la CCN ne peut pas accepter parce qu'il est incompetent, qu'il se conduit mal ou qu'il constitue un danger pour la sécurité nationale, sera renvoyé des lieux des travaux et remplacé séance tenante.

10. Coopération avec les autres entrepreneurs

L'Entrepreneur coopérera entièrement avec les autres entrepreneurs et ouvriers que l'Autorité technique de la CCN enverra sur le chantier. Si l'envoi au chantier d'autres entrepreneurs et ouvriers ne pouvait être raisonnablement prévu par l'Entrepreneur au moment de la conclusion du contrat et si, de l'avis de l'Autorité technique de la CCN, l'Entrepreneur a encouru des dépenses supplémentaires en se conformant au présent article, et si l'Entrepreneur a donné par écrit un avis préalable de trente (30) jours avant de présenter une réclamation, la Commission de la capitale nationale doit payer à l'Entrepreneur le coût de ces dépenses supplémentaires calculé en conformité de l'article 19.

CONDITIONS GÉNÉRALES

11. Obligations de l'Entrepreneur et du sous-entrepreneur et réclamations contre eux

1. L'Entrepreneur acquittera toutes ses obligations légitimes et fera droit à toutes les réclamations légitimes faites contre lui en conséquence de l'exécution des travaux au moins aussi souvent que le présent contrat obligera la Commission de la capitale nationale à acquitter ses obligations envers l'Entrepreneur, et il fera, sur demande, une déclaration statutaire témoignant de l'existence et de l'état des obligations et réclamations.
2. Aux fins d'acquitter les obligations légitimes de l'Entrepreneur ou d'un sous-entrepreneur ou de faire droit aux réclamations légitimes faites contre eux en conséquence de l'exécution des travaux, la Commission de la capitale nationale peut payer tout montant qui est dû et payable à l'Entrepreneur en vertu du contrat et après appropriation et négociation du dépôt de garantie, mentionné à l'article 17 ci-après, s'il y a lieu, directement aux créanciers de l'Entrepreneur ou du sous-entrepreneur ou aux autres personnes qui font lesdites réclamations.

12. Droits et obligation de l'Autorité technique de la CCN

L'Autorité technique de la CCN doit :

1. avoir accès aux ouvrages en tout temps lors de l'exécution des travaux et l'Entrepreneur fournira à l'Autorité technique de la CCN tous les renseignements et l'aide dont elle aura besoin afin de s'assurer que les travaux sont exécutés selon les exigences du contrat.
2. décider de toute question de savoir si quelque chose a été fait comme l'exige le contrat ou de savoir ce que l'Entrepreneur est tenu de faire en vertu du contrat, y compris les questions touchant l'acceptabilité, la qualité et la quantité de la main-d'œuvre, de l'outillage et des matériaux utilisés dans l'exécution des travaux et celles concernant le calendrier et le programme des diverses phases de l'exécution des travaux;
3. avoir le droit d'ordonner l'exécution des travaux supplémentaires, d'éliminer ou de changer entièrement ou en partie les travaux prévus par les plans et les devis. L'Autorité technique de la CCN décidera si ce qui a été fait ou n'a pas été fait en conformité de directives données en vertu du présent alinéa a augmenté ou diminué le coût des travaux pour l'Entrepreneur en vertu du contrat sera augmenté ou diminué en conséquence suivant un montant calculé en conformité de l'article 19 ci-après.

L'Entrepreneur se conformera à toute décision ou directive donnée par l'Autorité technique de la CCN en conformité du présent article.

13. Retard ou vice d'exécution

Lorsque l'Entrepreneur tarde à commencer, exécuter ou compléter les travaux ou ne se conforme pas à une directive ou à une décision rendue en bonne et due forme par l'Autorité technique de la CCN, ou a omis de remplir un engagement en vertu du contrat, l'Autorité technique de la CCN peut prendre les mesures nécessaires en vue de remédier à l'omission de la part de l'Entrepreneur.

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'Entrepreneur remboursera à la Commission de la capitale nationale tous les frais, les dépenses et les dommages encourus ou subis par la Commission de la capitale nationale par suite de l'omission de la part de l'Entrepreneur ou en remédiant à ladite omission. En plus des mesures correctives déjà mentionnées dans le présent article, la Commission de la capitale nationale peut, si l'omission se poursuit pendant six (6) jours après que l'Autorité technique de la CCN en a averti l'Entrepreneur par écrit, mettre fin au contrat en conformité de l'article 16.

14. Changements des conditions du sol, retard de la part de la Commission de la capitale nationale

1. Aucun paiement supplémentaire ne sera fait à l'Entrepreneur pour des dépenses supplémentaires encourues, pour perte ou dommage subi ou pour quelque raison que ce soit, à moins que l'Autorité technique de la CCN ne certifie que la dépense supplémentaire, la perte ou le dommage est directement attribuable:
 - i) s'il s'agit d'un contrat à montant fixe, à un écart considérable entre les renseignements sur les conditions du sol à pied d'œuvre consignés dans les plans et devis et les conditions réelles du sol à cet endroit.
 - ii) à la négligence ou à un retard se produisant après la date du contrat, de la part de la Commission de la capitale nationale, à fournir tous renseignements ou à faire tout ce qu'elle est tenue expressément de faire par contrat ou selon l'usage de métier ou l'Entrepreneur n'ait présenté un avis par écrit de sa réclamation à l'Autorité technique de la CCN pour des dépenses supplémentaires, des pertes ou des dommages, dans les trente (30) jours de la date où il s'est rendu compte des conditions différentes du sol, ou de la date du début de la négligence ou du retard. Le montant de tout paiement supplémentaire à faire en vertu du présent article sera calculé en conformité de l'article 19.
2. Si, de l'avis de l'Autorité technique de la CCN, l'Entrepreneur a réalisé une économie par suite des conditions différentes du sol, dont il est fait mention au sous-alinéa ci-dessus, le montant de cette économie sera déduit du prix du contrat dont il est fait état à la clause 1 de l'Offre et Entente.

15. Protestation contre une décision de l'Autorité technique de la CCN

Si, dans dix (10) jours de la communication par l'Autorité technique de la CCN d'une décision ou directive rendue ou émise par l'Autorité technique de la CCN, l'Entrepreneur a donné à l'Autorité technique de la CCN un avis écrit par lequel il accepte cette décision ou directive sous réserve, la Commission de la capitale nationale paiera à l'Entrepreneur le coût, calculé en conformité de l'article 19, de tout ce que l'Entrepreneur a été obligé de faire, par suite de la décision ou directive, en sus de ce que le contrat, correctement compris, l'aurait obligé de faire.

16. Suspension ou résiliation du contrat

1. La Commission de la capitale nationale peut en tout temps suspendre ou résilier le contrat en donnant un avis par écrit à cet effet à l'Entrepreneur. L'Entrepreneur se conformera à cet avis immédiatement.

CONDITIONS GÉNÉRALES

2. Si la Commission de la capitale nationale suspend les travaux pour une période de trente (30) jours au moins, l'Entrepreneur devra achever les travaux lorsqu'on le lui demandera il aura droit au paiement de compensation calculé en conformité de l'article 15 ci-dessus. Si la Commission de la capitale nationale suspend les travaux pour une période supérieure à 30 jours, l'Entrepreneur peut demander à la Commission de la capitale nationale de résilier le contrat en vertu de l'alinéa 4 ci-après.
3. Si la Commission de la capitale nationale met fin au contrat parce que l'Entrepreneur a failli à l'exécution des travaux, est devenu insolvable ou a commis un acte de faillite, l'obligation de la Commission de la capitale nationale à faire des paiements à l'Entrepreneur cessera dès lors et aucun paiement supplémentaire ne sera fait à l'Entrepreneur à moins que l'Autorité technique de la CCN ne certifie que la Commission de la capitale nationale peut faire des paiements supplémentaires sans subir de préjudice financier. La résiliation du contrat en conformité du présent alinéa ne libérera l'Entrepreneur d'aucune obligation juridique ou contractuelle autre que celle d'achever l'exécution matérielle des travaux. Dans de telles circonstances, l'Autorité technique de la CCN peut achever ou faire achever les travaux de la manière qu'il juge convenable, et tous les frais encourus et les dommages subis par la Commission de la capitale nationale en raison du non-achèvement des travaux par l'Entrepreneur seront payables à la Commission de la capitale nationale par l'Entrepreneur.
4. Si la Commission de la capitale nationale met fin aux travaux d'une façon autre que celle prévue à l'alinéa 3 ci-dessus, la Commission de la capitale nationale paiera à l'Entrepreneur un montant calculé en conformité de l'article 19 ci-après et sujet aux suppléments et aux déductions prévus par les Conditions générales ou les Conditions de travail, moins tous les paiements faits en conformité de l'article 24.3 ci-après. En aucun cas cependant, ce montant payé ne devra dépasser le montant qui aurait été payable si l'Entrepreneur avait mené son contrat à terme.

17. Dépôt de garantie

Si l'Entrepreneur fournit un dépôt de garantie relativement au présent contrat, on l'utilisera selon les dispositions du Règlement sur les marchés de l'État; cependant, si l'Entrepreneur a violé ou n'a pas rempli ses engagements en vertu du contrat, la Commission de la capitale nationale peut s'approprier ou négocier le dépôt à son propre usage. Si l'Entrepreneur dépose un cautionnement de paiement de la main-d'œuvre et des matériaux relativement au présent contrat, l'Entrepreneur placera à cet effet un avis sur les lieux de travail indiquant le nom et l'adresse de la compagnie de garantie, la définition des personnes protégées par ce cautionnement et une explication générale de la procédure à suivre pour présenter une réclamation.

18. Aucun paiement supplémentaire

Le montant payable à l'Entrepreneur en vertu du contrat ne sera ni diminué ni augmenté en raison d'une augmentation ou d'une diminution du coût des travaux résultant d'une augmentation ou d'une diminution du coût de l'outillage, de la main-d'œuvre ou des matériaux; toutefois, dans le cas d'une modification à une taxe particulièrement affectant le coût des matériaux incorporés ou à incorporer dans les travaux, et imposée par la Loi sur l'accises, la Loi sur la taxe d'accises, la Loi

CONDITIONS GÉNÉRALES

sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur les douanes et le tarif des douanes, et rendue publique après la date de présentation des soumissions, un ajustement convenable peut être fait.

19. Établissement des coûts

Aux fins des articles 10, 12.3, 14, 15 et 16.4, le montant payable à l'Entrepreneur sera, sous réserve des dispositions de l'article 24.2.ii) ci-après, basé sur les prix unitaires, s'il en est, établis à la clause 4 de l'Offre et Entente. Si ces prix unitaires ne sont pas applicables, L'Autorité technique de la CCN et l'Entrepreneur pourront s'entendre sur le montant payable. S'il n'y a pas entente, le montant payable sera le montant des dépenses raisonnables et justes payées ou légalement payables par l'Entrepreneur et directement attribuables aux travaux plus 10% de ces mêmes dépenses pour couvrir les frais généraux, y compris les frais de financement et d'intérêt, et le profit, tel que certifié par l'Autorité technique de la CCN.

20. Écritures à tenir par l'Entrepreneur

1. L'Entrepreneur devra tenir des écritures complètes concernant ses chiffres estimatifs et le coût réel des travaux ainsi que les appels d'offre, devis estimatifs, contrats, correspondance, factures, reçus et pièces justificatives s'y rapportant, les tenir à la disposition de la Commission de la capitale nationale ou de personnes agissant en son nom à des fins de vérification et d'inspection, leur permettre d'en prendre des copies et d'en faire des extraits et leur fournir tous les renseignements qu'ils peuvent, de temps à autre, exiger relativement à ces écritures.
2. En vertu du présent article, les écritures tenues par l'Entrepreneur devront être conservées intactes pendant une période de deux (2) ans à compter de la date de la délivrance du Certificat définitif d'achèvement conformément à l'article 23 des Conditions générales ou jusqu'à l'expiration de toute autre période que la Commission de la capitale nationale peut fixer.
3. L'Entrepreneur doit obliger tous les sous-traitants et toutes les entreprises, sociétés et personnes qui contrôlent directement ou indirectement l'Entrepreneur à se conformer aux paragraphes 1 et 2 comme s'ils étaient l'Entrepreneur.

21. Prolongation du délai

La Commission de la capitale nationale peut, à la demande de l'Entrepreneur faite avant le jour fixé pour l'achèvement des travaux, accorder une prolongation du délai d'exécution. L'Entrepreneur devra payer à la Commission de la capitale nationale un montant égal aux frais et dommages subis par la Commission de la capitale nationale en raison du retard dans l'achèvement des travaux, à moins que la Commission de la capitale nationale ne juge que ce retard soit attribuable à des phénomènes indépendants de la volonté de l'Entrepreneur.

22. Déblaiement de l'emplacement

À l'achèvement des travaux, l'Entrepreneur déblaiera et nettoiera les travaux et leur emplacement à la satisfaction et en conformité des directives de l'Autorité technique de la CCN.

CONDITIONS GÉNÉRALES

23. Certificats de l'Autorité technique de la CCN

Le jour où les travaux seront achevés et où l'Entrepreneur se sera conformé au contrat et à tous les ordres et directives donnés en conformité du contrat à la satisfaction de l'Autorité technique de la CCN, celui-ci délivra à l'Entrepreneur un Certificat définitif d'achèvement. Dans le cas d'un contrat à prix unitaire, l'Autorité technique de la CCN délivra en même temps un Certificat définitif de mesure indiquant les quantités totales utilisées ou employées relativement aux classes et aux unités mentionnées au Tableau des prix unitaires et indiquant toutes les modifications apportées subséquemment à celui-ci, en vertu de la clause 4 de l'Offre et Entente, lequel certificat lie la Commission de la capitale nationale et l'Entrepreneur.

24. Paiement

1. La Commission de la capitale nationale paiera, et l'Entrepreneur acceptera comme paiement total pour les travaux achevés et exécutés, un paiement par lequel le montant mentionné dans la clause 1 de l'Offre et Entente pris avec l'ensemble des montants payables par la Commission de la capitale nationale en vertu des articles 10, 12.3, 14.1, 16, et 18 dépasse l'ensemble de tous les paiements faits par la Commission de la capitale nationale en vertu de l'article 11 et de l'indemnisation et des montants payables à la Commission de la capitale nationale ou des frais et des dommages encourus par la Commission de la capitale nationale en vertu des articles 3, 4, 8, 12.3, 13, 14.2, 16.3, 18 et 21.
2. Dans le cas d'un contrat à prix unitaire:
 - i) Le montant mentionné dans la clause 1 de l'Offre et Entente sera considéré comme étant le montant obtenu en additionnant les produits des prix unitaires énoncés dans la clause 4 de l'Offre et Entente tels que modifiés en vertu du sous-alinéa ii) ci-après, si applicable, et les quantités réelles des unités en question telles qu'énoncées dans le Certificat définitif en mesure de l'Autorité technique de la CCN, sous réserve de tout ajustement prévu au sous-alinéa (ii) du présent alinéa.
 - ii) L'Autorité technique de la CCN et l'Entrepreneur peuvent, en vertu d'une entente par écrit, ajouter au tableau des prix unitaires susmentionnés d'autres classes de main-d'œuvre, etc., unités de mesure quantités estimatives et prix par unité, et ils peuvent si les quantités réelles énoncées dans le Certificat définitif de mesure susmentionné sont de plus de 15% supérieures ou inférieures aux quantités estimatives relativement à tout article figurant au tableau des prix unitaires susmentionné modifier les prix unitaires relatifs à ces articles figurant dans le tableau des prix unitaires, sous réserve que si les quantités réelles excèdent les quantités estimatives de plus de 15%, la modification précitée aux prix unitaires ne s'applique qu'aux quantités réelles excédant 115% des quantités estimatives. Lorsque l'Autorité technique de la CCN et l'Entrepreneur ne pourront s'entendre sur le montant de tout ajustement prévu dans le présent sous-alinéa, les prix unitaires modifiés ou nouveaux seront déterminés en conformité de l'article 19 ci-dessus.
3. Si le montant du contrat dépasse 5 000 \$, l'Entrepreneur aura le droit de recevoir des acomptes sur présentation de demandes d'acompte qui devront être approuvées par des

CONDITIONS GÉNÉRALES

rapports sur l'avancement des travaux publiés par l'Autorité technique de la CCN de mois en mois. Le montant d'un acompte à payer à l'Entrepreneur sera égal à 90% de la valeur des travaux que l'Autorité technique de la CCN certifie dans le rapport sur l'avancement des travaux comme ayant été achevés depuis la date de la dernière demande d'acompte, s'il en est. Lorsqu'un cautionnement de paiement de la main-d'œuvre et des matériaux a été fourni relativement au contrat, le montant à payer en vertu du présent alinéa sera égal à 95% de la valeur certifiée par l'Autorité technique de la CCN.

4. Soixante (60) jours après que l'Autorité technique de la CCN aura émis un Certificat définitif d'achèvement, le montant décrit dans l'alinéa 1 du présent article moins l'ensemble des montants, s'il en est, payés en vertu de l'alinéa 3 du présent article, deviendra dû et payable à l'Entrepreneur.
5. Nonobstant les alinéas 3 et 4 du présent article, aucun paiement ne sera dû et payable à l'Entrepreneur s'il n'a pas fourni une Déclaration statutaire et vertu de l'article 12 et un cautionnement de garantie ou de dépôt de garantie en vertu de la clause 2 de l'Offre et Entente.
6. Un paiement émis par la Commission de la capitale nationale en vertu du présent article ne saurait tenir lieu de preuve que les travaux sont achevés de manière satisfaisante ou en conformité du contrat.
7. Le retard de la Commission de la capitale nationale à effectuer un paiement aux termes du présent article ne saurait constituer une violation de contrat. Cependant, sous réserve de l'alinéa 5 du présent article, si le paiement d'une demande d'acompte en vertu de l'alinéa 3 du présent article n'est pas fait dans les soixante (60) jours de la date de réception de la demande d'acompte de l'Entrepreneur, ce paiement sera considéré comme arriéré et l'Entrepreneur aura droit à des intérêts de 5% par année sur le montant arriéré, calculés pour la période commençant à la fin du quarante-quatrième jour suivant la réception de ladite demande d'acompte et se terminant le jour où le paiement est effectué.
8. La Commission de la capitale nationale peut déduire de tout montant payable ou dû par la Commission de la capitale nationale en vertu du présent contrat, le montant de toute dette due à la Commission de la capitale nationale en vertu du présent contrat ou de tout autre contrat conclu entre l'Entrepreneur et la Commission de la capitale nationale.

25. Rectification des défauts

Lorsque l'Entrepreneur recevra de l'Autorité technique de la CCN un avis lui enjoignant de rectifier à ses propres frais toute défectuosité et tout vice, quelle qu'en soit la cause, il le fera dans le délai spécifié dans l'avis en question, si la défectuosité ou le vice se manifeste dans les travaux dans les douze mois (12) qui suivent la date du Certificat définitif d'achèvement.

26. Assurance responsabilité civile

L'Entrepreneur doit souscrire à ses frais et maintenir en vigueur pendant toute la durée du contrat une assurance de responsabilité civile générale désignant la Commission de la capitale nationale à titre d'assurée additionnel et couvrant les réclamations pour blessures corporelles (y compris le

CONDITIONS GÉNÉRALES

décès), dommages à la propriété et responsabilité civile découlant de tout accident ou événement lié à l'exécution du contrat et protégeant la Commission de la capitale nationale pour un montant d'au moins cinq millions de dollars (5 000 000 \$) par événement. Il ne doit pas y avoir de droit de subrogation de l'Entrepreneur ou de l'assureur et la police d'assurance doit renfermer une clause de divisibilité d'intérêts. L'Entrepreneur doit remettre une copie du certificat d'assurance à la Commission de la capitale nationale dans les cinq jours suivant l'attribution du contrat. La Commission de la capitale nationale a le droit d'annuler le contrat si elle ne reçoit pas ce certificat, auquel cas le contrat sera nul et non avenu.

27. Indemnisation des travailleurs

Il incombera aux entrepreneurs en construction dont les services seront retenus, avant l'adjudication du contrat, de prouver leur conformité aux lois régissant l'indemnisation des accidentés du travail en vigueur là où les travaux seront exécutés, y compris du versement des paiements afférents. Chaque entrepreneur en construction dont les services seront retenus pour le projet devra avoir fourni ces preuves de conformité lorsqu'il présentera sa première réclamation proportionnelle, lorsque sera constatée l'exécution substantielle des travaux, et avant la délivrance du certificat d'achèvement des travaux.



NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

EXIGENCE RELATIVES À LA SÉCURITÉ

La Commission de la capitale (CCN) se réserve le droit de ne pas octroyer le contrat tant que les employés de l'Entrepreneur n'ont pas obtenu la cote de sécurité requise telle que définie par la sécurité de l'entreprise de la CCN. Dans le cas présent, le niveau de sécurité requis sera fiable.

La Sécurité d'entreprise de la CCN se réserve le droit de refuser l'accès au personnel qui n'obtient pas l'autorisation de sécurité requise. La Sécurité d'entreprise de la CCN a la responsabilité de déterminer les personnes qui ont un accès autorisé aux zones opérationnelles et quel doit être leur niveau d'autorisation de sécurité. La Sécurité d'entreprise de la CCN demandera à l'entrepreneur d'enjoindre toute personne employée par celui-ci dans le cadre de l'exécution du contrat qui, de l'avis de l'autorité contractante, est incompétente ou s'est conduite de façon inappropriée de quitter les lieux des travaux et de ne plus y revenir.

Filtrage de sécurité des particuliers

La Sécurité d'entreprise de la CCN veille à ce que l'entrepreneur réponde aux exigences de sécurité et à ce que toutes les fonctions liées aux activités de la CCN soient traitées en procédant à une vérification de sécurité. Si le promoteur est accrédité par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) / Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) ou par toute autre entité fédérale ou société d'État, la Sécurité d'entreprise de la CCN peut valider l'autorisation de sécurité de son équipe. La Sécurité d'entreprise de la CCN est une source approuvée par le gouvernement fédéral qui peut parrainer des entreprises dans le cadre du Programme de sécurité industrielle (PSI).

Prise d'empreintes

Le processus de filtrage de sécurité inclut la prise d'empreintes digitales à des fins d'identification. La Sécurité d'entreprise de la CCN peut traiter les empreintes digitales lorsque des formulaires sont fournis. Depuis le 1^{er} juillet 2016, la GRC (Gendarmerie royale du Canada) a remplacé la vérification du casier judiciaire basée sur le nom par la prise d'empreintes digitales électronique obligatoire pour la vérification du casier judiciaire aux fins de la vérification de sécurité pour l'emploi au sein du gouvernement fédéral.

La GRC n'enregistre pas les empreintes digitales civiles. Une fois la soumission terminée, elles sont supprimées du système de la GRC. À aucun moment, les empreintes digitales civiles ne sont saisies dans une base de données où elles pourraient faire l'objet de recherches supplémentaires.

Agent de sécurité d'entreprise

L'entrepreneur doit désigner un agent de sécurité d'entreprise (ASE).

Les critères de sélection de l'ASE sont les suivants :

il doit être un employé de l'entreprise de l'entrepreneur;

Responsabilités de l'agent de sécurité d'entreprise

Les responsabilités de l'ASE sont les suivantes :

Assurer la liaison entre la Sécurité d'entreprise de la CCN et l'entrepreneur afin d'assurer la coordination; en collaboration avec la Sécurité d'entreprise de la CCN, déterminer le personnel de l'entrepreneur qui devra avoir accès aux informations/biens/lieux de la CCN, ainsi que tous les sous-traitants récurrents (et leurs employés) qui devront avoir un accès similaire et qui pourraient ne pas être supervisés en tout temps par l'entrepreneur pendant l'accès en question; veiller à ce que des documents de vérification de sécurité du personnel précis et complets soient soumis à la Sécurité de l'entreprise de la CCN pour les employés/sous-traitants désignés;

veiller à ce que seules les personnes qui ont fait l'objet d'une vérification de sécurité au niveau approprié et qui ont besoin de savoir ont accès à l'information et aux biens;

- L'entrepreneur veille à ce que seuls les employés autorisés et ayant fait l'objet d'une vérification de sécurité

puissent consulter les documents ou dossiers pour lesquels ils ont obtenu l'habilitation qui convient et à ce que ces employés

traitent ces documents, ces dossiers et les renseignements qu'ils contiennent conformément à leur classification et au principe du besoin de savoir.

assurer la sauvegarde adéquate de toutes les informations et tous les biens, y compris les informations et biens confiés à des sous-traitants;

- Une mise en garde s'impose à l'entrepreneur afin d'assurer la protection de tous matériel préparé ou reçu par manutention pendant la durée de ce contrat.

- Selon le contrat, travaux ou renseignements quelconques est associé au projet, l'entrepreneur doit, en tout temps, traiter et sauvegarder ces renseignements selon sa classification, conformément à la Politique sur la sécurité du gouvernement.

si un incident de sécurité ou une violation présumée de la sécurité se produit, préparer et soumettre à la Sécurité de l'entreprise de la CCN un rapport d'événement dès que possible.

Accès au site

Toutes les visites au site devront être coordonnées et approuvées par les Services de sécurité de la CCN.

Sécurité de l'information

La sécurité d'entreprise de la CCN se réserve le droit de demander à l'entrepreneur de se plier à une inspection des lieux au regard de l'autorisation de détenir des renseignements ou de la sécurité des technologies de l'information, voire les deux, selon la nature des renseignements qui lui seront confiés. Dans l'éventualité où l'entrepreneur ne respecte pas les exigences imposées pour l'obtention de l'habilitation de sécurité, l'entrepreneur ou le sous-traitant doit prendre les mesures correctives recommandées par La sécurité d'entreprise de la CCN ou bien par la Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) / Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC).

L'entrepreneur prend toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les documents et dossiers, et toute information, ne soient pas reproduits, fournis, discutés ou communiqués de quelque façon que ce soit, à l'intention d'une personne ou entité, sauf au personnel de la CCN jouissant des autorisations de sécurité nécessaires.

Sécurité et confidentialité

Il est interdit aux employés de l'entrepreneur ou sous contractant de discuter de questions liées au projet, y compris sans s'y limiter, le plan d'implantation, la conception, la teneur et les dispositions en matière de sécurité, sauf dans la mesure où la question concerne la prestation directe de services et de travaux aux termes du contrat.

L'entrepreneur ne peut pas publier ou diffuser dans quelques média que ce soit (internet compris) aucun des documents, photographies, plans de sites, cartes ou autres renseignements relatifs aux projets sans l'autorisation de la CCN. L'entrepreneur ne doit pas divulguer ce genre de matériels ou information à des tierces parties sauf si autorisé par la CCN.

L'entrepreneur rapportera à la CCN toutes les copies de toutes les photographies du site et de tous les documents, les plans du site et les cartes relatives au projet, incluant ceux qui auront été distribués aux tiers par l'entrepreneur.

Exigences en matière de santé et de sécurité du travail

1. Renseignements généraux

- 1.1 Dans le présent contrat, « SST » signifie « santé et sécurité du travail ».
- 1.2 Relativement au travail devant être exécuté en vertu du contrat, l'entrepreneur convient et accepte d'exécuter un travail équivalent ou supérieur aux normes des pratiques exemplaires prévalant dans l'industrie de la construction en date courante et de faire observer lesdites normes.
- 1.3 L'entrepreneur reconnaît que, dans la mesure où les sujets suivants peuvent être affectés par la réalisation des travaux, il est responsable de :
- 1.3.1 la santé et la sécurité des personnes sur le site;
 - 1.3.2 la sécurité des biens meubles sur le site;
 - 1.3.3 la protection des personnes sur les lieux adjacents au site;
 - 1.3.4 la protection de l'environnement.
- 1.4 Sans restreindre la portée de la section 1.3, l'entrepreneur reconnaît qu'il est tenu, convient et accepte de se conformer à l'ensemble des lois et règlements applicables à la réalisation des travaux, incluant sans s'y limiter:
- (a) les dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* de l'Ontario et tous les règlements, politiques ou directives connexes émis en vertu de ladite loi pour les travaux exécutés en Ontario;
 - (b) la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* du Québec et tous les règlements, politiques ou directives connexes émis en vertu de ladite loi pour les travaux exécutés au Québec;
 - (c) les dispositions applicables du *Code canadien du travail, partie II*;
 - (d) les lois sur les normes du travail dans la ou les provinces où toute partie du travail est accomplie;
 - (e) toute politique ou directive émise par la CCN relativement à l'objet du contrat.

La CCN s'engage à transmettre par écrit à l'entrepreneur toutes les politiques et directives dont il est fait mention à l'alinéa (e) ci-haut au plus tard lors de la réunion préalable à la construction. L'entrepreneur est tenu de veiller à ce que toutes les politiques et directives soient communiqués à ses employés, et que les employés en ont pris connaissance et acceptent de s'y conformer. La CCN se réserve le droit d'exiger que l'entrepreneur soit tenu de faire preuve qu'il s'est acquitté de ces responsabilités à la satisfaction raisonnable de la CCN.

- 1.5 En signant un contrat avec la CCN, l'entrepreneur déclare et atteste à la CCN qu'il a pris connaissance et qu'il est au courant des obligations imposées par les mesures législatives dont il est question dans la section 1.4. ci-dessus.
- 1.6 Aux fins des mesures législatives provinciales pertinentes en matière de SST, l'entrepreneur reconnaît et accepte qu'il est le « constructeur » ou le « maître d'oeuvre », et il accepte d'assumer toute responsabilité relative à l'exécution des engagements du « constructeur » ou du « maître d'oeuvre » en ce qui concerne les travaux prévus par le contrat. En cas de différend entre

l'entrepreneur et la CCN, indépendamment de toute décision d'une autorité compétente que la CCN est effectivement le « constructeur » ou le « maître d'oeuvre », l'entrepreneur reconnaît et accepte qu'il est responsable du financement de la mise en œuvre des mesures de protection requises pour se conformer aux exigences imposées au « constructeur » ou le « maître d'oeuvre ».

- 1.7 En ce qui concerne la CCN et l'entrepreneur, la décision de la CCN à savoir si l'entrepreneur s'acquitte de ses engagements en matière de SST est finale. Sans préjudice de la portée générale des dispositions précédentes, advenant tout différend relativement aux directives fournies par le représentant désigné de la CCN, l'entrepreneur peut signaler le différend en question, mais il doit tout de même se conformer aux directives fournies.
- 1.8 Par la présente, l'entrepreneur dégage la CCN, ses agents et ses employés de toute responsabilité et s'engage à l'indemniser de tous et toutes réclamations, demandes, pertes, dépenses (y compris les honoraires juridiques sur une base d'indemnisation totale), dommages et actions en justice, poursuites ou procédures (ci-après nommés les « réclamations ») réclamés ou engagés par des tierces parties à la suite d'erreurs ou d'omissions commises par l'entrepreneur dans l'exécution du contrat. Sans préjudice de la portée générale des dispositions précédentes, cette garantie s'applique à toute réclamation relative à la violation de toute loi ou de tout règlement en matière de SST.
- 1.9 La CCN doit fournir à l'entrepreneur :
 - 1.9.1 une description écrite des risques connus et prévisibles que présente pour la santé et la sécurité de chaque employé en raison de la nature du site;
 - 1.9.2 une liste du matériel, de l'équipement, des dispositifs et des vêtements de protection requis en raison de la nature particulière du site;
 - 1.9.3 une description écrite des circonstances particulières exigeant l'utilisation du matériel, de l'équipement, des dispositifs et des vêtements de protection exigés en vertu de l'alinéa 1.9.2, et la manière dont ils doivent être utilisés;
 - 1.9.4 un exemplaire de tout énoncé de politique ou procédure de la CCN ayant trait aux travaux et au site.
- 1.10 Sans préjudice de la portée générale du paragraphe 1.9, l'entrepreneur doit, avant d'entreprendre les travaux et à ses propres frais :
 - 1.10.1 prendre toutes les précautions raisonnables pour informer toutes les personnes employées pour réaliser les travaux ou ayant accès au site des risques que présente pour la santé et la sécurité le site, en vertu l'alinéa 1.9.1;
 - 1.10.2 fournir à toutes les personnes employées pour réaliser les travaux ou ayant accès au site le matériel, l'équipement, les dispositifs et les vêtements de protection requis en vertu de l'alinéa 1.9.2;
 - 1.10.3 prendre toutes les précautions raisonnables pour informer toutes les personnes employées pour réaliser les travaux ou ayant accès au site des modes d'usage du matériel, de l'équipement, des dispositifs et des vêtements de protection requis en raison de la nature particulière du site, en vertu de l'alinéa 1.9.2, ainsi que des circonstances particulières exigeant leur utilisation;
 - 1.10.4 prendre toutes les précautions raisonnables pour informer toutes les personnes employées pour réaliser les travaux ou ayant accès au site des politiques et procédures dont il est mention à l'alinéa 1.9.4.

2. Compétences du personnel

- 2.1 En concluant le présent accord, l'entrepreneur déclare et atteste qu'il possède l'expérience, la formation, les titres de compétence et l'équipement requis permettant de se conformer aux exigences énumérées aux paragraphes 1.3, 1.4, 1.5 et 1.6 ci-haut.
- 2.2 L'entrepreneur déclare et atteste que le personnel de supervision embauché par l'entrepreneur dans le cadre de l'exécution de toute partie des travaux possède l'expérience, l'autorité, la formation, les titres de compétences et l'équipement requis pour veiller au respect des exigences énumérées aux paragraphes 1.3, 1.4, 1.5 et 1.6 ci-haut. De plus, l'entrepreneur convient et accepte de fournir les pièces justificatives qui peuvent être requises de temps à autre par la CCN afin de vérifier les compétences de ce personnel.

3. Attestation

- 3.1 Après avoir été avisé que sa soumission a été retenue, avant que soit attribué le contrat et comme condition d'attribution du contrat, l'entrepreneur convient et accepte de fournir une attestation de paiement de la Commission des accidents du travail. Lorsque la durée du projet est supérieure à soixante jours, l'entrepreneur convient et accepte de fournir des certificats à jour au moins tous les soixante jours. Si l'entrepreneur ne fournit pas de certificats à jour, la CCN peut immédiatement résilier le contrat sans préavis et sans contracter d'obligation à l'égard de l'entrepreneur.
- 3.2 Après avoir été avisé que sa soumission a été retenue, avant que soit attribué le contrat et comme condition d'attribution du contrat, l'entrepreneur convient et accepte de fournir des données antérieures sur les lésions subies par son personnel, y compris tous les rapports d'incidents de la Commission des accidents du travail. Ces données doivent présenter l'information relative aux trois années précédentes.

4. Plans, politiques et procédures

- 4.1 Après avoir été avisé que sa soumission a été retenue, avant que soit attribué le contrat et comme condition d'attribution du contrat, l'entrepreneur convient et accepte de soumettre les documents ci-dessous à l'examen et l'approbation de la CCN :
- (a) un exemplaire de la politique de l'entrepreneur en matière de SST;
 - (b) un programme et un plan de sécurité spécifique au travail qui doit être exécuté conformément au contrat, lequel plan doit comprendre une évaluation et une analyse des risques, une description des méthodes de travail sécuritaires, les protocoles de déclaration des incidents et des lésions, des rapports périodiques sur la conformité aux obligations en matière de SST, y compris toute politique, pratique ou procédure, sauf disposition différente dans la présente, ainsi qu'un plan d'intervention en cas d'urgence spécifique au site;
 - (c) des dossiers sur la formation en SST de membres du personnel et de leurs remplaçants responsables des questions de SST.

L'entrepreneur convient et accepte de soumettre les fiches signalétiques requises à l'examen et l'approbation de la CCN, et ce avant de se présenter au site pour réaliser les travaux auxquels se rapportent les fiches signalétiques.

L'approbation de la CCN ne modifie pas les dispositions du contrat relativement à l'imputation de la responsabilité d'exécution ou de la non-exécution des engagements en matière de SST. Malgré ladite approbation, l'entrepreneur doit respecter ses engagements.

- 4.2 L'entrepreneur convient et accepte qu'avant d'entreprendre les travaux, il doit assister à une séance d'information préalable à la construction au cours de laquelle on doit établir toutes les pratiques et les procédures qui doivent être respectés dans l'exécution du travail. Sans préjudice des dispositions de l'alinéa 1.4(e) ci-dessus, les représentants de l'entrepreneur qui assistent à la séance d'information sont tenus de fournir une attestation écrite dans laquelle ils affirment que les pratiques et procédés exposés dans la séance d'information ont été bien compris et seront respectés.
- 4.3 En tout temps et lorsqu'il y a lieu pendant l'exécution des travaux, la CCN est autorisée à vérifier la manière dont l'entrepreneur exécute ses engagements en matière de SST et à déterminer s'il se conforme aux dispositions du projet ou aux politiques, pratiques et procédures en matière de SST. Si la vérification met à jour tout manquement de la part de l'entrepreneur dans l'exécution desdits engagements en matière de SST, la CCN est autorisée à corriger immédiatement lesdites lacunes aux frais de l'entrepreneur, et elle se réserve le droit de résilier immédiatement le contrat sans préavis et sans contracter d'obligation à l'égard de l'entrepreneur.
- 4.4 L'entrepreneur convient et accepte de se conformer à toutes les exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.
- 4.5 L'entrepreneur reconnaît et accepte que lorsque requis par toute loi et tout règlement s'appliquant à la réalisation des travaux, il doit établir et maintenir un comité de santé et de sécurité au travail pour le projet. L'entrepreneur reconnaît et accepte également qu'il doit permettre à des membres du personnel d'assister à toutes les réunions pertinentes sur la sécurité et que les coûts engagés pour ce faire, y compris les coûts attribuables à la suspension des activités, sont inclus dans le prix de la soumission et ne peuvent pas être récupérés par d'autres moyens.
- 4.6 Lorsque le régime de réglementation provincial pertinent l'exige, l'entrepreneur reconnaît et accepte qu'il est tenu de présenter un avis de projet à l'organisme de réglementation pertinent et qu'il est tenu d'exécuter toute autre tâche administrative requise pour répondre aux engagements imposés dans le régime de réglementation provincial pertinent.
- 4.7 **(Facultatif selon les dangers ou la portée du projet).** L'entrepreneur convient et accepte qu'il doit embaucher et affecter au travail un professionnel en SST compétent et autorisé à titre de coordonnateur de la santé et la sécurité, lequel doit:
- (a) avoir une expérience pratique minimale de deux (2) ans en milieu de travail et spécifique aux activités associées à (indiquer le sujet spécifique);
 - (b) avoir une connaissance pratique de base des règlements spécifiés en matière de SST,
 - (c) veiller à ce qu'une formation en SST soit suivie et qu'il soit interdit à tout membre du personnel qui n'a pas reçu la formation requise d'avoir accès au lieu de travail pour exécuter les travaux requis;
 - (d) prendre en charge la mise en œuvre, l'application quotidienne et le suivi du plan de SST spécifique au lieu de travail;
 - (e) être sur place pendant l'exécution du travail.
- Les parties acceptent qu'au lieu d'embaucher un professionnel en SST, l'entrepreneur pourra confier ces services à un sous-traitant.
- 4.8 Une fois les travaux terminés, l'entrepreneur convient et accepte de participer avec la CCN à une entrevue de rendement « après les travaux » afin d'évaluer le rendement de l'entrepreneur relativement aux engagements en matière de SST en vertu du contrat. Sans préjudice de la portée

générale des dispositions précédentes, l'entrevue déterminera les secteurs de conformité et de non-conformité à propos des questions suivantes :

- (a) l'efficacité du travail effectué;
- (b) les exigences en matière de déclaration et les modalités d'application;
- (c) la correction des lacunes.

L'entrepreneur reconnaît et accepte que les résultats de l'entrevue « après les travaux » pourront être utilisés par la CCN pour évaluer les soumissions futures présentées par l'entrepreneur en vue d'autres projets de la CCN.